

ICMPD Perspectives migratoires 2026

Panafricaines

Six tendances migratoires à suivre en 2026
Causes, événements majeurs et enjeux
prioritaires pour l'Afrique subsaharienne

ICMPD

Perspectives migratoires 2026

Panafricaines

Six tendances migratoires à suivre en 2026
Causes, événements majeurs et enjeux
prioritaires pour l'Afrique subsaharienne

Table des matières

Six tendances migratoires à suivre en 2026	03
Introduction	11
En résumé	15
À l'échelle continentale – les événements majeurs attendus en 2026	15
Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire	17
Afrique de l'Ouest - Nigéria	18
Afrique de l'Est – Éthiopie	21
Afrique de l'Est - Ouganda	25
Afrique de l'Est - Soudan	27
Tendances migratoires	33
À l'échelle continentale	33
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	41
Dynamiques migratoires régionales en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	41
Instabilité persistante et déplacements prolongés au Sahel	44
Les opportunités économiques, moteurs de la mobilité de la main-d'œuvre	45
Politique de retour	47
Le changement climatique, facteur d'aggravation de la migration forcée, des conflits et des atteintes aux droits de l'homme	47
Pressions supplémentaires sur la gouvernance migratoire liées à des facteurs exogènes	50

Table des matières

Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	52
En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, les flux migratoires restent façonnés par les crises et les déplacements de population	52
Baisse et diversification des routes migratoires irrégulières face au renforcement des contrôles aux frontières	56
Le changement climatique, cause permanente des déplacements de population	59
Évolution des politiques migratoires	67
À l'échelle continentale	67
Coopération avec l'Union européenne dans le cadre du nouveau Pacte sur la migration et l'asile	70
Afrique de l'Ouest et centrale	77
Mobilité de la main-d'œuvre : un vecteur de coopération régionale dans la CEDEAO	77
Coopération bilatérale avec des partenaires clés et dialogue régional en faveur d'une migration régulière	79
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	82
Coopération pour lutter contre la migration irrégulière	82
Renforcer la gouvernance migratoire : le rôle central des Communautés économiques régionales (CER)	85
Legal Pathways: a cooperative approach strengthened Migration régulière : une coopération renforcée par des accords bilatéraux stratégiques et un dialogue régional	87
Conclusion	95
Sources	99

6 Perspectives migratoires panafricaines en 2026

Six perspectives migratoires panafricaines en 2026

1 Les accords d'intégration régionale et de mobilité de la main-d'œuvre offrent des opportunités pour une gouvernance migratoire plus structurée

La majorité des flux migratoires africains reste intracontinentale. En effet, selon les estimations, à l'échelle mondiale, ce sont plus de 31 millions d'Africains qui vivent hors de leur pays de naissance dont 21 millions dans un autre pays africain. Ainsi, dans le contexte actuel de croissance démographique soutenue, une mobilité de la main-d'œuvre bien gérée peut favoriser simultanément le transfert des compétences, les transferts de fonds, l'intégration commerciale et la diversification économique. Des initiatives régionales telles que le Protocole de l'AIGD sur la libre circulation des personnes et les accords de migration de la main-d'œuvre de la SADC, favorisent à la fois la mobilité circulaire et la mobilité de la main-d'œuvre à long terme. En Afrique de l'Ouest, la carte d'identité biométrique nationale de la CEDEAO (ENBIC) est en cours de déploiement en tant que technologie d'identification biométrique intégrée visant à améliorer la sécurité, à simplifier les transactions transfrontalières et à promouvoir un accès facilité pour les citoyens de cette région. Les protocoles régionaux de libre circulation et les stratégies de migration de la main-d'œuvre constituent une base institutionnelle non négligeable qui rendent la région attractive même si leur mise en œuvre reste inégale. En 2026, le degré de mise en œuvre des accords régionaux et continentaux, tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes sur le continent (PLC-UA), déterminera si la mobilité de la main-d'œuvre reste principalement un mécanisme d'adaptation ou si elle constitue un moteur de l'intégration et de la résilience économique.

2 Les conflits prolongés causent des déplacements à grande échelle et peu de perspectives de solutions durables

En 2026, les conflits prolongés en Afrique subsaharienne continueront à entraîner des déplacements internes à grande échelle et des mouvements migratoires transfrontaliers. Les crises majeures au Soudan, en République démocratique du Congo, au Sahel central, en Somalie et dans certaines régions d'Éthiopie continuent de générer d'importants déplacements internes et mouvements transfrontaliers. Bien que des mouvements de retour aient été observés dans certains contextes spécifiques, ceux-ci restent rares et sont principalement liés à des améliorations ponctuelles des conditions sécuritaires plutôt qu'à des résolutions politiques complètes. Dans plusieurs pays, les déplacements de population sont devenus cycliques, avec des mouvements répétés déclenchés par les changements de contrôle territorial et l'insécurité localisée. En outre, les capacités limitées de reconstruction, l'accès restreint aux services de base, et les restrictions de l'aide humanitaire compromettent davantage les perspectives de résolutions durables. En 2026, les mouvements de population devraient donc se perpétuer et rester interconnectés au niveau régional. Les conflits dans certaines régions, notamment l'intensification des tensions en Iran et dans le monde arabe voisin depuis fin février 2026, pourraient également avoir un impact sur la dynamique migratoire en Afrique, en particulier en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. L'impact de ces tensions ne peut être évalué au moment de la rédaction de ce rapport ; toutefois, il ne peut être exclu que les migrants souhaitant se déplacer depuis l'Afrique vers les pays du Golfe puissent chercher des destinations alternatives, notamment en Europe.

3 Le changement climatique influe de manière croissante sur les mouvements migratoires et les déplacements internes

Le changement climatique et les pressions environnementales devraient impacter davantage les mouvements migratoires et les déplacements internes. Les sécheresses récurrentes en Éthiopie et en Somalie, les inondations graves au Soudan du Sud et au Soudan, ainsi que les inondations dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, comme au Nigéria, mettent en évidence l'interaction croissante entre les chocs environnementaux, l'insécurité alimentaire et la précarité des moyens de subsistance. La résilience climatique reste insuffisante et est fragilisée par les conflits en cours, les flux migratoires continus et les ressources insuffisantes en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement. En 2026, les pressions environnementales devraient continuer à causer des déplacements internes et à favoriser la mobilité à court et moyen terme.

4 Les coupes budgétaires accroissent la pression sur les systèmes d'accueil et de protection des réfugiés

Les restrictions budgétaires devraient exercer une pression croissante sur les pays accueillant des réfugiés en Afrique subsaharienne, dont beaucoup hébergent déjà parmi le plus grand nombre de populations de réfugiés au monde, notamment l'Ouganda, l'Éthiopie et le Soudan. De plus, le financement de l'aide humanitaire a considérablement diminué, entraînant une réduction de l'aide alimentaire, des services de santé et des programmes de protection. Les nouveaux arrivants déplacés par les conflits en cours ajoutent une pression supplémentaire à des systèmes déjà mis à rude épreuve. Face aux contraintes financières, les autorités pourraient privilégier la recherche de l'autonomie et réexaminer les dispositifs existants. Si les déficits de financement persistent en 2026, les conditions de protection risquent de se détériorer davantage, et les pressions socio-économiques au sein des communautés d'accueil pourraient s'intensifier et accentuer des mouvements secondaires entre les sous-régions africaines.

5 Le renforcement des mesures en matière de migration entraîne une diversification des itinéraires sans réduire la mobilité

Le renforcement continu des contrôles aux frontières des principales routes migratoires devrait continuer à modifier ces itinéraires, sans fondamentalement réduire les flux migratoires globaux. Les évolutions récentes montrent que le renforcement des contrôles ne réduit pas nécessairement la mobilité globale, mais a plutôt pour effet de rediriger les mouvements migratoires vers des itinéraires alternatifs, souvent plus longs et plus risqués. Étant donné que des facteurs structurels tels que les conflits, la croissance démographique et la capacité d'absorption limitée du marché du travail persistent, les mesures restrictives continueront probablement à redéfinir les itinéraires, sans pour autant s'attaquer aux causes profondes. La diversification des routes migratoires et l'augmentation des risques en matière de protection devraient donc persister en 2026, comme en témoigne le détournement de la route reliant la Mauritanie aux îles Canaries, qui part désormais de la Gambie ou de la Guinée.

6 La mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile devrait renforcer la dimension extérieure de la coopération entre l'UE et l'Afrique en matière de migration

La dimension extérieure de la gouvernance migratoire entre l'Afrique et l'Europe devrait se développer en 2026, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile et des cadres politiques y afférents, avec une coopération accrue dans des domaines tels que la gestion des frontières, la politique de retour et la réintégration. Des priorités politiques divergentes devraient également continuer à influencer la dynamique de coopération. Les acteurs européens privilégient de plus en plus le contrôle des flux migratoires, l'efficacité des mesures de retour et la dissuasion, tandis que de nombreux gouvernements africains mettent l'accent sur les bénéfices pour

le développement, les transferts de fonds, la mobilité de la main-d'œuvre et la libre circulation. La diplomatie migratoire entre l'Afrique et l'Europe devrait par conséquent demeurer complexe en 2026, en raison de la divergence des objectifs politiques dans un débat politiquement sensible.

Introduction

Introduction

L'Afrique subsaharienne débute l'année 2026 avec des mouvements migratoires à la fois structurellement ancrés et de plus en plus façonnés par des crises imbriquées. La région est confrontée à certaines des plus importantes crises de déplacement au monde, avec des dizaines de millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de réfugiés dans des zones touchées par des conflits, tout en accueillant l'une des populations qui connaît la croissance démographique la plus rapide au monde. Cet essor démographique, les conflits prolongés, le changement climatique et les disparités économiques continuent à stimuler la migration interne, intrarégionale et intercontinentale à un niveau élevé. Par ailleurs, l'environnement politique qui régit la mobilité est redéfini par des contraintes financières, un durcissement des mesures aux frontières et l'évolution des priorités géopolitiques.

Bien que la migration en provenance d'Afrique occupe souvent une place prépondérante dans les débats mondiaux, la plupart des mouvements de population depuis l'Afrique subsaharienne restent intracontinentaux. Plus de 21 millions d'Africains résident dans un autre pays africain, et les couloirs régionaux de mobilité de la main-d'œuvre relie toujours les pays du Sahel aux côtes de l'Afrique de l'Ouest, ceux de la Corne de l'Afrique au Golfe, et ceux de l'Afrique australe aux pays voisins. Cette réalité met en évidence le double rôle de la région, à la fois point de départ, de transit et de destination de la migration mondiale.

Les Perspectives migratoires panafricaines se concentrent sur l'Afrique subsaharienne, conformément à la délimitation régionale de l'ICMPD ; l'Afrique du Nord est couverte par les Perspectives régionales méditerranéennes de l'ICMPD. Si le présent rapport porte principalement sur l'Afrique subsaharienne, les mouvements migratoires ne s'arrêtent pas aux frontières strictes des régions. Lorsque cela s'avère pertinent, des liens sont établis avec les forums de dialogue interrégionaux, notamment les Processus de Rabat et de Khartoum, qui relie les pays d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord à l'Europe et orientent la coopération le long des principales routes migratoires.

Ce rapport propose une réflexion articulée autour de trois échelles interdépendantes. Premièrement, il offre une vue d'ensemble au niveau du continent, en mettant en lumière les migrations et les tendances majeures qui concernent l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Deuxièmement, il explore deux sous-régions qui revêtent un intérêt particulier pour les travaux de l'ICMPD : l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, ainsi que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Sans constituer une région d'intérêt spécifique à part entière dans cette analyse, l'Afrique australe est prise en compte, notamment pour son rôle de zone de destination, de transit et pour la mobilité des travailleurs. Le rapport entend ainsi privilégier une perspective globale, en partant du constat que la migration et sa gouvernance sont des sujets complexes, qui impliquent des dynamiques interdépendantes entre les pays d'origine, de transit et de destination. Les décisions politiques prises sur un tronçon d'une route migratoire, que ce soit en matière de gestion des frontières, de partenariats pour la mobilité de la main-d'œuvre, de programmes de retour et de réintégration ou de protocoles régionaux sur la libre circulation, peuvent avoir des conséquences le long de la route dans son ensemble. Il est indispensable de comprendre ces interdépendances pour analyser l'évolution possible des mouvements migratoires en Afrique subsaharienne en 2026.

Le présent rapport sur les perspectives migratoires panafricaines identifie six grandes tendances qui devraient façonner les dynamiques migratoires et le débat politique dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne en 2026. Ces tendances reflètent des facteurs structurels, une évolution des mesures prises en matière de gouvernance et des contextes géopolitiques en mutation qui sont susceptibles d'influencer aussi bien les schémas de mobilité que le discours général sur la migration dans le courant de l'année. Ensemble, elles fournissent une grille de lecture prospective sur la manière dont les déplacements de population, la mobilité de la main-d'œuvre, l'intégration régionale et la coopération extérieure peuvent interagir pour modeler la gouvernance migratoire dans la région.

En résumé

En résumé

En raison de la diversité des mouvements migratoires en Afrique subsaharienne, les analyses nationales et régionales suivantes ont été sélectionnées afin d'illustrer les principales tendances et les évolutions politiques qui façonneront la mobilité en 2026. Dans le respect de la finalité et du format du présent rapport, cette sélection met en avant des situations particulièrement significatives pour les pays d'origine, de transit ou de destination.

À l'échelle continentale – les événements majeurs attendus en 2026 :

Le Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 11 au 15 février 2026, donne une première indication des priorités politiques continentales qui façonneront l'environnement politique pour l'année à venir. Le thème de l'année 2026 de l'UA — « Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 » — témoigne d'un regain d'intérêt pour l'eau, la sécurité, la prestation de services et la résilience en tant que bases du développement à long terme.^{1,2} Bien que ce thème ne vise pas explicitement la politique migratoire, il est étroitement lié aux moteurs structurels de la mobilité, notamment les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et le changement climatique. En faisant de l'eau et de l'assainissement une priorité continentale, les liens politiques entre l'adaptation au climat, le renforcement de la résilience et la gestion des déplacements sont renforcés.

1 Union africaine, La 39^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine s'achève à Addis-Abeba, 15 février 2026, consulté le 17 février 2026, <https://au.int/en/pressreleases/20260215/39th-ordinary-session-assembly-african-union-concludes>

2 African Lii, Décision relative au thème de l'année 2026 de l'Union africaine « Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 », 16 février 2025, consulté le 3 février 2026, <https://africanlii.org/en/akn/aa-au/doc/decision/2025-02-16/912/eng@2025-02-16>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

De surcroît, le calendrier électoral suscitera une forte incertitude politique en 2026, avec 11 élections présidentielles prévues sur le continent, dont cinq en Afrique de l'Est. Selon les analyses politiques spécialisées sur l'Afrique, « environ la moitié d'entre elles devraient être très disputées, tandis que les issues des autres sont prévisibles »³, reflétant des trajectoires démocratiques et des capacités institutionnelles différentes. Plusieurs de ces élections auront lieu dans des pays qui sont déjà d'importants pays d'origine ou d'asile (Ouganda, Éthiopie, Zambie, Gambie, Soudan du Sud) ou qui se situent le long d'axes migratoires clés (Bénin, République du Congo, Djibouti). Que ces résultats conduisent à une plus grande stabilité ou à de nouvelles tensions, ils influenceront à la fois les schémas de déplacement et les possibilités d'une coopération structurée en matière de migration avec les partenaires régionaux et extérieurs.⁴

Ces développements à l'échelle du continent laissent présager, pour 2026, un environnement politique marqué par une superposition des enjeux politiques, environnementaux et économiques, avec en toile de fond une incertitude géopolitique, des restrictions budgétaires et des attentes sociales croissantes.⁵ Ainsi, les mouvements migratoires devraient rester intrinsèquement liés aux grands débats sur la résilience, la gouvernance et le développement, ce qui renforce la nécessité de mesures politiques intégrées et adaptées à chaque région.

3 Siegle, J. et Wahila, H., Les élections africaines de 2026 : surmonter la complexité pour répondre aux attentes des citoyens, 13 janvier 2026, consulté le 3 février 2026, <https://africacenter.org/spotlight/en-elections-2026/>

4 Amare, T., L'Afrique en 2026 : l'incertitude mondiale exige un leadership régional, 14 janvier 2026, consulté le 3 février 2026, <https://www.chathamhouse.org/2026/01/africa-2026-global-uncertainty-demands-regional-leadership>

5 Amare, T., L'Afrique en 2026 : l'incertitude mondiale exige un leadership régional, 14 janvier 2026, consulté le 3 février 2026, <https://www.chathamhouse.org/2026/01/africa-2026-global-uncertainty-demands-regional-leadership>

Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire

Avec plus de 8 millions de migrants, le pays accueille le plus grand nombre de migrants en Afrique de l'Ouest, principalement en provenance du Burkina Faso, du Mali et de la Guinée⁶. Dans une région encore marquée par l'instabilité sécuritaire, la Côte d'Ivoire reste un pays relativement ouvert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, comme en témoigne l'octroi, en juillet 2025, du statut de réfugié à des demandeurs d'asile originaires du Burkina Faso (69 000) et du Mali (1 500) enregistrés depuis 2021.⁷

L'émigration vers des pays offrant des opportunités d'emploi reste une caractéristique du profil migratoire de la Côte d'Ivoire, en particulier vers les marchés européens et nord-américains et les pays du Golfe, la politique de retour est en hausse. Face à ce constat, le gouvernement a mis en place des mesures visant à faciliter la réintégration des personnes migrantes de retour volontaires dans l'économie locale et nationale. « Pour l'année 2025, près de 2 300 migrants ont bénéficié de l'assistance de la Côte d'Ivoire pour un retour volontaire, avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers »,⁸ a déclaré un représentant du ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté lors de la célébration nationale de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre 2025, célébration qui a permis de reconnaître la contribution directe des migrants au développement socio-économique du pays. Outre la facilitation de l'intégration des personnes migrantes de retour dans l'économie, le gouvernement s'est également engagé à soutenir ses ressortissants dans le besoin qui souhaitent

6 Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Tendances migratoires africaines à surveiller en 2025, consulté le 3 février 2025, <https://africacenter.org/spotlight/migration-trends-2025/>

7 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Communiqué de presse sur l'octroi du statut de réfugiés à des demandeurs d'asile burkinabés et maliens par la République de Côte d'Ivoire, novembre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://achpr.au.int/fr/news/communique-de-presse/2025-11-25/communique-de-presse-sur-loctroi-du-statut-de-refugies-pour>

8 Ministère de la cohésion nationale, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté, La Côte d'Ivoire célèbre la contribution des migrants ivoiriens au développement socio-économique, 18 December 2025, consulté le 23 février 2026, <https://solidarite.gouv.ci/actualite/actudetail/la-cte-d-ivoire-clbre-la-contribution-des-migrants>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

revenir volontairement en Côte d'Ivoire. Cette approche s'est concrétisée en 2023, lorsque des migrants ivoiriens se sont soudainement retrouvés en situation de détresse en Tunisie, et que le gouvernement ivoirien a mobilisé tous les acteurs nationaux concernés (ainsi que les ressources financières) pour organiser le retour volontaire d'environ 1 500 Ivoiriens et soutenir leur réintégration.⁹

Ainsi, d'un point de vue politique, le gouvernement du pays cherche à renforcer la gouvernance migratoire afin de la rendre « plus efficace et inclusive ». Il se concentre sur les domaines suivants : (i) une politique de retour et de réintégration durable ; (ii) une attention particulière à la gestion des frontières ; et (iii) une attention particulière aux questions de traite des êtres humains et de trafic de migrants. À cette fin, la Côte d'Ivoire a déjà publié une série de stratégies nationales telles que : (i) la Stratégie nationale sur le retour et la réintégration, la Stratégie nationale sur la migration de main-d'œuvre, la Politique nationale sur la gestion intégrée des frontières, et la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (2022–2025).¹⁰

Les perspectives pour 2026 suggèrent donc une augmentation possible du nombre de demandeurs d'asile provenant de pays directement touchés par l'instabilité sécuritaire au Sahel, mais aussi une augmentation du nombre personnes migrantes de retour qui ont bénéficié de programmes de retour volontaire soutenus par la Côte d'Ivoire, ce qui impacte positivement l'économie locale, voire nationale.

9 Processus de Rabat, Document de réflexion d'Abuja sur la réintégration durable, janvier 2026, consulté le 26 mars 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/publications/the-abuja-knowledge-paper-on-sustainable-reintegration>

10 Koaci, Côte d'Ivoire: Gouvernance migratoire, le gouvernement accélère ses réformes et présente des résultats probants des IGM 2025, 26 janvier 2026, consulté le 23 février 2026, https://www.koaci.com/article/2026/01/26/cote-divoire/societe/cote-divoire-gouvernance-migratoire-le-gouvernement-accelere-ses-reformes-et-presente-des-resultats-probants-des-igm-2025_193869.html

Afrique de l'Ouest - Nigéria

Au Nigéria, les conflits et l'insécurité dans le Nord-Est, le Nord-Ouest et le Centre-Nord, ainsi que des phénomènes climatiques tels que des inondations, ont provoqué le déplacement de millions de personnes à l'intérieur du pays. En mai 2025, des pluies torrentielles ont causé des inondations à Mokwa, dans l'ouest du Nigéria, faisant au moins 161 morts et plus de 3 000 déplacés. Ces récentes inondations soulignent la vulnérabilité climatique du Nigéria. Rien qu'en 2024, les inondations ont touché 34 des 36 États, déplaçant près de 900 000 personnes et endommageant plus de 1,3 million d'hectares de terres agricoles. L'exode rural se poursuit, augmentant la demande en matière de logement, de santé et d'éducation.¹¹

Parmi les principaux facteurs de migration figurent le chômage, l'insécurité, des opportunités limitées et les pressions climatiques. Ces difficultés ont accru les risques liés à la migration irrégulière, à la traite des êtres humains, à l'exploitation, et ont saturé les services urbains. Malgré un optimisme prudent concernant une croissance du PIB comprise entre 3,8 % et 4,6 % et une stabilisation de l'inflation (estimée à environ 16 % en 2026), le coût de la vie reste élevé.¹² Cette croissance lente et modérée a empêché de nombreux jeunes de trouver un emploi stable et formel.

Actuellement, plus de 2,1 millions de Nigériens résident à l'étranger, et des estimations plus larges incluant les deuxièmes et troisièmes générations d'immigrés s'élèvent à 17 à 20 millions.¹³ Les transferts de fonds de la diaspora ont dépassé les 20 milliards de dollars en 2024, contribuant ainsi aux

11 OIM, Rapport sur les migrations dans le monde 2024, consulté le 25 mars 2026, <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2024>

12 Nigerian Economica Summit Group, Rapport sur les perspectives macroéconomiques 2026. 2026, consulté le 15 janvier 2026, <https://www.nesgroup.org/research/publication/nesg-macroeconomic-outlook-report-2026>

13 T. Abeku, La NiDCOM confirme la présence de 20 millions de Nigériens à l'étranger alors que le dialogue sur la migration met l'accent sur la protection, 14 mai 2025, consulté le 25 mars 2026, <https://guardian.ng/news/nidcom-confirms-20m-nigerians-abroad-as-migration-dialogue-emphasises-protection/>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

revenus des foyers, à l'éducation, à la santé et aux investissements locaux. De plus, si les Nigériens de l'étranger transfèrent leurs compétences, leurs contacts et leurs éventuels investissements, la fuite des cerveaux reste un sujet de préoccupation dans des secteurs essentiels tels que la santé.¹⁴ En effet, l'émigration concerne principalement les professionnels qualifiés, dans des secteurs tels que la santé, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'ingénierie et la finance. Le Canada reste une destination de choix pour ces professionnels grâce à des voies d'immigration bien établies, comme le = Processus d'entrée express pour les programmes des candidats des provinces (PCPs).¹⁵

En 2025, le gouvernement fédéral du Nigéria a adopté une nouvelle politique nationale migratoire. Celle-ci vise à améliorer la collecte de données et la gestion des migrations, à s'aligner sur la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Pacte mondial pour les migrations, à renforcer la protection des migrants et des personnes de retour, et à soutenir la coordination avec l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes (NAPTIP), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission des Nigériens de la diaspora (NIDCOM), notamment en renforçant les mesures préventives, la protection et les programmes de réintégration.¹⁶ En outre, le Nigéria a officiellement rejoint les États membres de la CEDEAO et a lancé la carte d'identité biométrique nationale de la CEDEAO (ENBIC), qui vise à renforcer l'intégration régionale, la croissance économique et à promouvoir les affaires et la sécurité dans toute l'Afrique de l'Ouest. Cette carte servira d'outil d'identité sécurisé et harmonisé pour renforcer l'engagement du Nigéria en faveur de la coopération régionale. A l'échelle

14 Punch, Les Nigériens à l'étranger sont 2,1 millions et envoient 21 milliards de dollars – OIM, 15 août 2025, consulté le 25 mars 2026 <https://punchng.com/nigerians-abroad-hit-2-1-million-remitt-21bn-iom/>

15 The Guardian, Vers quel pays les Nigériens émigrent-ils le plus ? 20 décembre 2025, consulté le 25 mars 2026, <https://guardian.ng/nigerian/which-country-do-nigerians-immigrate-to-the-most/>

16 Journal The Nation, Le gouvernement fédéral valide la politique nationale de migration pour freiner la fuite des cerveaux et l'insécurité, 29 avril 2025, consulté le 25 mars 2026 <https://thenationonline.net/fg-validates-national-migration-policy-to-curb-brain-drain-insecurity/>

interrégionale, le Nigéria a assuré la présidence du Processus de Rabat en 2025, assumant ainsi un rôle plus important dans la gouvernance migratoire, en mettant notamment en avant les bénéfices de la migration pour le développement, en traitant la question des personnes migrantes disparues, en luttant contre le trafic illicite de personnes migrantes et la traite des êtres humains, ainsi qu'en soutenant des processus de réintégration durable.¹⁷

À l'horizon 2026, les perspectives migratoires du Nigéria devraient continuer d'être marquées par une émigration soutenue et massive, souvent appelée *Japa* motivée par les difficultés économiques, la volatilité monétaire et la recherche de meilleures opportunités, en dépit de certaines améliorations des indicateurs économiques nationaux.¹⁸ Ainsi, le pays devrait connaître une émigration nette d'environ 3 000 personnes, ce qui signifie que le nombre de départs dépassera celui des arrivées, indiquant une tendance vers une émigration nette.¹⁹

Dans ce contexte, la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les déplacés internes (NCFRMI) priorisera la mise en œuvre de la Politique nationale migratoire 2025, qui vise à améliorer la coordination interinstitutionnelle et à élargir la collecte de données sur la migration afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire, la NCFRMI priorisera la promotion des investissements de la diaspora et des initiatives de transfert de compétences, et renforcera la protection des migrants nigériens à l'étranger ; elle visera également à améliorer les réponses en matière de déplacement interne et d'urbanisme par l'élaboration de politiques visant

17 Processus de Rabat, Nigeria : présidence du Processus de Rabat en 2025, consulté le 20 mars 2026, <https://www.rabat-process.org/en/about/current-chairmanship#:~:text=Nigeria%20currently%20serves%20as%20Chair%20of%20the%20Rabat,time%20assuming%20the%20Chairmanship%20of%20the%20Rabat%20Process>

18 Journal The Nation, Le gouvernement fédéral valide la politique nationale de migration pour freiner la fuite des cerveaux et l'insécurité, 29 avril 2025, consulté le 25 mars 2026 <https://thenationonline.net/fg-validates-national-migration-policy-to-curb-brain-drain-insecurity/>

19 Groupe de la Banque mondiale, Solde migratoire du Nigeria, 2026, consulté le 18 mars 2026, <https://data.worldbank.org/indicator/SM.POP.NETM?locations=NG>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

à intégrer les personnes déplacées au sein des communautés d'accueil et à renforcer les infrastructures urbaines dans les zones à forte migration, reflétant ainsi un effort plus large de gestion des opportunités et des vulnérabilités que la migration présente pour le Nigéria en 2026.

Afrique de l'Est – Éthiopie

En 2026, l'Éthiopie reste un pays clé des mouvements migratoires dans la Corne de l'Afrique, caractérisé par des déplacements internes à grande échelle, un afflux important de réfugiés et une importante émigration de main-d'œuvre. Les déplacements internes restent l'une des principales préoccupations. Bien que les nouveaux mouvements de population aient diminué pour la troisième année consécutive en 2025, on estimait à 2,4 millions le nombre de personnes déplacées internes à la fin de l'année 2024, et, à l'échelle mondiale, l'Éthiopie figure toujours parmi les pays avec les niveaux les plus élevés de déplacements internes liés à des conflits. La violence et l'insécurité dans les régions d'Oromia, d'Amhara et de Somali continuent d'entraîner des déplacements répétés et prolongés. En outre, la sécheresse et le changement climatique contribuent aux pressions migratoires, et bien que l'Éthiopie et la Corne de l'Afrique dans son ensemble aient connu moins d'inondations qu'en 2024, les sécheresses et autres catastrophes liées au climat ont empêché de nombreuses personnes d'envisager un retour. Les solutions durables restent limitées, et les besoins humanitaires persistent dans un contexte d'importantes coupes budgétaires.^{20,21,22}

20 IDMC (Centre de suivi des déplacements internes), Rapport mondial sur les déplacements internes, mai 2025, consulté le 4 février 2026, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2025/>

21 OIM, Évaluation des données : Changement climatique et migration en République fédérale démocratique d'Éthiopie, 2025, consulté le 16 février 2026, <https://ethiopia.iom.int/sites/g/files/tmzbdl996/files/documents/2024-11/climate-change-and-migration-in-ethiopia.pdf>

22 Addis Standard, L'ONU prévoit 2 milliards de dollars pour les interventions humanitaires en Éthiopie en 2025, mais fait face à un déficit de financement de 496 millions de dollars, 7 mars 2025, consulté le 16 février 2026, <https://addisstandard.com/un-projects-2-billion-for-ethiopias-2025-humanitarian-response-faces-496-million-funding-gap/>

Malgré ces contraintes, l'Éthiopie maintient une politique d'ouverture envers les réfugiés et les demandeurs d'asile, et en accueille plus d'un million, principalement originaires du Soudan du Sud (43 %), de Somalie (32,1 %), d'Érythrée (15,1 %) et du Soudan (8,8 %), la plaçant au troisième rang des pays d'accueil en Afrique en 2025.²³ Cette approche s'inscrit dans la lignée des engagements pris par l'Éthiopie lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, dans le cadre de la vision *Makatet* (« Inclusion » en amharique), qui vise à intégrer les réfugiés dans les systèmes nationaux et à promouvoir la cohésion sociale.²⁴

L'Éthiopie est également un pays d'origine et de transit sur la route orientale vers le Golfe, via Djibouti et le Yémen. Le Mixed Migration Centre identifie les ressortissants éthiopiens comme formant systématiquement l'un des groupes les plus importants empruntant cette route, principalement en raison de pressions économiques, du chômage et de la précarité des revenus. Les mouvements le long des routes orientale et méridionale sont associés à des risques élevés en matière de protection, notamment le trafic illicite, la traite, l'exploitation et la violence en transit.^{25,26} Compte tenu des risques croissants que prennent les personnes à la recherche de sécurité et de moyens de subsistance, l'Éthiopie, en collaboration avec le Kenya,

23 HCR, Portail de données opérationnelles, Éthiopie, 2025, consulté le 16 février 2026, <https://data.unhcr.org/en/country/eth>

24 HCR, Plan national d'intervention en faveur des réfugiés en Éthiopie, 12 juin 2025, consulté le 16 février 2026, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/118683>

25 Mixed Migration Centre, QMMU 2025 T4, Afrique orientale et australe, T4 2025, consulté le 16 février 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/02/QMMU-2025-Q4-Eastern-and-Southern-Africa.pdf>

26 OIT, Panorama de la migration de main-d'œuvre en Éthiopie : tendances, défis et approches pour améliorer la gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans le pays, 25 septembre 2023, consulté le 16 février 2026, <https://www.ilo.org/resource/news/ethiopian-labour-migration-landscape-trends-challenges-and-approaches>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

le Mozambique et la Zambie, a publié en décembre 2025 une déclaration commune appelant à la protection, à la mise en place de mesures de lutte contre la traite, à l'accès à l'asile et à la protection transfrontalière le long de ce corridor sud.²⁷

La migration de la main-d'œuvre occupe toujours une place importante en Éthiopie. L'émigration, étroitement liée au chômage des jeunes et à la pénurie d'emplois formels, concerne principalement les travailleurs peu qualifiés, notamment ceux qui se rendent dans les pays du Golfe, et plus largement dans la région, pour y exercer en tant qu'employés domestiques.²⁸ Ces dernières années, l'Éthiopie a renforcé le suivi des processus de recrutement et la préparation des migrants en vue de régulariser la mobilité de la main-d'œuvre et de réduire les risques d'exploitation, par exemple au moyen d'accords bilatéraux en droit du travail, et par des formations obligatoires avant le départ.²⁹

Les perspectives migratoires de l'Éthiopie pour 2026 continueront d'être conditionnées par le cumul de multiples facteurs : les déplacements internes chroniques, l'accueil continu de réfugiés malgré le manque de financements, et la vulnérabilité climatique, auxquels s'ajoute une émigration continue de main-d'œuvre. L'ampleur des déplacements internes et la viabilité des mesures de protection dépendront de la stabilité sécuritaire, du financement humanitaire et des réformes économiques.

27 KNHCR, Déclaration commune sur la protection des migrants le long de la route migratoire du Sud, 18 décembre 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.knchr.org/Articles/ArtMID/2432/ArticleID/1241/Joint-déclaration-sur-la-protection-des-migrants-le-long-de-la-route-migratoire-du-sud>

28 OIT, Panorama de la migration de main-d'œuvre en Éthiopie : tendances, défis et approches pour améliorer la gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans le pays, 25 septembre 2023, consulté le 16 février 2026, <https://www.ilo.org/resource/news/ethiopian-labour-migration-landscape-trends-challenges-and-approaches>

29 MIGNEX, Politiques relatives à la migration en Éthiopie, novembre 2022, consulté le 16 février 2026, <https://www.mignex.org/sites/default/files/2022-11/d053c-mbp-migration-relevant-policies-in-ethiopia-v1.pdf>

L'Éthiopie devrait organiser sa 7e élection générale en juin 2026, un événement susceptible d'influencer la continuité des politiques, les capacités de gouvernance et l'élan des réformes.

Afrique de l'Est - Ouganda

L'Ouganda reste un acteur majeur des dynamiques migratoires régionales et des déplacements de population en Afrique de l'Est. Selon les données de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Ouganda accueillait près de 1,9 à 2 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile fin 2025, provenant principalement du Soudan du Sud, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Soudan, ce qui en fait l'un des plus importants pays d'accueil de réfugiés au monde. Cet afflux continu exerce une pression croissante sur les services de base et les ressources naturelles, les infrastructures d'accueil et la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil. La vulnérabilité climatique, notamment les inondations et les sécheresses récurrentes dans le nord de l'Ouganda, aggrave les difficultés de subsistance dans les zones d'accueil des réfugiés.³⁰

La position de l'Ouganda vis-à-vis des réfugiés se caractérise par son modèle d'accueil qui leur accorde le droit au travail, la liberté de circulation et l'accès aux services publics. Toutefois, l'ampleur et la nature durable des déplacements, combinées à la baisse des financements humanitaires internationaux, ont exercé une pression croissante sur les systèmes nationaux et les communautés d'accueil.³¹ En décembre 2025, le gouvernement a annoncé

30 IMPACT Initiatives, le Kenya et l'Ouganda, Impact des risques climatiques sur les moyens de subsistance et l'accès aux services chez les réfugiés et les communautés d'accueil, novembre 2025, consulté le 26 janvier 2026, https://repository.impact-initiatives.org/document/impact/077a3de6/REACH_UGA-KEN_Dec-2025_Impact-of-Climate-Hazards_Final-Report.pdf

31 HCR, Profil de l'Ouganda 2026, consulté le 26 janvier 2026 <https://www.unhcr.org/where-we-work/countries/uganda>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

qu'il suspendrait la procédure d'octroi du statut de réfugié pour les nouveaux arrivants en provenance d'Érythrée, d'Éthiopie et de Somalie, invoquant des contraintes budgétaires et des préoccupations relatives à un usage inapproprié du système d'asile.³²

Outre son rôle de pays d'accueil, l'Ouganda reste un important pays de départ pour les travailleurs migrants. Cette mobilité de la main-d'œuvre vers les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et ceux du Golfe est favorisée par une population jeune et en forte croissance, ainsi qu'un manque d'opportunités d'emploi dans le secteur formel, en particulier dans les secteurs qui nécessitent des qualifications moyennes ou peu élevées.³³ La migration de la main-d'œuvre est devenue une stratégie importante de subsistance pour les foyers ougandais, contribuant à la diversification des revenus et aux transferts de fonds, ces derniers représentant environ 3 % du PIB de l'Ouganda. La politique migratoire nationale ougandaise souligne l'importance de la mobilité de la main-d'œuvre vers l'étranger pour le développement national tout en reconnaissant les risques auxquels les migrants sont exposés, et vise à renforcer les systèmes pour faciliter la migration régulière, réglementer les agences de recrutement, mettre en œuvre des accords de travail et améliorer la formation préalable au départ, entre autres.³⁴

32 Okiror, S. L'Ouganda cesse d'accorder le statut de réfugié aux Érythréens, aux Somaliens et aux Éthiopiens, 4 décembre 2025, consulté le 26 janvier 2026, <https://www.theguardian.com/global-development/2025/dec/04/aid-cuts-africa-uganda-stops-refugee-status-eritreans-somalis-ethiopians>

33 Portail des données sur les migrations, Rapport sur les statistiques des migrations internationales, Communauté de l'Afrique de l'Est, 2023, consulté le 26 janvier 2026, <https://www.migration-dataportal.org/sites/g/files/tmzbd1251/files/2023-04/EAC%20International%20Migration%20Statistics%20Report%20Edition%20One.pdf>

34 Ministère de l'Intérieur de l'Ouganda, La politique nationale en matière de migration, 2025, consulté le 26 janvier 2026, https://www.immigration.go.ug/sites/default/files/NATIONAL%20MIGRATION%20POLICY%202025.15th%20August%202025_CL%20-%20Final_signed%20copy.pdf?

À partir d'avril 2026, l'Ouganda assumera la présidence du Processus de Khartoum, ce qui permettra au pays de jouer un rôle plus important dans l'orientation du dialogue sur la migration et la mobilité entre l'UE et les pays de la Corne de l'Afrique.³⁵

L'élection présidentielle de janvier 2026 a prolongé le mandat du président Yoweri Museveni pour un septième mandat. Si, pour certains, cela suggère une continuité politique, des défis structurels, notamment un taux élevé de chômage et de sous-emploi chez les diplômés, continuent de façonner les aspirations à l'émigration.^{36,37} Du point de vue des migrations, le contexte politique et le chômage chez les jeunes pourraient encourager l'émigration de la main-d'œuvre ou les demandes d'asile parmi les groupes politiquement actifs ou marginalisés.

À l'horizon 2026, les perspectives migratoires de l'Ouganda devraient être déterminées par les pressions financières, la réduction du financement de l'aide humanitaire et la prolongation des déplacements des populations. La suspension, fin 2025, de la procédure d'octroi du statut de réfugié pour certaines nationalités s'inscrit dans le cadre d'un réajustement plus large de la prise en charge des personnes protégées en raison des contraintes budgétaires. Si les déficits de financement et l'instabilité persistent dans la région, il est vraisemblable que la priorité soit accordée à l'autonomie et au durcissement des procédures administratives ; une réduction de l'aide pourrait accentuer les pressions socio-économiques dans les zones d'accueil et contribuer à des mouvements supplémentaires dans la région.

35 UG Diplomat, L'Ouganda appelle à une réponse humaine en matière de migration lors des pourparlers du Processus de Khartoum, 7 mars 2026, consulté le 18 mars 2026 <https://ugdiplomat.com/uganda-calls-for-humane-migration-response-at-khartoum-process-talks/>

36 Mwaniki, B., Le septième mandat de Museveni et la grande question pour la démocratie ougandaise, 17 janvier 2026, consulté le 29 janvier 2026, <https://democracyinfrica.org/musevenis-seventh-term-and-the-big-question-for-ugandas-democracy/>

37 Musenze, J., « Nous avons besoin de changement, pas seulement en tant que jeunes, mais en tant que pays » : la jeunesse ougandaise face aux 40 ans de Museveni, 23 janvier 2026, consulté le 29 janvier 2026, <https://www.theguardian.com/global-development/2026/jan/23/uganda-museveni-young-people-election-president>

Afrique de l'Est - Soudan

Le Soudan fait face à une instabilité migratoire due au conflit en cours, mais également exacerbée par les effets du changement climatique, et l'accès limité aux services de base ; cette situation a provoqué ce qui est considérée comme la plus importante vague de déplacement interne au monde. À la fin de l'année 2025, on estimait à 9,1 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan. Sur l'ensemble de la population déplacée, près de 7 millions de personnes (76 %) ont été déplacées après le début du conflit en avril 2023.³⁸ Les rapports de suivi transfrontalier indiquent en outre qu'environ 4,5 millions de personnes³⁹ ont fui le Soudan vers les pays voisins depuis avril 2023, exerçant une pression considérable sur les systèmes de protection de ces pays.

Toutefois, en dépit du conflit actuel et des contraintes importantes en matière de moyens de subsistance, le Soudan accueille plus de 850 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont environ 97 % proviennent du Soudan du Sud, d'Érythrée et d'Éthiopie⁴⁰. Cette situation pousse une part importante de la population à se tourner vers l'aide humanitaire.

Le nombre estimé de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan a diminué de 21 % par rapport au pic de 11,58 millions enregistré en janvier 2025, une baisse étroitement liée aux mouvements de retour.⁴¹ En décembre 2025,

3,5 millions de personnes seraient revenues au et à travers le Soudan pour diverses raisons.⁴² Si la majorité des retours ont été enregistrés à l'intérieur du Soudan, la Matrice de suivi des déplacements (DTM) a recensé 585 176 retours en provenance des pays voisins à la fin de l'année 2025.⁴³ La grande majorité des foyers déplacés est rentrée dans leur région d'origine⁴⁴. Il convient de noter qu'environ 90 % des personnes migrantes de retour ont mentionné l'amélioration de la sécurité sur leur lieu d'origine ou leur destination prévue comme principale raison de leur retour.⁴⁵ Toutefois, le nombre global de personnes migrantes de retour reste limité en raison de l'insécurité persistante et des conditions socio-économiques défavorables.

Si aucun cessez-le-feu n'est conclu, le conflit devrait rester le principal moteur de migration tout au long de l'année 2026. Il faut donc s'attendre à ce que les déplacements internes et les mouvements transfrontaliers se poursuivent, y compris avec l'arrivée de nouveaux réfugiés soudanais dans les pays voisins. À l'instar des déplacements internes observés en 2025, certaines personnes déplacées pourraient revenir dans les zones où les conditions de sécurité se sont améliorées. Toutefois, la récurrence des conflits dans certaines zones instables ou disputées devrait susciter de nouvelles vagues de déplacements.

38 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) : aperçu des déplacements et des retours au Soudan (mise à jour 2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-displacement-and-return-snapshot-2>

39 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan : Rapport de suivi transfrontalier (2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-cross-border-monitoring-report-2>

40 Banque mondiale, La crise au Soudan : gérer les disparités, la résilience et la reprise pour les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil, 25 janvier 2026, consulté le 19 février 2026 <https://data.unhcr.org/en/documents/details/120676>

41 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) : aperçu des déplacements et des retours au Soudan (mise à jour 2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-displacement-and-return-snapshot-2>

42 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) : aperçu des déplacements et des retours au Soudan (mise à jour 2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-displacement-and-return-snapshot-2>

43 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) : aperçu des déplacements et des retours au Soudan (mise à jour 2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-displacement-and-return-snapshot-2>

44 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) : aperçu des déplacements et des retours au Soudan (mise à jour 2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-displacement-and-return-snapshot-2>

45 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) : aperçu des déplacements et des retours au Soudan (mise à jour 2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-displacement-and-return-snapshot-2>

Par ailleurs, les catastrophes climatiques, telles que les inondations et la sécheresse, devraient également contribuer aux déplacements et exacerber les difficultés humanitaires dans les zones touchées.⁴⁶ Par conséquent, les migrations aussi bien en milieu rural qu'urbain devraient rester fluctuantes et imprévisibles.

⁴⁶ OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan, Aperçu des déplacements liés aux risques naturels 2025, 10 décembre 2025, consulté le 9 février 2026, <https://dtm.iom.int/reports/natural-hazard-displacement-overview-2025>

Tendances migratoires

Tendances migratoires

À l'échelle continentale

L'Afrique subsaharienne débute l'année 2026 avec une forte mobilité structurelle qui reste liée à la croissance démographique, à des performances économiques inégales, des crises prolongées et des réponses politiques en constante évolution. La population totale de l'Afrique a dépassé 1,5 milliard d'habitants en 2025, et l'Afrique subsaharienne reste le principal moteur de la croissance démographique mondiale, avec 4 des 8 pays qui représenteront plus de la moitié de la croissance démographique mondiale jusqu'en 2050 se trouvant dans la région: le Nigéria, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie.⁴⁷ Au cours des 30 prochaines années, la population totale de l'Afrique subsaharienne devrait augmenter de 79 %, pour atteindre 2,2 milliards d'habitants en 2054.⁴⁸ De plus, l'Afrique possède la population la plus jeune : en 2024, environ 40 % de la population de l'Afrique subsaharienne était âgée de 15 ans ou moins⁴⁹, et en 2023, le taux de jeunes sans emploi, études, et formation s'élevait à 21,9 %⁵⁰. Cela souligne à la fois les pressions exercées sur les marchés du travail pour absorber une telle croissance et le potentiel que cela représente si les

47 CEA, Alors que la population africaine dépasse les 1,5 milliard d'habitants, la fenêtre démographique s'ouvre ; pour en tirer les dividendes, il faudra plus de temps et des efforts plus soutenus, 12 juillet 2024, consulté le 12 février 2026, <https://www.uneca.org/stories/%28blog%29-as-africa%E2%80%99s-population-crosses-1.5-billion%2C-the-demographic-window-is-opening-getting>

48 Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES), Perspectives démographiques mondiales 2024, consulté le 12 février 2026, https://population.un.org/wpp/assets/Files/WPP2024_Summary-of-Results.pdf

49 Statista, Population de l'Afrique en 2023, par tranche d'âge, consulté le 12 février 2026, <https://www.statista.com/statistics/1226211/population-of-africa-by-age-group/#:~:text=The%20youngest%20continent%20in%20the,to%20lowering%20the%20median%20age>

50 OIT, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, août 2024, consulté le 12 février 2026, https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-08/Sub-Saharan%20Africa%20GET%20Youth%202024_0.pdf

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

opportunités d'emploi et de mobilité peuvent être exploitées efficacement.⁵¹ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne également que l'Afrique verra sa population urbaine doubler, passant de 704 millions à 1,4 milliard de citoyens d'ici 2050, renforçant les pressions exercées sur les villes, car plus de la moitié de la population urbaine en Afrique subsaharienne vit dans des quartiers informels mal desservis, avec des revenus décents limités, un accès restreint à l'éducation ou aux infrastructures et services de base.⁵²

Les conditions économiques continuent d'influencer les décisions en matière de mobilité. La croissance en Afrique subsaharienne devrait s'accroître pour atteindre un taux annuel moyen de 4,4 % en 2026-2027, contre 3,5 % en 2024, 30 des 47 pays affichant une tendance à la hausse dans les prévisions, avec l'Éthiopie, le Nigéria et la Côte d'Ivoire en tête. Toutefois, cette croissance serait insuffisante pour réduire l'extrême pauvreté, améliorer la répartition des revenus ou absorber la croissance rapide de la population active. Les contraintes financières, le poids élevé de la dette et la baisse de l'aide publique au développement et de l'aide humanitaire limitent la capacité des gouvernements à étendre les programmes de protection sociale et d'emploi.⁵³ Dans ce contexte, la migration, en particulier la mobilité interne et intrarégionale, continue de servir de stratégie de gestion des risques et de diversification des revenus pour les ménages, notamment pour les jeunes confrontés à des opportunités limitées.^{54,55}

51 ACSRM (African Centre for the Study and Research on Migration), Jeunesse et migration, consulté le 12 février 2026, <https://www.acsrn-au.org/work/youth-and-migration/>

52 OCDE, La dynamique de l'urbanisation en Afrique 2025, 2025, consulté le 13 février 2026, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/03/africa-s-urbanisation-dynamics-2025_005a8aa0/2a47845c-en.pdf

53 Groupe de la Banque mondiale, « Africa's Pulse : une analyse des enjeux qui façonnent l'avenir économique de l'Afrique », octobre 2025, consulté le 12 février 2026, <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/8322b452-2d9c-4708-9fa7-425245c58a7d/content>

54 OIT, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, août 2024, consulté le 12 février 2026, https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-08/Sub-Saharan%20Africa%20GET%20Youth%202024_0.pdf

55 ACSRM, Jeunesse et migration, consulté le 12 février 2026, <https://www.acsrn-au.org/work/youth-and-migration/>

Dans ce contexte, les pays économiquement plus avancés ou plus diversifiés jouent de plus en plus le rôle de pôles d'attraction régionaux pour la main-d'œuvre, en particulier en Afrique de l'Ouest. Les analyses indiquent qu'une part importante des migrations en Afrique de l'Ouest est liée à la mobilité des travailleurs temporaires, saisonniers et permanents, des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria constituant des destinations clés au sein de la CEDEAO.⁵⁶ Ce phénomène a également été favorisé par des politiques ciblées, telles que l'adoption en 1979 du Protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes, au séjour et à l'établissement, ainsi que par le développement des infrastructures, l'augmentation de la production de cultures de rente, le développement des secteurs miniers et la découverte de gisements pétroliers.⁵⁷

Il est donc primordial de reconnaître le potentiel de la migration pour le continent, en termes de stimulation de la croissance économique, de promotion des investissements par le biais des transferts de fonds et d'intensification des transferts de compétences. Le Protocole de 2018 de l'UA au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement (PLC-UA) jouera un rôle central à cet égard. Malgré une progression des régimes de libre circulation au niveau régional, le Protocole de l'UA n'est pas encore entré en vigueur. Les obstacles pratiques à la mobilité persistent donc, et limitent les opportunités qui permettraient de maximiser le potentiel de la mobilité liée au commerce, à la migration de main-d'œuvre, et par conséquent le potentiel d'intégration sur le continent, comme le prévoit également l'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA).

Cependant, alors que les régimes de libre circulation ont progressé au niveau régional, le PLC-UA n'est pas encore entré en vigueur, ce qui maintient

56 Willians, W., Centre africain d'études stratégiques, African Migration Trends to Watch in 2025, 3 février 2025, consulté le 29 janvier 2026, <https://africacenter.org/spotlight/migration-trends-2025/>

57 OIM, Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée, 2020, consulté le 13 février 2026, <https://publications.iom.int/books/migration-west-and-north-africa-and-across-mediterranean>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

des obstacles à la mobilité et limite les possibilités de libérer pleinement le potentiel de la mobilité liée au commerce, de la migration de la main-d'œuvre et, par conséquent, de l'intégration sur le continent, comme le prévoit également l'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA).^{58,59}

La réalité est que « *la majorité de la mobilité africaine reste intracontinentale, façonnée par des facteurs interconnectés, tels que les conflits, le changement climatique, les disparités économiques et l'évolution des cadres politiques* »⁶⁰. Si les dynamiques et les schémas migratoires varient d'une région à l'autre, la plupart des flux migratoires ont lieu au sein du continent, 21 millions d'Africains vivant dans un autre pays africain. Néanmoins, les nouvelles routes migratoires hors du continent offrent des opportunités croissantes, stimulant la migration de la main-d'œuvre depuis l'Afrique vers les pays du Golfe et plus largement vers le monde arabe, ainsi que vers l'Amérique du Sud.⁶¹

En outre, les récents développements géopolitiques, en particulier l'escalade des tensions qui concerne l'Iran et la région arabe voisine depuis le début de l'année 2026, pourraient accroître davantage l'incertitude concernant les axes migratoires traditionnels de la mobilité de la main-d'œuvre vers le Golfe. Bien que l'impact soit encore difficile à évaluer à l'heure où nous écrivons ces lignes, d'éventuelles perturbations des marchés du travail ou des routes migratoires dans la région pourraient influencer les choix de destination, avec une possible diversification vers d'autres destinations telles que l'Europe.

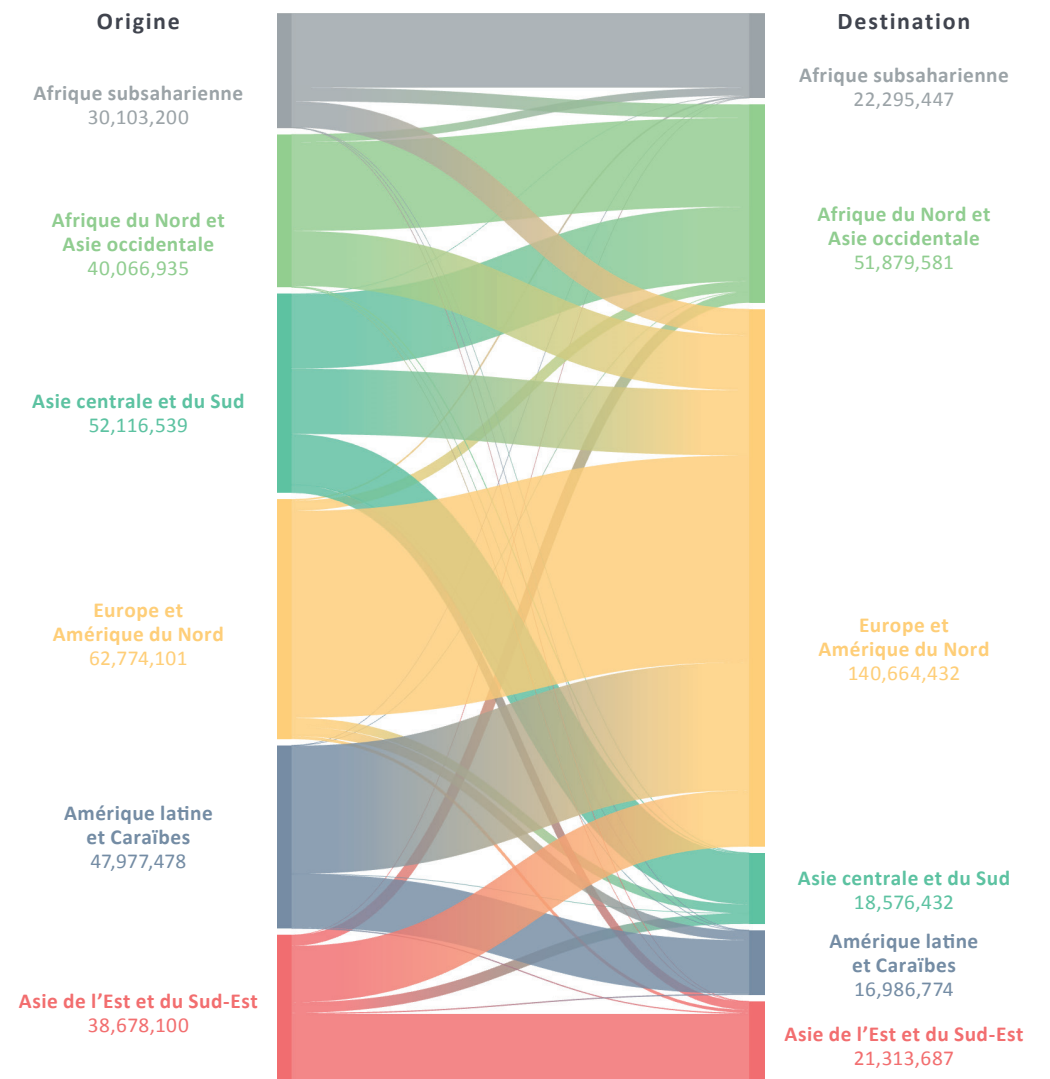
58 ICMPD, Étude sur les défis et les opportunités liés à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de l'UA sur la libre circulation, juin 2025, consulté le 13 février 2026 <https://www.icmpd.org/file/download/66414/file/AU-FMP-Opportunities-and-Challenges-EN-2025.pdf>

59 UCT News, Les déplacements entre les pays africains restent difficiles : de nouvelles idées pour faciliter la circulation, 21 octobre 2025, consulté le 12 février 2026, <https://www.news.uct.ac.za/article/-2025-10-21-travel-between-african-countries-is-still-hard-fresh-ideas-to-get-movement-flowing>

60 SIHMA, Tendances migratoires en Afrique, 2e trimestre 2025 : dynamiques régionales et implications mondiales, 26 août 2025, consulté le 3 février 2026, <https://sihma.org.za/Blog-on-the-move/african-migration-trends-q2-2025-regional-dynamics-and-global-implications?lang=en&utm>

61 OIM, Stratégie pour l'Afrique 2025-2029, 2025, consulté le 3 février 2026, <https://publications.iom.int/books/iom-continental-strategy-africa-2025-2029>

Graphique 1 : Estimation de la population migrante internationale par région d'origine et de destination, sur la base du stock de migration internationale 2024 du DAES (Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies)⁶²



Source : DAES, Bilan des migrations internationales 2024.

62 DAES, Stock de migrants internationaux 2024, consulté le 25 février 2026, [Stock de migrants internationaux | Division de la population](https://publications.un.org/fr/publication/stock-de-migrants-internationaux)

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

De même, les flux migratoires de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe ont connu des fluctuations. Après avoir augmenté entre 2021 et 2023, les arrivées irrégulières ont fortement chuté en 2024 en raison de la diminution des traversées en Méditerranée centrale ; et bien que les mouvements vers l'Italie et la Grèce aient repris en 2025, cette augmentation n'a pas rattrapé les niveaux des années précédentes. Les analyses montrent que ces tendances traduisent un renforcement des contrôles, et de l'application des lois le long des routes migratoires, plutôt qu'une réduction de la mobilité globale puisque les migrants empruntent des itinéraires plus longs, plus fragmentés et plus risqués.^{63,64} Par exemple, un reportage de Reuters du début de l'année 2026 montre que le renforcement des contrôles en Mauritanie a réduit les départs vers les îles Canaries, mais que les migrants se sont tournés vers des points de départ plus éloignés et plus risqués, tels que la Gambie et la Guinée.⁶⁵

Par ailleurs, la migration de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe ne se caractérise pas uniquement par des mouvements irréguliers. Les données disponibles indiquent qu'une part importante des migrants africains entrent en Europe par **des voies régulières**. Entre 2014 et 2023, environ 4,6 millions d'Africains ont immigré vers l'UE, dont environ deux tiers par des voies régulières. Ces flux comprennent de plus en plus de travailleurs migrants et d'étudiants internationaux, parallèlement à d'autres formes d'admission régulière. Bien qu'elle reste d'une ampleur moindre par rapport à d'autres catégories de migration, la migration de la main-d'œuvre de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe s'est développée ces dernières années, reflétant à la fois la

63 Mixed Migration Centre, Bilan des migrations mixtes 2025, consulté le 4 février 2026, https://mmr2025.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2025/11/MMR_2025_Online.pdf

64 Mixed Migration Centre, Suivi de la situation en Afrique, 20 novembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/publications/mmr/2025/keeping-track-migration-africa-2025/>

65 Devereux C. et Suarez, B., Reuters, « Les migrants empruntent des points de départ plus éloignés et plus risqués vers les Canaries après la répression en Mauritanie, selon la Croix-Rouge », 14 janvier 2026, consulté le 4 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/migrants-us-ing-more-distant-riskier-departure-points-canaries-after-mauritania-2026-01-14/>

demande croissante sur les marchés du travail européens et les aspirations migratoires grandissantes parmi les jeunes populations du continent.⁶⁶

La migration forcée reste une caractéristique déterminante de la mobilité en Afrique subsaharienne. Le Rapport mondial 2025 sur les déplacements internes estime que 38,8 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne à la fin de 2024 en raison de conflits ou de catastrophes, ce qui représente près de la moitié du total mondial (environ 47 %), plusieurs pays étant confrontés à la fois à des déplacements liés à des conflits et à des catastrophes, tels que la RDC, le Mozambique, le Nigéria et le Soudan.⁶⁷ Il convient de noter que dans le cas du Soudan, le nombre estimé de personnes déplacées à l'intérieur du pays est redescendu à environ 9 millions en décembre 2025, contre un pic d'environ 11,5 millions à la fin de 2024, ce qui peut s'expliquer par une augmentation des retours, mais pas nécessairement par une stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays.⁶⁸ Dans plusieurs cas, les déplacements deviennent pérennes, avec des millions de personnes déplacées depuis plusieurs années. Dans certains conflits, les déplacements sont utilisés comme une « arme de guerre », en entravant l'aide humanitaire ou en prenant pour cible les personnes déplacées, qui devraient pourtant être protégées par le droit international. La situation est encore aggravée par les coupes budgétaires dans l'aide publique au développement, qui éprouvent la capacité des gouvernements et des organisations à réagir.⁶⁹

66 Martens Centre, Les migrants africains vers l'Europe, 2025, consulté le 18 mars 2026, <https://www.martenscentre.eu/wp-content/uploads/2025/09/African-Migrants-in-Europe.pdf>

67 IDMC (Centre de suivi des déplacements internes), Rapport mondial sur les déplacements internes, mai 2025, consulté le 4 février 2026, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2025/>

68 HCR, Portail de données opérationnelles, Soudan, consulté le 19 février 2026, <https://data.unhcr.org/en/situations/sudansituation>

69 Maunganidze, O., et Mbiyozo, A., ISS Today, Le déplacement comme arme de guerre : cibler les plus vulnérables d'Afrique, 21 août 2025, consulté le 4 février 2026, <https://issafrica.org/iss-today/displacement-as-a-weapon-of-war-targeting-africa-s-most-vulnerable>

Graphique 2 : Nombre total de personnes déplacées en Afrique subsaharienne à la fin de l'année 2024

Déplacés internes

38,8m

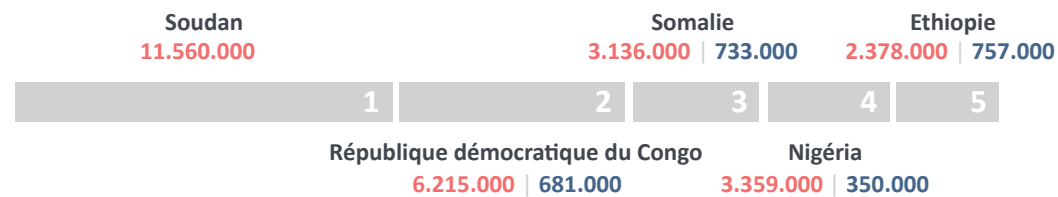
à la fin de 2024

47%

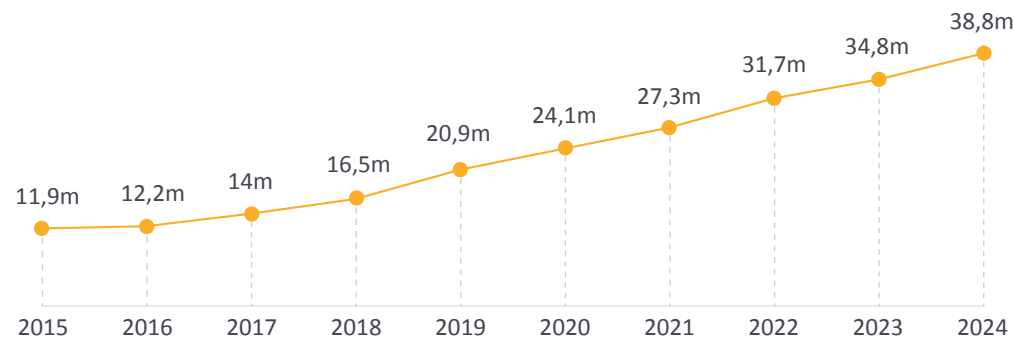
Part dans le total mondial

33,1mdéplacés internes
en raison de conflits
et de violences**5,7m**de déplacés internes
en raison
de catastrophes

Pays avec le plus de déplacés internes



Nombre total de personnes déplacées internes (2015 – 2024)



Source : Rapport GRID 2025 de l'IDMC

En 2026, les flux migratoires en Afrique subsaharienne resteront structurellement élevés et principalement intrarégionaux, sous l'effet de la croissance démographique, des conflits prolongés, du changement climatique et de la capacité d'absorption limitée des marchés du travail. Les déficits persistants

de financement humanitaire risquent de mettre encore davantage à l'épreuve les pays d'accueil de réfugiés et les interventions en faveur des personnes déplacées, augmentant ainsi la pression sur des systèmes locaux déjà fragiles. Bien que la croissance économique doive s'améliorer dans certaines parties de la région, elle ne suffira sans doute pas à absorber l'augmentation constante de la main-d'œuvre, ce qui renforcera la mobilité interne et régionale en tant que stratégies de subsistance essentielles, en particulier pour les jeunes. Parallèlement, le renforcement des contrôles aux frontières le long des routes vers l'Europe devrait rediriger les mouvements plutôt que les réduire, favorisant ainsi des schémas migratoires plus fragmentés, adaptatifs et exposés aux risques.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Dynamiques migratoires régionales en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale

L'Afrique de l'Ouest et centrale présente des tendances migratoires, des opportunités et des défis extrêmement complexes ; elle compte plus d'un demi-milliard d'habitants répartis dans plus de 20 pays aux profils économiques, politiques et environnementaux très variés⁷⁰. La région connaît depuis longtemps des mouvements migratoires conditionnés par des opportunités économiques, des conflits et des facteurs environnementaux, avec des millions de personnes se déplaçant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. À la mi-2020, environ 7,6 millions de migrants internationaux résidaient dans la région. Parmi eux, neuf sur dix (6,7 millions) provenaient d'un autre pays de la sous-région. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sont toujours en cours de transition démographique et ont une population très jeune (62 % de la population), ce qui se traduit par une forte propension des

70 Groupe de la Banque mondiale, Afrique occidentale et centrale, consulté le 17 janvier 2026, <https://data.worldbank.org/region/africa-western-and-central>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

jeunes à se déplacer.⁷¹ Ces mouvements intrarégionaux s'ajoutent à la mobilité interne au sein des pays, en particulier dans le Sahel central et au Nigéria, où les déplacements forcés sont alimentés par les conflits et les catastrophes climatiques.

Environ 70 % des flux migratoires en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale concernent la migration temporaire, saisonnière et permanente de travailleurs, les principales destinations étant des pôles économiques tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria. La Côte d'Ivoire, par exemple, accueille plus de 8 millions de migrants originaires du Burkina Faso, 402 000 du Mali et 112 000 de Guinée. Outre des approches de gouvernance restrictives et centralisées, la perte d'emplois due à un manque de protection des ressources naturelles nationales est un autre facteur déterminant dans cette région. On estime que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) coûte aux pays de la région environ 0,26% de leur PIB. Cela entraînerait une perte annuelle de 30 000 revenus, et ferait passer plus de 140 000 personnes supplémentaires sous le seuil de pauvreté.⁷²

L'Afrique centrale a connu une augmentation de 48 % des déplacements forcés depuis 2020, avec une hausse notable du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de réfugiés. Le bassin du lac Tchad et le Sahel central sont des zones de conflits majeurs, contribuant au déplacement des populations. Le Tchad accueille près de la moitié de la population réfugiée de la région, avec un nombre important de réfugiés provenant du Soudan et de la République centrafricaine (RCA). De plus, l'Afrique centrale connaît des mouvements intrarégionaux volontaires limités entre les pays, car la plupart des opportunités économiques se trouvent en dehors de la région, en Afrique de l'Ouest. Ces chiffres confirment que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale restent des régions touchées par les déplacements et

71 Mixed Migration Centre, Mise à jour trimestrielle sur les migrations mixtes : Afrique de l'Ouest, 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/01/QM-MU-2025-Q3-West-Africa.pdf>

72 Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Tendances migratoires africaines à surveiller en 2025, consulté le 3 février 2025, <https://africacenter.org/spotlight/migration-trends-2025/>

les mouvements de populations liés aux crises multiples au Soudan, dans le Sahel central et dans le bassin du lac Tchad. Au premier trimestre 2025, plus de 1,1 million de personnes ont été nouvellement déplacées, principalement en raison du conflit en cours au Soudan.⁷³

Dans toute la région du Sahel, les réseaux transnationaux de parenté, la mobilité saisonnière de la main-d'œuvre et les routes commerciales ont façonné les schémas de déplacement. La région est considérée à la fois comme une zone d'origine et de transit, avec des flux importants vers l'Afrique du Nord et l'Europe. Traditionnellement, la migration vers le nord était motivée par des opportunités économiques, de nombreux migrants sahéliens travaillant en Libye et en Algérie dans des secteurs tels que la construction, l'agriculture et le travail domestique. La Libye a été pendant de nombreuses années une destination majeure pour la main-d'œuvre, les migrants originaires du Tchad, du Mali, du Niger et du Soudan constituant une part importante de la main-d'œuvre du pays. Cependant, les mouvements migratoires au Sahel ont été transformés ces dernières années, en raison d'une combinaison de préoccupations sécuritaires, de pressions économiques, de défis environnementaux et d'interventions extérieures. Les coups d'état dans des pays tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont suscité l'inquiétude de la communauté internationale et conduit à un changement de leur position vis-à-vis de la gestion des migrations. Le retrait progressif et l'exclusion de la coopération multilatérale, associés à l'extrémisme violent régional, à la criminalité transnationale et à d'autres défis sécuritaires, ont conduit à un renforcement des contrôles aux frontières et à des restrictions de circulation dans toute la région.⁷⁴

73 HCR, Le HCR met en lumière les tendances en matière de déplacements forcés, les risques en matière de protection et les solutions en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 12 juin 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://www.unhcr.org/africa/news/press-releases/unhcr-highlights-forced-displacement-trends-protection-risks-and-solutions-west>

74 Migration Policy Institute, Sur des sables mouvants dans la région du Sahel en Afrique : tensions entre sécurité et libre circulation, 20 août 2025, consulté le 23 janvier 2026, <https://www.migrationpolicy.org/article/sahel-migration-trends>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

En ce qui concerne l'émigration, des données récentes attestent d'un mouvement accru depuis l'Afrique de l'Ouest et centrale vers les îles Canaries en Espagne. Un nombre croissant de bateaux part désormais de Gambie, de Guinée-Bissau et de Guinée, ce qui indique l'émergence de nouveaux points d'embarquement à mesure que les réseaux de passeurs s'adaptent aux contrôles renforcés plus au nord. Cependant, de graves risques en matière de protection persistent le long des routes de l'Atlantique Ouest et de la Méditerranée centrale, notamment la traite, les abus et les disparitions en mer.⁷⁵ Entre janvier et mars 2025, 10 500 personnes – en grande majorité des Maliens – sont arrivées aux îles Canaries. Selon Eurostat, plus de 10 000 Maliens ont demandé l'asile en Europe en 2024, la majorité via cette route, citant les conflits et l'insécurité comme principales causes de leur déplacement. L'approche basée sur les routes du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), mise en œuvre au Mali, au Sénégal et en Mauritanie, vise à répondre à ces besoins en renforçant les systèmes d'asile, en améliorant l'accès à la protection et en proposant des alternatives sûres le long de ce corridor.⁷⁶

Instabilité persistante et déplacements prolongés au Sahel

La détérioration des conditions économiques et l'intensification des conflits et de l'insécurité au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Soudan continuent de provoquer des déplacements à l'intérieur et entre ces régions. Depuis avril 2025, on estime que 38 000 Burkinabés ont fui vers Koro, au Mali, dont 2 373 en juillet et 14 269 pour le seul mois d'août. Au cours de la même période, le nombre de réfugiés maliens dans les pays d'accueil a légèrement

75 OIM, Matrice de suivi des déplacements de l'Institut mondial de données, Gambie — Outil de suivi des zones de départ — Déplacements vers les îles Canaries (mai-juin 2025), consulté le 23 janvier 2026, <https://dtm.iom.int/reports/gambia-departure-areas-monitoring-tool-movements-canary-islands-may-june-2025>

76 HCR, Le HCR met en lumière les tendances en matière de déplacements forcés, les risques en matière de protection et les solutions en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 12 juin 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://www.unhcr.org/africa/news/press-releases/unhcr-highlights-forced-displacement-trends-protection-risks-and-solutions-west>

augmenté, passant de 330 348 en mai à 335 430 en août 2025 (+2 %). Au Tchad, la population de réfugiés soudanais a augmenté de 12 % entre avril et août 2025, pour atteindre un total de 876 552 personnes.⁷⁷ Le HCR indique que plus de 12.1 millions de personnes sont déplacées de force en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le Nigéria, le Burkina Faso et le Cameroun accueillent la majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Selon les données du HCR, on estimait à 190 591 le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés dans les pays côtiers que sont la Côte d'Ivoire (76 888), le Ghana (25 743), le Togo (60 106) et le Bénin (27 854) en avril 2025.⁷⁸

Fin août 2025, des affrontements liés aux enjeux fonciers dans le nord-ouest du Ghana ont fait 31 morts et entraîné le déplacement d'environ 50 000 personnes. Environ 14 000 personnes ont fui vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, dont 13 000 en Côte d'Ivoire, principalement issues de l'ethnie Biri-for. Depuis le 16 septembre, environ 8 000 Ghanéens sont rentrés chez eux depuis la Côte d'Ivoire.⁷⁹

Les opportunités économiques, moteurs de la mobilité de la main-d'œuvre

Les tendances en matière de migration de main-d'œuvre en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale se caractérisent par un nombre important de mouvements intrarégionaux et frontaliers. Par rapport à d'autres sous-régions africaines, l'intensité des flux migratoires dans la région évolue. Les principaux axes de migration de main-d'œuvre mènent principalement

77 Mixed Migration Centre, Mise à jour trimestrielle sur les migrations mixtes : Afrique de l'Ouest, 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/01/QM-MU-2025-Q3-West-Africa.pdf>

78 HCR RBWCA, Portail de données opérationnelles, Principaux réfugiés, personnes déplacées et apatrides – août 2025, 17 septembre 2025, consulté le 30 janvier 2026, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/118662>

79 Mixed Migration Centre, Mise à jour trimestrielle sur les migrations mixtes : Afrique de l'Ouest, 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/01/QM-MU-2025-Q3-West-Africa.pdf>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

vers les pays côtiers relativement plus développés, vers les pays limitrophes, souvent pour des motifs historiques d'interdépendance. De nombreux travailleurs migrants ont quitté les pays du Sahel, parfois avec leur famille, pour rejoindre les plantations du Ghana, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Nigéria. Alors que le Ghana et la Côte d'Ivoire attirent principalement des travailleurs migrants du Mali, du Tchad, du Burkina Faso et du Niger vers leurs plantations de cacao, tandis que des migrants provenant du reste du continent ont travaillé dans les plantations de coton et d'arachides au Sénégal et en Gambie. La découverte et l'exploitation de gisements pétroliers au Nigéria a également rendu le pays attractif pour de nombreux migrants d'Afrique de l'Ouest.⁸⁰ Les citoyens de la CEDEAO peuvent circuler, résider et travailler dans d'autres pays de la CEDEAO, bien qu'ils soient confrontés à des difficultés.⁸¹ Certains États membres ont élaboré ou élaborent actuellement des politiques migratoires plus holistiques au sein de la communauté ouest-africaine. Parmi les exemples récents, on peut citer la Sierra Leone, qui a adopté une politique nationale en matière de migration en 2022, le Ghana, qui a validé une politique révisée en matière de migration de la main-d'œuvre en 2023, et le Nigéria, qui a validé sa politique nationale migratoire en 2025 — traduisant une tendance croissante, bien qu'inégale, vers une gouvernance migratoire nationale plus structurée dans toute la région.^{82,83,84}

80 Objectifs du Pacte mondial pour les migrations, Les migrations en Afrique de l'Ouest : aspects liés au développement. Section 3 Migration et développement, 2021, consulté le 16 février 2026, <https://publications.iom.int/system/files/pdf/ch21-migration-across-west-africa.pdf>

81 ICMPD et OIM, Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, deuxième édition 2016, consultée le 16 février 2026, [A%20Survey%20on%20Migration%20Policies%20in%20West%20Africa.pdf](https://www.iom.int/system/files/pdf/ch21-migration-across-west-africa.pdf)

82 OIM, Le gouvernement du Nigéria valide la politique nationale de migration 2025, 30 avril 2025, consulté le 25 mars 2026, <https://nigeria.iom.int/news/government-nigeria-validates-2025-national-migration-policy>

83 Sirrealoaded, Le gouvernement de la Sierra Leone lance une politique nationale en matière de migration, 27 janvier 2022, consulté le 25 mars 2026, <https://sierraloaded.sl/news/sierra-leone-launches-national-migration-policy/>

84 OIM, Validation de la politique de migration de main-d'œuvre du Ghana, 9 janvier 2019, consulté le 25 mars 2026, <https://www.iom.int/news/ghana-labour-migration-policy-validated>

Politique de retour

Malgré des défis complexes, les retours de personnes déplacées internes dépassent largement ceux des réfugiés. En 2025, la RDC a enregistré de loin le plus important mouvement de retour de personnes déplacées dans la région, avec près de 2 millions de retours, suivie de la RCA avec 71 274 retours enregistrés ; il s'agit là des deux plus importants mouvements de retour de personnes déplacées dans la région.⁸⁵ En revanche, les retours de réfugiés sont restés plus limités ; avec 23 751 réfugiés revenus au Nigéria et 4 375 réfugiés sont rentrés en RCA.⁸⁶ Par ailleurs, en 2025, l'ONG Alarme Phone Sahara⁸⁷ a signalé l'expulsion de plus de 34 000 migrants d'Algérie vers le Niger. En réponse à cette crise croissante, l'OIM a collaboré avec les gouvernements concernés et ses partenaires pour étendre ses activités existantes en matière de retour volontaire, ce qui a notamment conduit au retour de plus de 9 500 personnes depuis l'Algérie.⁸⁸ De même, la Mauritanie a expulsé plus de 18 000 migrants entre janvier et juillet 2025, ce qui a suscité des préoccupations en matière de respect des droits humains, et a entraîné des tensions diplomatiques avec le Mali et le Sénégal, alors même que de nouveaux accords bilatéraux étaient mis en place⁸⁹. Il convient de noter que la majorité de ces mouvements sont intracontinentaux, les retours en provenance d'Europe ne représentant qu'une faible part du total.

85 HCR, Refugee Data Finder, consulté le 24 avril 2026, <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/data-summaries>

86 HCR, Refugee Data Finder, consulté le 24 avril 2026, <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/data-summaries>

87 Alarme Phone Sahara, Assamaka, Niger : Plus de 34 000 personnes expulsées d'Algérie vers le Niger en 2025, 31 décembre 2025, consulté le 24 avril 2026, <https://alarmephonesahara.info/en/news/assamaka-niger-more-than-34-000-people-deported-from-algeria-to-niger-in-2025>

88 OIM, Le chef de l'OIM se rend en Algérie pour renforcer le partenariat en matière de gestion des migrations, 8 janvier 2026, consulté le 24 avril 2026, <https://mena.iom.int/news/iom-chief-visits-algeria-strengthen-partnership-migration-management>

89 OIM, Le chef de l'OIM se rend en Algérie pour renforcer le partenariat en matière de gestion des migrations, 8 janvier 2026, consulté le 24 avril 2026, <https://mena.iom.int/news/iom-chief-visits-algeria-strengthen-partnership-migration-management>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

Près de 194 200 déplacés internes étaient rentrés au Mali et 64 700 en RCA, ce qui représente les deux plus importants mouvements de retour de déplacés internes dans la région. En revanche, 11 000 réfugiés sont rentrés dans des pays tels que le Nigéria, la RCA et le Mali au cours de la même période. Par ailleurs, entre avril et début juin 2025, les autorités nigériennes ont signalé l'expulsion de plus de 16 000 migrants en provenance d'Algérie, soit plus de la moitié du total des expulsions enregistrées pour l'ensemble de l'année 2024. En réponse à cette crise croissante, le gouvernement nigérian, en partenariat avec l'OIM, a lancé un plan de rapatriement d'urgence. Cette initiative vise à faciliter le retour volontaire de plus de 4 000 migrants vers leur pays d'origine d'ici juillet 2025. De même, la Mauritanie a expulsé plus de 30 000 migrants, suscitant des inquiétudes en matière de droits de l'homme et provoquant des tensions diplomatiques avec le Mali et le Sénégal, alors même que de nouveaux accords bilatéraux étaient mis en place.⁹⁰

Le changement climatique, facteur d'aggravation de la migration forcée, des conflits et des atteintes aux droits de l'homme

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ne sont pas des phénomènes isolés, mais créent des vulnérabilités systémiques qui influencent de plus en plus les schémas migratoires. Dans de nombreux pays, les pressions liées au climat contribuent directement à la mobilité et aux déplacements forcés, tant à l'intérieur des frontières qu'au-delà. De plus, elles peuvent aggraver les vulnérabilités et les besoins de protection des personnes déjà déplacées pour diverses raisons – y compris indépendantes des questions climatiques. Lorsque des déplacements surviennent dans des communautés qui accueillent déjà un nombre important de personnes déplacées, cela peut exacerber davantage la pénurie de ressources et accroître la pression sur les moyens de subsistance, les terres et les services de base.

90 Mixed Migration Centre, Mise à jour trimestrielle sur les migrations mixtes : Afrique de l'Ouest, 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/01/QM-MU-2025-Q3-West-Africa.pdf>

Les impacts climatiques peuvent également aggraver les vulnérabilités sociales et politiques préexistantes et contribuer à des tensions et à des conflits. La hausse des températures et l'augmentation du changement climatique exercent une pression croissante sur les écosystèmes fragiles et les ressources naturelles, exacerbant la concurrence entre les communautés pastorales et agricoles et compromettant la sécurité humaine, la sûreté et la santé. Enfin, lorsque les effets déstabilisants du changement climatique ne sont pas pris en compte, ils peuvent créer des obstacles importants à un retour sûr, digne et durable en compromettant davantage l'habitabilité à long terme de certaines régions tout en augmentant la pression sur des écosystèmes et des communautés déjà surexploités.

La situation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale illustre cet effet multiplicateur de risques. En 2025, des inondations ont contraint plus de 20 000 personnes à se déplacer pour se mettre en sécurité en RDC, au Nigéria, au Cabo Verde et au Ghana. Parmi elles, 73 % se trouvaient en RDC, 24 % au Nigéria, tandis que 3 % se trouvaient au Ghana et au Cabo Verde réunis.⁹¹ Le Sahel ouest-africain est de plus en plus confronté à la convergence des pressions climatiques et des conflits, ce qui accentue l'insécurité et entraîne des déplacements forcés. Au Nigéria et au Burkina Faso, les pressions environnementales causées par les inondations intensifient la concurrence pour les ressources entre les groupes dépendants des ressources naturelles, alimentant davantage les déplacements et la violence. Les factions extrémistes exploitent ces vulnérabilités, les groupes rebelles et les milices aggravant l'instabilité sociale.

Avec le temps, les conflits liés aux pressions environnementales évoluent vers des tensions politiques et communautaires, ce qui met en évidence le rôle du changement climatique en tant que « facteur aggravant » plutôt que

91 BCAH, Afrique occidentale et centrale : Suivi de la situation des inondations en 2025 – Situation au 21 août 2025, consulté le 26 février 2026, [West and Central Africa: 2025 Monitoring of the flooding situation - As of 21 August 2025 | OCHA](#)

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

cause directe des conflits ou des déplacements de population.⁹² De plus, la fragilité croissante de certains pays conduit à un accès inégal à la mobilité comme stratégie de mitigation. Si certaines personnes se déplacent en raison des aléas climatiques, d'autres ne parviennent pas à migrer en raison de ressources ou de capacités limitées – le plus souvent des femmes ou des personnes aux ressources économiques modestes – et d'autres encore refusent de partir pour des raisons culturelles et sociales. En l'absence de stratégies locales d'adaptation adéquates et préventives, ces populations peuvent être davantage exposées aux risques environnementaux, aux atteintes aux droits humains et aux dynamiques de conflit.

Dès lors, les mesures politiques pourraient prendre en compte les facteurs d'intersectionnalité et les vulnérabilités susceptibles d'entraîner des situations d'immobilité forcée, de déplacement et de conflit dans le contexte du changement climatique, y compris à travers des stratégies préventives d'adaptation telles que le renforcement des dispositifs locaux de résilience et la mise en place de voies de mobilité sûres. Cet objectif est mis en avant dans le Plan d'action de Cadix⁹³, qui appelle à redoubler d'efforts pour prévenir les vulnérabilités liées au changement climatique et à l'insécurité alimentaire et encourage l'intégration du changement climatique et des déplacements forcés dans les stratégies nationales de développement et les initiatives de coopération. Parmi les initiatives tournées vers l'avenir, la Stratégie régionale de la CEDEAO sur le climat illustre cette démarche.

Pressions supplémentaires sur la gouvernance migratoire liées à des facteurs exogènes

L'administration américaine a promulgué une interdiction de voyager imposant des restrictions totales ou partielles à des pays tels que le Togo et la

92 Mixed Migration Centre, Mise à jour trimestrielle sur les migrations mixtes : Afrique de l'Ouest, 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/01/QM-MU-2025-Q3-West-Africa.pdf>

93 Processus de Rabat, Déclaration politique et plan d'action de Cadix, consulté le 19 février 2026, <https://www.rabat-process.org/en/about/cadiz-action-plan>

Sierra Leone et envisage de l'étendre à près de 40 États africains – dont le Sénégal, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, la Mauritanie et le Niger – qui pourraient faire l'objet de restrictions totales ou partielles.⁹⁴ Le gouvernement a ensuite exercé une pression sur les gouvernements africains, notamment ceux d'Afrique occidentale et centrale, afin qu'ils accueillent les migrants expulsés des États-Unis. Avant une réunion organisée en juillet 2025 par le président américain avec les dirigeants du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée-Bissau, du Libéria et du Gabon, les médias américains ont rapporté que des demandes confidentielles avaient été adressées à ces cinq pays pour leur demander d'accepter des personnes expulsées en provenance de pays tiers.⁹⁵

Alors que certains pays d'Afrique occidentale et centrale se montrent peu enclins à accueillir des migrants, un suivi attentif des répercussions sur la situation géopolitique et la coopération stratégique en matière de gouvernance migratoire, de gestion des frontières et sécuritaire sera essentiel en 2026.

L'administration américaine a également réduit drastiquement son aide étrangère, mettant fin à environ 85% des contrats gérés par l'United States Agency for International Development (USAID), d'une valeur de plus de 27 milliards de dollars ; tandis que les bailleurs européens ont également réduit leur aide internationale. La France et l'Allemagne ont diminué le montant d'aide étrangère en 2025 de 11% et 9,5% respectivement ; la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse ont également réduit leur aide. Ces déficits créent des lacunes financières difficiles à combler, dont l'impact sur la gestion migratoire à l'échelle mondiale peut être grave et difficilement prévi-

94 Reuters, L'administration Trump envisage d'ajouter 36 pays à l'interdiction de voyager, selon une note de service, 16 juin 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.reuters.com/world/us/trump-administration-weighs-adding-36-countries-travel-ban-memo-says-2025-06-15/>

95 Mixed Migration Centre, Mise à jour trimestrielle sur les migrations mixtes : Afrique de l'Ouest, 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/01/QM-MU-2025-Q3-West-Africa.pdf>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

sible.⁹⁶ Si le montant record de 11 milliards de dollars de la reconstitution des ressources accordée par la Banque africaine de développement (FAD-17) en décembre 2025 à 37 pays africains à faible revenu et fragiles offre un certain contrepoids structurel, elle reste largement insuffisante pour compenser l'ampleur des réductions annoncées. Les lacunes en matière de protection et d'assistance en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale risquent donc de persister et de s'aggraver en 2026.⁹⁷

Les Nations unies avaient prévu un nombre record de 55 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et centrale touchées par des niveaux critiques de famine, particulièrement durant la « saison maigre » de juin à août 2025, et ce alors que les coupes budgétaires relatives aux opérations humanitaires se poursuivent dans un contexte de recrudescence de la violence et des déplacements.⁹⁸ De plus, le HCR a indiqué que suite à une réduction de 50 % de son budget régional entre 2024 et 2025, les efforts liés à une augmentation des réinstallations risquent d'être ralentis, le maintien des programmes d'aide vitale étant priorités.

À l'horizon 2026, les dynamiques migratoires en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale devraient continuer d'être façonnées par l'insécurité persistante au Sahel, le changement climatique et des opportunités économiques inégales. Les déplacements internes et les mouvements transfrontaliers devraient se poursuivre, en particulier dans les zones touchées par les conflits et les changements climatiques. Par ailleurs, la mobilité intrarégionale de la

96 Migration Policy Institute, L'innovation peut-elle aider à atténuer l'impact des coupes dans l'aide étrangère sur les programmes de gestion des migrations ? avril 2025, consulté le 17 février 2026, <https://www.migrationpolicy.org/news/foreign-aid-cuts-migration-management>

97 Banque africaine de développement, Le Fonds africain de développement mobilise la somme historique de 11 milliards de dollars, marquant une nouvelle ère d'appropriation africaine et de développement tiré par l'investissement, 16 décembre 2025, consulté le 19 mars 2026, <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-fund-mobilises-historic-11-billion-marking-new-era-african-ownership-and-investment-led-development-89755>

98 UN News, Les coupes dans l'aide plongent des millions de personnes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale dans une famine encore plus grave, 16 janvier 2026, consulté le 16 février 2026, <https://news.un.org/en/story/2026/01/1166776>

main-d'œuvre au sein de la CEDEAO devrait constituer un élément central, favorisée par les accords existants de libre circulation. Les pressions externes croissantes, telles que le renforcement des contrôles aux frontières et la coopération en matière de politique de retour, pourraient influencer davantage les schémas de mobilité et les stratégies de gouvernance. De manière générale, les schémas de migration dans cette région devraient conserver son caractère dynamique, reflétant à la fois la persistance des vulnérabilités et le rôle établi de la région en tant qu'espace de mobilité et d'intégration régionale.

Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, les flux migratoires restent façonnés par les crises et les déplacements de population

La mobilité est un facteur structurant en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, région couvrant 20 pays et comptant plus de 522 millions de personnes.⁹⁹

Si cette mobilité reste souvent liée à des causes exogènes (conflits, conséquences du changement climatique), entraînant une migration intrarégionale dynamique, la migration irrégulière et les déplacements ont représenté un volume important de mobilité en 2025. Même si cette mobilité reste souvent liée à des causes exogènes qui entraînent d'importantes migrations intrarégionales (conflits, conséquences du changement climatique), les déplacements forcés et la migration irrégulière occupent une part importante du volume total des migrations en 2025. La région a enregistré l'un des taux de déplacements les plus importants au monde en 2025, avec environ 24 millions de personnes déplacées, dont 5,7 millions de réfugiés et de demandeurs

99 Worldometer, Population de l'Afrique de l'Est (en direct), consulté le 27 février, <https://www.worldometers.info/fr/population-mondiale/afrique-de-l-est-population/>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

d'asile et 18,8 millions de déplacés internes en mars 2025.¹⁰⁰ Ces chiffres s'expliquent par la résurgence, l'intensification et la perpétuation de certains conflits intraétatiques en 2025.

La Somalie reste l'un des pays les moins développés au monde et continue de dépendre d'aides financières et militaires extérieures pour assurer la stabilité nationale et régionale, mais le soutien des partenaires internationaux a diminué.¹⁰¹ La Somalie fait face à une instabilité sécuritaire depuis plusieurs années, principalement en raison d'une base politique restreinte, qui ne s'étend qu'à la capitale Mogadiscio et à quelques villes satellites. Depuis 2023, et en particulier entre avril 2023 et juillet 2025, la Somalie a connu un « *environnement sécuritaire instable et complexe, marqué par des conflits persistants, une fragmentation politique et une crise humanitaire* ». ¹⁰²

Les activités d'Al-Shabaab, une organisation terroriste affiliée à Al-Qaïda, continuent de poser un défi sécuritaire, particulièrement suite à l'offensive d'avril 2025 durant laquelle ils ont étendu leur contrôle territorial.¹⁰³ Ce climat instable a provoqué plus de 6 000 incidents de sécurité (selon le Centre de données sur les conflits et l'aide humanitaire de l'Organisation internationale pour la sécurité des ONG) et au moins 711 355 déplacements forcés au cours de cette courte période.¹⁰⁴

100 BCAH, Afrique de l'Est : Aperçu de la situation humanitaire, mars 2025, 10 avril 2025, <https://www.unocha.org/publications/report/sudan/eastern-africa-humanitarian-snapshot-march-2025#:~:text=Attachments,in%20more%20than%2010%20locations>.

101 Centre d'études stratégiques de l'Afrique, La Somalie risque de devenir un État djihadiste, 17 novembre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://africacenter.org/publication/asb45en-somalia-risk-jihadist-state/euro>

102 Agence de l'Union européenne pour l'asile, Situation sécuritaire en Somalie : événements récents, octobre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.euaa.europa.eu/country-guide-somalia/security-situation-somalia-recent-events>

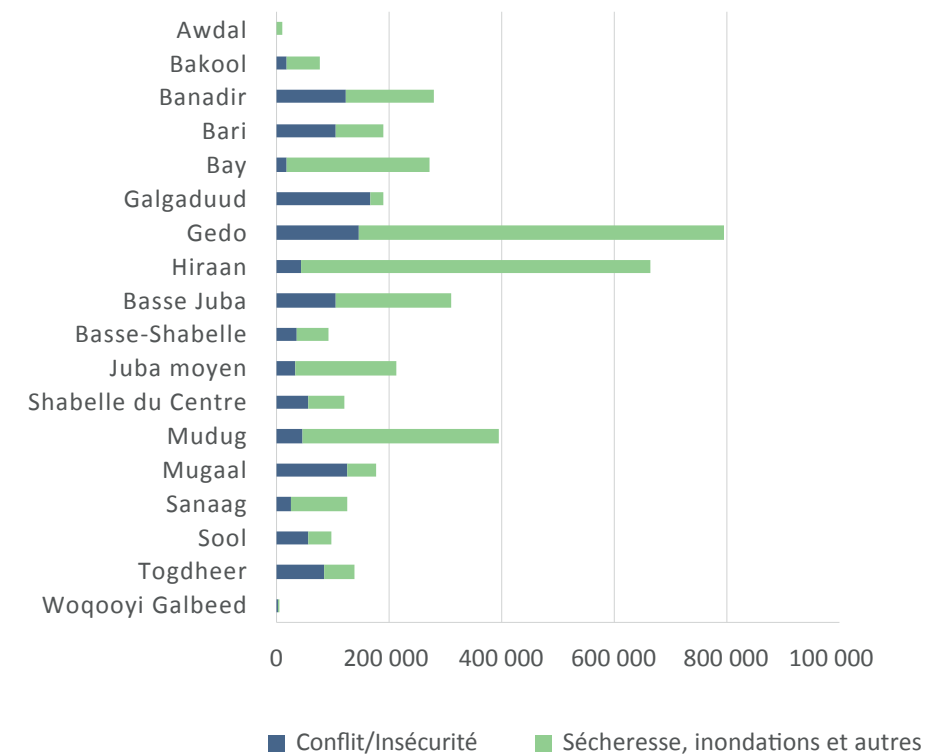
103 Centre d'études stratégiques de l'Afrique, La Somalie risque de devenir un État djihadiste, 17 novembre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://africacenter.org/publication/asb45en-somalia-risk-jihadist-state/euro>

104 Agence de l'Union européenne pour l'asile, Situation sécuritaire en Somalie : événements récents, octobre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.euaa.europa.eu/country-guide-somalia/security-situation-somalia-recent-events>

Les estimations du volume de déplacements n'incluent que ceux liés aux conflits et pressions sécuritaires, et n'incluent pas les mouvements de population liés aux enjeux climatiques.

Cependant, ces derniers se sont révélés être une cause plus importante de déplacement, comme l'illustre le graphique ci-dessous.¹⁰⁵

Graphique 3 : Répartition des personnes nouvellement déplacées en Somalie en raison de conflits/de l'insécurité par rapport à la sécheresse, aux inondations et à d'autres facteurs - 2023 et 2025



Source : Ensemble de données sur les déplacements, HCR

105 Agence de l'Union européenne pour l'asile, Sécurité, Somalie : situation sécuritaire (rapport), mai 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.euaa.europa.eu/publications/coi-report-somalia-security-situation-3>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

Le conflit au Soudan a eu un impact considérable sur les flux migratoires tant au niveau national que régional ; près de 7 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays depuis le début du conflit en avril 2023¹⁰⁶, et si l'on ajoute à ce chiffre les personnes déplacées avant le conflit, le nombre total de personnes déplacées atteint 9 millions, dont 4 millions ayant fui vers les pays voisins.¹⁰⁷ De plus, les récents problèmes de sécurité en RDC ont encore aggravé la situation migratoire dans la région en 2025. Entre 2024 et 2025, en raison de l'intensification des conflits, notamment dans deux régions clés du pays, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, le nombre de déplacés internes en RDC a augmenté et concerne près de 8 millions de personnes.¹⁰⁸ Les pays d'Afrique de l'Est ont été particulièrement touchés, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie ayant accueilli près de 1,1 million de réfugiés ou de demandeurs d'asile congolais. Rien qu'au Burundi, 119 000 personnes sont entrées dans le pays à la mi-2025.^{109,110}

106 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan : Rapport de suivi transfrontalier (2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-cross-border-monitoring-report-2>

107 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan : Rapport de suivi transfrontalier (2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-cross-border-monitoring-report-2>

108 Mixed Migration Centre, La guerre sans fin en République démocratique du Congo et son impact sur la migration mixte en 2025, 20 novembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/mmr-article/drc-congo-war-impact-migration-2025/>

109 Mixed Migration Centre, Suivi de la situation en Afrique, 20 novembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/publications/mmr/2025/keeping-track-migration-africa-2025/>

110 Mixed Migration Centre, La guerre sans fin en République démocratique du Congo et son impact sur la migration mixte en 2025, 20 novembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/mmr-article/drc-congo-war-impact-migration-2025/>

Baisse et diversification des routes migratoires irrégulières face au renforcement des contrôles aux frontières

Selon l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX), les arrivées irrégulières aux frontières extérieures de l'UE « ont diminué de plus d'un quart (26 %) en 2025 ».¹¹¹ En ce qui concerne les flux en provenance de l'Afrique subsaharienne, la baisse la plus notable a été enregistrée sur la route ouest-africaine, ce qui pourrait s'expliquer par les partenariats récents entre l'UE et des pays africains clés (Maroc, Sénégal et Mauritanie).¹¹² La route migratoire de la Méditerranée orientale vers l'Europe a enregistré une baisse, bien que moins prononcée. Il convient également de noter que cette route orientale comprend des itinéraires alternatifs, dits secondaires. À cet égard, la route migratoire reliant la Libye à la Crète est restée active et a même triplé en 2025.¹¹³ En outre, la route migratoire reliant la Corne de l'Afrique aux pays du Golfe via la Somalie et Djibouti, qui est toujours considérée comme l'une des routes irrégulières les plus empruntées, offre une voie alternative vers le Yémen (en particulier vers Ta'izz), ce qui pourrait expliquer l'augmentation de 34 % (passant de 178 300 à 238 000) entre 2024 et 2025.¹¹⁴

111 Frontex, Frontex : les franchissements irréguliers des frontières ont baissé de 26 % en 2025, l'Europe doit rester vigilante, consulté le 3 mars 2026, <https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-irregular-border-crossings-down-26-in-2025-europe-must-stay-prepared-lyKpVb>

112 ICMPD, Perspectives migratoires 2026, <https://www.icmpd.org/publications/icmpd-migration-outlook>

113 Frontex, Frontex : les franchissements irréguliers des frontières ont baissé de 26 % en 2025, l'Europe doit rester vigilante, consulté le 3 mars 2026, <https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-irregular-border-crossings-down-26-in-2025-europe-must-stay-prepared-lyKpVb>

114 OIM, Migration le long de la route orientale, Rapport, 1er septembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://reliefweb.int/report/ethiopia/migration-along-eastern-route-report-60-january-june-2025-publication-1-september-2025>

Graphique 4 : Nombre de traversées irrégulières aux frontières (janvier-décembre 2025) ¹¹⁵



Source : Frontex 2025

115 Frontex, Frontex : les franchissements irréguliers des frontières ont baissé de 26 % en 2025, l'Europe doit rester vigilante, consulté le 3 mars 2026, <https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-irregular-border-crossings-down-26-in-2025-europe-must-stay-prepared-lyKpVb>

Le changement climatique, cause permanente des déplacements de population

Au cours de la dernière décennie, les défis liés au climat ont gravement affecté de nombreux pays de la région. La sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur extrêmes sont devenues des facteurs majeurs de migration. Ces facteurs de stress climatiques menacent les moyens de subsistance des populations rurales, en particulier celles qui dépendent de l'agriculture et du pastoralisme. En conséquence, les défis liés au climat, combinés à l'insécurité alimentaire et à l'instabilité économique, ont fait de la migration saisonnière et temporaire un mécanisme d'adaptation, ce qui peut contribuer à la hausse du volume total de déplacements.¹¹⁶

Dans toute la région, la sécheresse et les inondations ont continué à provoquer des déplacements au cours de la dernière décennie. Bien que les tendances varient selon les pays et le type de risque, les chocs climatiques répétés continuent d'accroître la vulnérabilité et les pressions en matière de déplacements.

Au Soudan, le nombre de déplacements provoqués par des inondations a diminué en 2025 par rapport à 2024. En 2024, 189 415 personnes ont été déplacées par des inondations, contre 30 175 personnes en 2025, en novembre. Malgré cette baisse, les inondations sont restées le principal facteur de mobilité liée au climat au Soudan en 2025.¹¹⁷ Ainsi, malgré des variations d'une année à l'autre, les inondations demeurent un facteur structurel et structurant des flux migratoires.

116 Mixed Migration Centre, « À la croisée des chemins : mobilité, environnement, changement climatique et conflits en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique », août 2025, consulté le 9 février 2026, https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2025/08/The-Intersection-of-Mobility-Environmental-and-Climate-Change-and-Conflict-in-the-East-and-Horn-of-Africa_FINAL.pdf

117 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan, Aperçu des déplacements liés aux risques naturels 2025, 10 décembre 2025, consulté le 9 février 2026, <https://dtm.iom.int/reports/natural-hazard-displacement-overview-2025>

Au Soudan du Sud, les inondations répétées au cours de la dernière décennie ont déplacé des milliers de personnes. En octobre 2025, l'exposition globale aux inondations restait inférieure aux pics enregistrés en 2021, 2022 et 2024 mais supérieure à la moyenne historique. En 2025, environ 335 000 personnes ont été déplacées par les inondations dans les zones touchées du Soudan du Sud, beaucoup d'entre elles cherchant refuge sur des terrains plus élevés.¹¹⁸

L'Éthiopie continue de faire face à de graves pressions climatiques, avec une hausse des températures, des précipitations irrégulières et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents. Une sécheresse prolongée entre 2020 et 2023 a entraîné le déplacement d'environ 613 000 personnes.¹¹⁹ Les vagues de chaleur et les conditions de sécheresse se sont poursuivies en 2025, affectant fortement les communautés pastorales et agricoles et maintenant des niveaux élevés de stress climatique et de risque de déplacement.

En Somalie, les récentes sécheresses ont touché plus de 8 millions de personnes, dont 4,4 millions en situation d'insécurité alimentaire¹²⁰, contribuant aux déplacements et accroissant leur vulnérabilité. En 2025, environ 680 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays en raison d'une combinaison de conflits et de sécheresse.¹²¹

118 BCAH, Soudan du Sud : Aperçu des inondations, 23 octobre 2025, consulté le 9 février 2026, <https://www.unocha.org/publications/report/south-sudan/south-sudan-floods-snapshot-23-october-2025>

119 Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), Aperçu des besoins humanitaires en Éthiopie, février 2024, consulté le 9 février 2026, digitallibrary.un.org/record/4043313/files/1402188-EN.pdf

120 HESPI (The Horn Economic and Social Policy Institute), Rapport de synthèse sur l'analyse du contexte du changement climatique dans la région de l'AIGD, septembre 2025, consulté le 9 février 2026, [Climate Change Context Analysis Report IGAD Region.pdf](https://www.unocha.org/publications/report/somalia/somaliahumanitarian-needs-and-response-plan-2026)

121 BCAH, Plan d'évaluation des besoins humanitaires et d'intervention 2026, janvier 2026, consulté le 9 février 2026, <https://www.unocha.org/publications/report/somalia/somaliahumanitarian-needs-and-response-plan-2026>

La matrice de suivi DTM prévoit qu'environ 130 000 personnes supplémentaires pourraient être déplacées entre décembre 2025 et mars 2026 en raison de la persistance des conditions de sécheresse.¹²²

Les données disponibles suggèrent que les déplacements liés au climat demeurent un problème majeur dans la région en 2025, et qu'ils le resteront en 2026. Ces tendances indiquent que les aléas climatiques continuent de constituer un facteur structurant des déplacements et de la mobilité dans la région. La fréquence et la récurrence des risques climatiques ajoutent une difficulté supplémentaire aux mesures de relance dans les zones touchées. Étant donné que le stress environnemental n'est pas un facteur isolé de migration mais qu'il est étroitement lié aux pressions socio-économiques, il peut entraîner la prolongation de mouvements à court terme, les populations touchées cherchant des solutions plus durables.

Un rapport de la Banque mondiale prévoit que d'ici 2050, jusqu'à 105 millions de personnes pourraient être contraintes de se déplacer à travers tout le continent africain en raison de facteurs liés au climat, dont 85 millions en Afrique subsaharienne¹²³, soulignant ainsi le rôle des pressions climatiques en tant que facteurs clés de déplacement. Dans ce contexte, la mobilité induite par le climat est de plus en plus prise en compte dans les programmes de coopération régionale. La Déclaration ministérielle de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique reflète les efforts de la région pour répondre aux impacts du changement climatique sur la migration. Les efforts de coordination se sont poursuivis dans ce cadre en 2025.

122 Calculs propres sur la base des données de l'OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM), Projections de déplacements liés à des risques multiples

décembre 2025 – mars 2026, consulté le 9 février 2026, <https://dtm.iom.int/reports/somalia-multi-hazard-displacement-projections-q1-2026-december-2025-march-2026?close=true>

123 Calculs propres sur la base de Viviane, C., Rigaud, K., de Sherbinin, A., Jones, B., Adamo, S., Schewe, J., Sadiq, N., et Shabahat, E., Groundswell Partie 2 : Agir face aux migrations climatiques internes, Banque mondiale, 13 septembre 2021, consulté le 9 février 2026, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36248>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

De même, la Déclaration ministérielle du Caire¹²⁴, adoptée lors de la deuxième Conférence ministérielle du Processus de Khartoum en 2025, souligne l'importance de la coopération pour répondre à la mobilité liée au climat et s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, y compris la dégradation de l'environnement. En parallèle, l'adoption par l'Union africaine de la Vision et la politique africaine de l'eau 2063 marque une étape importante vers le renforcement de la sécurité hydrique. Ce secteur est fortement influencé par le changement climatique et affecte directement les moyens de subsistance et la mobilité ; il revêt une importance particulière dans le contexte du thème de l'année 2026 de l'Union africaine, axé sur la gouvernance de l'eau et la gestion durable de l'eau. Ensemble, ces initiatives témoignent de l'engagement continu de la région à faire face aux pressions climatiques et à leur impact sur les déplacements et les mouvements humanitaires.

Les perspectives migratoires de la région pour 2026 seront influencées par les tendances climatiques actuelles (sécheresses, inondations et phénomènes météorologiques extrêmes) qui pourraient continuer à provoquer des déplacements dans toute la région. Si l'ampleur des mouvements varie en fonction de la gravité des aléas, une forte exposition des populations et une capacité d'adaptation limitée suggèrent que les déplacements liés au climat devraient rester importants. Ces pressions risquent d'accroître encore les besoins humanitaires et de renforcer l'importance de lier plus étroitement l'adaptation au changement climatique aux réponses en matière de migration et de déplacement. En outre, en 2026, des élections présidentielles sont prévues dans des pays d'origine et/ou d'asile (Éthiopie, Soudan du Sud) ainsi que dans des pays clés situés le long des routes migratoires orientales (Somalie et Djibouti). L'issue incertaine de ces élections, conjuguée à un climat sécuritaire marqué par une recrudescence majeure des conflits armés en 2025 (en Somalie et au Soudan), pourrait entraîner de nouvelles tensions susceptibles d'influencer les schémas de déplacement dans la région,

124 ICMPD, Processus de Khartoum, Déclaration ministérielle du Caire, 9 avril 2025, consulté le 9 février 2026, <https://www.khartoumprocess.net/resources/political-documents/cairo-ministerial-declaration/download>

conduisant à une hausse de la migration irrégulière vers l'Europe et le Golfe. Ces perspectives sont toutefois incertaines, au vu de l'escalade des tensions en Iran et dans les pays arabes voisins depuis février 2026. Les routes migratoires vers le Golfe comme l'engagement des États de la région dans la Corne de l'Afrique pourraient être affectés, des pays comme les Emirats arabes unis ou le Qatar, partenaires clés de l'Éthiopie, du Soudan et de la Somalie, étant susceptibles de rediriger leurs efforts vers leur sécurité et réduire la coordination avec les États de la Corne de l'Afrique.¹²⁵ Cette situation, couplée aux réductions de l'aide occidentale, est encore difficilement mesurable lors de la rédaction de ce rapport, mais l'environnement de soutien externe, déjà restreint, risque encore de se détériorer en 2026.

125 The Conversation, L'attention du Golfe se tourne vers l'intérieur : pourquoi la guerre en Iran pourrait déstabiliser la Corne de l'Afrique, 9 mars 2026, consulté le 19 mars 2026, <https://theconversation.com/gulf-attention-is-turning-inward-why-the-iran-war-could-destabilise-the-horn-of-africa-277855>

Évolution des politiques migratoires

Évolution des politiques migratoires

À l'échelle continentale

À l'échelle continentale, la 39^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'UA (du 11 au 15 février 2026) a défini l'orientation stratégique de l'année à venir, confirmant l'Agenda 2063 comme cadre stratégique pour une croissance inclusive et résiliente et pour l'intégration continentale. Ce sommet a permis d'approuver la **Vision et la politique africaine de l'eau 2063**, mais aussi d'annoncer le thème de l'année : « Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 » ; plaçant la sécurité hydrique comme priorité transversale associée à la résilience climatique, à la santé publique, à la pérennité des systèmes alimentaires et la transition socio-économique. Les chefs d'État et de gouvernement ont également réaffirmé leur engagement à accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf, à renforcer les mécanismes de paix et de sécurité, et à consolider la position de l'Afrique dans la gouvernance mondiale. Bien que la sécurité hydrique et la résilience climatique ne constituent pas en soi une politique migratoire, leur prévalence met en évidence la relation structurelle entre les menaces environnementales, les déplacements de population et de la vulnérabilité climatique. Ce constat rappelle la nécessité de considérer le nexus entre adaptation climatique, planification au développement et gouvernance migratoire.^{126,127}

126 Union africaine, La 39^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine s'achève à Addis-Abeba, 15 février 2026, consulté le 17 février 2026, <https://au.int/en/pressreleases/20260215/39th-ordinary-session-assembly-african-union-concludes>

127 AMCOW, communiqué de presse : L'Afrique adopte la Vision 2063 pour l'eau et la politique correspondante : une boussole continentale pour la prospérité, la paix et la résilience, 6 octobre 2025, consulté le 27 janvier 2026, <https://amcow-online.org/africa-adopts-the-water-vision-2063-and-policy-a-continentalcompass-for-prosperity-peace-and-resilience/>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

La question des **personnes migrantes disparues** est également susceptible de retenir l'attention politique. Selon le projet Migrants Disparus de l'Organisation Internationale pour les Migrations (IOM), environ 18 000 décès et disparitions ont été recensés en Afrique depuis 2014, ce qui illustre les risques sur les routes méditerranéenne, atlantique et transsaharienne, bien que ce nombre semble largement sous-estimé en raison du manque de signalements. Le renforcement des contrôles aux frontières, couplés à des routes migratoires régulières et sûres limitées incitent les migrants à emprunter des itinéraires de plus en plus dangereux, ce qui accroît le risque de décès.¹²⁸ Face à l'ampleur de ce défi, les mesures prises par les autorités restent fragmentaires, et la prévention comme les opérations de recherche et de sauvetage, ou bien le traitement des dossiers et l'identification des victimes et le soutien aux familles restent insuffisantes.¹²⁹

Dans ce contexte, les pays partenaires des Processus de Rabat et de Khartoum entendent renforcer le dialogue et de la coopération régionale afin – de répondre aux enjeux relatifs aux personnes migrantes disparues.^{130,131} Les pays s'efforcent particulièrement à placer les droits des familles – notamment le droit à connaître le sort des personnes disparues – au centre des réponses politiques.

128 OIM, Portail de données du projet « Migrants disparus », consulté le 16 février 2026, <https://missingmigrants.iom.int/region/africa>

129 OIM, Rapport sur les migrations en Afrique (deuxième édition). Relier les points : faire le lien entre les politiques, les pratiques et le bien-être des migrants africains. OIM, Addis-Abeba, 2024, consulté le 27 janvier 2026, https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2023-132-r-iom-au-africa-migration-report-second-edition_0.pdf

130 Processus de Rabat, Résultats : Renforcer la coopération concernant les migrants disparus dans la région du Processus de Rabat, 4 octobre 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/thematic-meeting-on-missing-migrants>

131 Le Plan d'action de Cadix et le Plan d'action du Caire abordent tous deux la question des migrants disparus. Dans le cadre du Processus de Rabat, les partenaires se sont engagés à renforcer la coordination interrégionale, à partager des informations avec les familles dans le respect des règles relatives à la protection des données, et à améliorer les efforts d'identification le long des routes migratoires. En parallèle, les partenaires du Processus de Khartoum se sont engagés à traiter la question des migrants disparus le long des routes migratoires .

Lancé en juillet 2024, le Réseau des Points Focaux Nationaux pour les personnes migrantes disparues,¹³² dont le Secrétariat est assuré par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), en collaboration avec la Suisse et la Gambie, représente une avancée majeure. En tant que plateforme dédiée à la promotion de la coopération politique et opérationnelle pour la recherche des personnes migrantes disparues et la reconnaissance des droits des familles, le réseau compte 26 pays partenaires de la région du Processus de Rabat, et organisé cinq réunions en ligne ainsi qu'une réunion en présentiel à Banjul (Gambie) en juillet 2025. En 2026, la question des personnes migrantes disparues sera probablement prédominante dans les dialogues régionaux et intercontinentaux, et devrait s'inscrire plus largement dans les efforts pour renforcer les cadres de protection et la coopération le long des routes migratoires.

Orienter les discours sur la migration est également devenu une priorité politique explicite de l'UA. L'UA entend en effet s'éloigner de la perception stigmatisante des migrations, souvent synonyme d'irrégularité et de danger, afin de mettre en avant ses avantages et son potentiel pour le continent. En 2020, le Rapport sur les migrations en Afrique de l'OIM tentait déjà de remettre en question ce discours péjoratif, en soulignant la nécessité de « *protéger les millions de personnes déplacées de force par les conflits et les catastrophes et de créer des conditions de solidarité panafricaine plutôt que de les entraver* ». ¹³³ Plus récemment, des initiatives telles que le programme de bourses de l'UA pour les médias ont été lancées afin de consolider l'expertise, de favoriser la collaboration et de renforcer les moyens des médias en charge de la couverture des questions migratoires. En 2026, ce programme a reçu plus

132 Processus de Rabat, Réunion de lancement du Réseau des points focaux nationaux pour les migrants disparus, 24 juillet 2025, consulté le 10 mars 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/kick-off-meeting-of-the-network-of-national-focal-points-for-missing-migrants>

133 OIM, Rapport sur les migrations en Afrique (deuxième édition). Relier les points : faire le lien entre les politiques, les pratiques et le bien-être des migrants africains. OIM, Addis-Abeba, 2024, consulté le 27 janvier 2026, https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2023-132-r-iom-au-africa-migration-report-second-edition_0.pdf

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

de 100 000 candidatures.¹³⁴ En outre, grâce au Dialogue sur la migration et la mobilité de continent à continent (C2CMMD) entre l'UA et l'UE, le manuel de formation intitulé *Migration en Afrique – Mythes et réalités*, élaboré en collaboration avec l'OIM et des experts africains a été publié en novembre 2025. Destiné aux professionnels des médias et aux spécialistes de la communication des organisations de la société civile et des ONG, ce manuel reflète les efforts déployés pour redéfinir les narratifs liés aux migrations en Afrique.¹³⁵

Coopération avec l'Union européenne dans le cadre du nouveau Pacte sur la migration et l'asile

La coopération en matière de migration entre l'UE et l'UA repose sur des engagements réaffirmés lors du 7e sommet UA-UE, qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2025 à Luanda (Angola), et qui a mis l'accent sur une approche « pangouvernementale » pour surmonter les défis posés par la migration et en saisir les opportunités. La volonté d'approfondir la coopération et le dialogue sur la migration et la mobilité a également été réaffirmée, et l'importance des cadres existants de dialogue migratoire continentaux et régionaux a été rappelée.¹³⁶ Toutefois, des divergences de priorités persistent. Les parties prenantes africaines continuent de mettre l'accent sur les bénéfices en matière de développement, les transferts de fonds et la libre circulation régionale, tandis que la politique de l'UE accorde la priorité à la dissuasion de la migration irrégulière, à la gestion des frontières et au retour. Pour certains analystes, les politiques européennes visant à répondre aux

134 Union africaine, communiqué de presse : Le programme de bourses de l'UA pour les médias attire plus de 100 000 candidatures, favorisant ainsi la narration panafricaine, 29 janvier 2026, consulté le 16 février 2026, <https://au.int/en/pressreleases/20260129/au-media-fellowship-attracts-over-100000-applications-advancing-pan-african>

135 ICMPD, « Lancement de nouveaux outils et d'une étude visant à renforcer la gouvernance des migrations et à promouvoir la libre circulation en Afrique », 21 novembre 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.icmpd.org/news/new-tools-and-study-launched-to-strengthen-migration-governance-and-advance-free-movement-in-africa>

136 Conseil européen, Déclaration commune du sommet UA-UE, Luanda 2025, 2025, consulté le 27 janvier 2026, https://www.consilium.europa.eu/media/5tdhb1f4/joint-declaration_au-eu-summit.pdf

« causes profondes de la migration » ne tiennent pas toujours compte des nombreuses informations disponibles concernant le lien entre la migration et le développement, la notion de « causes profondes » n'étant pas toujours définie dans un cadre conceptuel clair ni fondées sur des critères mesurables.¹³⁷

Le Pacte européen sur l'asile et les migrations, adopté en 2024 et dont la mise en œuvre débutera en juin 2026, vise à établir des procédures communes applicables aux arrivées irrégulières ; à harmoniser les décisions en matière d'asile et de retour ; à instaurer une procédure frontalière unifiée ; et à mettre en place un mécanisme de solidarité obligatoire entre les États membres de l'UE pour partager les responsabilités des demandeurs d'asile et des migrants. Le pacte vise également à renforcer la « dimension extérieure » de la politique migratoire de l'UE en établissant une coopération avec les pays tiers en matière d'asile, de gestion migratoire, de retours et de lutte contre les causes de la migration irrégulière, permettant d'élargir le contrôle des frontières et de la migration de l'UE au-delà de son territoire.^{138,139}

En janvier 2026, la Commission européenne a présenté sa première stratégie européenne de gestion de l'asile et des migrations, un plan quinquennal qui s'appuie sur le Pacte. Cette stratégie met l'accent sur une approche « intégrée » qui associe la prévention de la migration irrégulière et du trafic d'êtres humains, le renforcement des frontières extérieures, la coopération avec les partenaires internationaux, l'amélioration de la protection et la diversification des voies de migration régulière. Elle intègre également des objectifs comme le renforcement de la diplomatie migratoire, la consolidation des systèmes de sécurité des frontières, l'adaptation des procédures

137 ETTG (European Think Tanks Group), L'agenda UE-Afrique en matière de migration : vers un nouveau partenariat, septembre 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://ettg.eu/wp-content/uploads/2024/09/Migrations-ETT-G-Brief-September-2024.pdf>

138 Commission européenne, Pacte sur les migrations et l'asile, 21 mai 2024, consulté le 28 janvier 2026, https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_en

139 ODI Global, L'agenda de l'UE sur les migrations en Afrique – faire avancer un nouveau partenariat en matière de migration, 24 mai 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://odi.org/en/insights/the-eu-africa-migration-agenda-driving-a-new-migration-partnership-forward/>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

d'asile et le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre.¹⁴⁰ Toutefois, certaines analyses signalent que le fait d'inclure la migration de la main-d'œuvre dans un cadre plus large axé sur la sécurité et la dissuasion risque de créer un décalage entre les attentes des différents partenaires. Encadrer la migration principalement par la gestion des frontières et le retour des migrants risquerait de limiter son potentiel pour l'économie et le développement, et pourrait ne pas satisfaire pleinement les attentes des gouvernements africains disposés à discuter de davantage de possibilités en matière de migration de la main-d'œuvre.¹⁴¹

La mobilité de la main-d'œuvre reste donc un domaine d'intérêt croissant mais sujet à débat. Les programmes structurés de mobilité de la main-d'œuvre et les partenariats en matière de compétences qui se développent dans le cadre de la coopération UE-Afrique, témoignent des réalités démographiques en Europe et des besoins d'emploi en Afrique.¹⁴² En outre, les projections de l'OCDE indiquent que les pénuries de la main-d'œuvre dans les économies vieillissantes continueront d'influencer la demande extérieure de travailleurs migrants en 2026, même si les systèmes d'asile et les dispositifs de retour se durcissent. Pour l'Afrique subsaharienne, cela crée une situation complexe où la mobilité intrarégionale reste prédominante, alors que les opportunités d'emploi à l'étranger se développent de manière sélective dans des cadres plus larges de plus en plus réglementés et sécurisés.¹⁴³

140 Commission européenne, La Commission présente une stratégie quinquennale en matière de migration, 29 janvier 2026, consulté le 16 février 2026, https://home-affairs.ec.europa.eu/news/commission-presents-five-year-strategy-migration-2026-01-29_en

141 ETTG (European Think Tanks Group), L'agenda UE-Afrique en matière de migration : vers un nouveau partenariat, septembre 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://ettg.eu/wp-content/uploads/2024/09/Migrations-ETT-September-2024.pdf>

142 ICMPD, Voies innovantes pour renforcer la coopération UE-Afrique en matière de mobilité des compétences, 21 octobre 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://www.icmpd.org/news/innovative-pathways-to-strengthen-eu-africa-cooperation-for-skills-mobility>

143 OCDE, Perspectives des migrations internationales, 2025, consulté le 19 février 2026, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/11/international-migration-outlook-2025_355ae9fd/ae26c893-en.pdf

Les progrès en matière de migration de la main-d'œuvre restent toutefois inégaux, en raison des priorités divergentes entre les partenaires européens et africains, mais également en raison de l'intégration fragmentaire du continent africain lui-même. Alors que la mise en œuvre de la ZLECAf a progressé, la ratification du PLC-UA est plus lente, et sa mise en œuvre reste limitée. D'importantes divergences sont à noter entre les différentes communautés économiques régionales (CER). Ainsi, l'intégration continentale est ralentie par la portée limitée des accords de reconnaissance mutuelle, les contraintes administratives et le manque d'harmonisation entre les législations nationales et les engagements continentaux. Cela freine la coopération en matière de mobilité de la main-d'œuvre, tant intra- qu'extracontinentale.¹⁴⁴

144 Bisong, A., ECDPM, La mobilité de la main-d'œuvre comme élément clé de la ZLECA : quel rôle pour le protocole sur la libre circulation de l'UA ? Décembre 2022, consulté le 29 janvier 2026, <https://ecdpm.org/application/files/5216/7119/6114/Labour-Mobility-Key-Element-AfCF-TA-Role-AU-Free-Movement-Protocol-ECDPM-Briefing-Note-153-2022.pdf>

Graphique 5 : Tableau comparatif : Progrès en matière de libre circulation dans les CER

CER	Libéralisation des visas	Statut de ratification du protocole CER	Statut de ratification du PLC de l'UA
UMA	Limitée (quelques accords bilatéraux)	Sans objet (pas de protocole à l'échelle du CER)	Aucun des pays de l'UMA n'a signé le PLC de l'UA
CEN-SAD	Pas de mise en œuvre à l'échelle communautaire	Le projet d'accord sur la libre circulation et l'établissement des personnes existe, mais n'a pas été adopté	Signé : Burkina Faso, République centrafricaine, Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo Ratifié : Mali, Niger, São Tomé-et-Principe
COMESA	Partiel (visa à l'arrivée dans certains pays)	Le protocole sur les visas est en vigueur, mais ne couvre que le droit d'entrée ; le protocole sur la libre circulation a été signé par quatre États membres et ratifié par deux. Il nécessite sept ratifications pour entrer en vigueur	Signé : Comores, Congo, Djibouti, Kenya, Malawi, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe Ratifié : Rwanda
CAE	Entrée sans visa pour les États partenaires	Protocole du marché commun de la CAE (MCC) en vigueur depuis 2010, les nouveaux États mettent en œuvre la feuille de route	Signé : RDC, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie Ratifié : Rwanda
CEEAC	Obligation de visa pour les ressortissants des autres États membres	Protocole de libre circulation annexé au traité fondateur de la CEEAC, mais non appliqué en raison des exigences en matière de visa	Signé : Angola, RDC, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Guinée équatoriale, Gabon, Tchad Ratifié : Rwanda, São Tomé-et-Principe
CEDEAO	Complet (exemption de visa pour les citoyens, 90 jours ; projet de suppression de la limite)	Protocole de libre circulation de la CEDEAO en vigueur depuis 1979	Signé : Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
AIGD	Pas de mise en œuvre à l'échelle communautaire	Projets de protocoles sur la libre circulation et la transhumance, mais pas en vigueur	Signé : Djibouti, Kenya, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Ouganda
CDA	Partiel (un certain assouplissement bilatéral, mais pas total)	Protocole sur la facilitation de la circulation ratifié par sept pays (11 requis pour son entrée en vigueur)	Signé : Angola, Comores, RDC, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zimbabwe

Source : Étude de l'ICMPD sur les défis et les opportunités liés à la ratification et à la mise en œuvre du PLC de l'UA pour la mobilité, leçons tirées des Communautés économiques régionales, de l'Union européenne et des régimes de libre circulation à travers le monde, juin 2025

La politique de retour et de réintégration constituent une priorité essentielle pour l'UE. En mars 2025, la Commission européenne a proposé une réglementation mettant en place un système commun pour le retour des ressortissants de pays tiers.¹⁴⁵ Il s'agit toutefois d'un domaine où les intérêts des deux continents divergent clairement, car les accords de réadmission sont considérés comme controversés en Afrique, où les personnes qui reviennent sont fortement stigmatisées et exclues, et ne bénéficient d'aucune aide à la réintégration.¹⁴⁶

Alors que l'UE a conclu des accords de réadmission juridiquement contraignants avec un certain nombre de pays tiers, les traités de réadmission formels entre l'UE et les États africains restent limités. Dans la pratique, la coopération en matière de retour et réadmission entre les partenaires européens et africains s'articule autour d'arrangements non contraignants, notamment dans le cadre de dialogues régionaux, tels que les processus de Rabat et de Khartoum. La réadmission durable est devenue une priorité politique croissante sur l'ensemble du continent au cours de la dernière décennie, motivée par un nombre important de personnes migrantes de retour en provenance d'Afrique du Nord et du Sahel.

145 Barana, L., La dimension interne – Trouver un équilibre entre responsabilité et solidarité, L'imprévisibilité en perspective : les défis du nouveau pacte pour l'UE et l'Italie, mars 2024, consulté le 28 janvier 2026, https://sturzo.it/wp-content/uploads/2024/04/HSS-ILS_Publication-Migration-Pact-FINAL.pdf

146 ETTG (European Think Tanks Group), L'agenda UE-Afrique en matière de migration : vers un nouveau partenariat, septembre 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://ettg.eu/wp-content/uploads/2024/09/Migrations-ETT-G-Brief-September-2024.pdf>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

Début 2025, le Processus de Khartoum a organisé en Éthiopie une réunion thématique sur le retour sûr et digne et la réadmission durable, soulignant l'importance d'approches holistiques de la réadmission qui tiennent compte des dimensions économiques, sociales et psychosociales.¹⁴⁷

En janvier 2026, la Suisse a pris la présidence du Processus de Rabat, marquant ainsi son intérêt pour la réintégration et le développement, en organisant notamment une première réunion thématique prévue en mai 2026, qui aura pour objectif d'examiner la manière dont les programmes de réintégration peuvent contribuer au développement local et national, ainsi que le rôle de la coopération au développement dans le soutien à une réintégration durable et à une gouvernance migratoire efficace. Ces efforts s'appuient sur le *Produit de connaissances d'Abuja sur la réintégration durable. Coopérer pour une réintégration durable : Vers des systèmes nationaux de réintégration pilotés par les pays d'origine*,¹⁴⁸ un document clé préparé en 2025 sous la présidence nigériane, qui explore la façon dont les pays partenaires peuvent renforcer la gouvernance de la réintégration de manière durable et axée sur le développement. Pour la présidence suisse du Processus de Rabat, les priorités clés devraient être la protection et l'asile, avec une attention particulière portée aux migrants disparus et à la protection des enfants non

147 Processus de Khartoum, Réunion thématique sur le retour sûr et digne et la réintégration durable : Une approche partenariale pour des solutions durables en faveur des rapatriés et de leurs communautés, 24 février 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.khartoumprocess.net/activities/technical-meetings/khartoum-process-thematic-meeting-safe-and-dignified-return-sustainable-reintegration-a-partnership-approach-to-lasting-solutions-for-returnees-and-their-communities>

148 Processus de Rabat, Document de réflexion d'Abuja sur la réintégration durable, janvier 2026, consulté le 26 mars 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/publications/the-abuja-knowledge-paper-on-sustainable-reintegration>

accompagnés, ainsi que la lutte contre le trafic de migrants grâce à une approche coordonnée, axée sur les routes migratoires et centrée sur les droits humains.¹⁴⁹

Du point de vue des pays d'Afrique subsaharienne, l'efficacité des politiques de retour est étroitement liée à la disponibilité d'un soutien durable à la réadmission, notamment l'accès à des moyens de subsistance, le développement des compétences et l'aide communautaire, ce qui reflète l'approche multidimensionnelle de la réintégration durable mise en avant dans les programmes internationaux de retour et de réintégration.¹⁵⁰ En 2026, la gouvernance migratoire en Afrique subsaharienne devrait encore refléter un équilibre délicat entre les engagements en matière de protection, les ambitions de mobilité de la main-d'œuvre et les pressions croissantes en matière de coopération extérieure. La mise en œuvre du Pacte et des stratégies connexes, parallèlement à la réforme de l'UA et aux efforts de financement dans le cadre de l'Agenda 2063,¹⁵¹ mettront à l'épreuve la viabilité institutionnelle et financière des cadres de gouvernance migratoire au niveau continental et national. Les avancées concernant les cadres de libre circulation, l'adaptation au changement climatique et la mobilité de la main-d'œuvre devraient rester progressifs, freinés par une mise en œuvre inégale, des lacunes en matière de capacités administratives et un resserrement des financements disponibles.

149 ICMPD, À la une : la Suisse assume la présidence du Processus de Rabat pour 2026, 5 février 2026, consulté le 16 février 2026, <https://www.icmpd.org/news/switzerland-assumes-2026-chairmanship-of-rabat-process-to-prioritise-protection-and-asylum-tackle-human-trafficking-and-return-and-reintegration>

150 OIM, Manuel de réintégration, 2022, consulté le 18 mars 2026, <https://reintegrationhb.iom.int/>

151 Union africaine, La 39ème session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine s'achève à Addis-Abeba, 15 février 2026, consulté le 17 février 2026, <https://au.int/en/pressreleases/20260215/39th-ordinary-session-assembly-african-union-concludes>

Afrique de l'Ouest et centrale

Mobilité de la main-d'œuvre : un vecteur de coopération régionale dans la CEDEAO

La CEDEAO a adopté en 1979 le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de séjour et le droit d'établissement (Protocole A/P.1/5/79). Cette adoption a été suivie de la formulation de plusieurs accords et protocoles additionnels visant à favoriser la libre circulation des travailleurs et des marchandises au sein de l'espace géographique de la CEDEAO. La mise en œuvre du protocole est prévue en trois phases distinctes.¹⁵² La première phase (1) concerne le droit d'entrée et la suppression des visas, prévus à l'article 3, ce qui implique que les États membres sont tenus d'autoriser la libre entrée des citoyens des pays membres sans visa. En revanche, les phases deux (2) et trois (3) mettent l'accent sur l'octroi du droit de séjour et du droit d'établissement dans d'autres pays de la CEDEAO aux citoyens des États membres, vers lesquels ils pourraient choisir de migrer.¹⁵³

En 2014, la CEDEAO a adopté l'ENBIC afin de mettre en œuvre le Protocole sur la libre circulation des personnes et d'assurer la gouvernance de la mobilité et des migrations au sein de la Communauté de la CEDEAO. Il est conçu pour faciliter les mouvements transfrontaliers réguliers, renforcer la vérification de l'identité, réduire la fraude documentaire et promouvoir la participation socio-économique dans l'ensemble des États membres. Dans le cadre du processus visant à accélérer la mise en œuvre de l'ENBIC, la Commission de la CEDEAO, par l'intermédiaire de la Direction de la libre circulation, a mené des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de soutien technique afin de promouvoir le respect des spécifications techniques et des normes conve-

152 CEA, Libre circulation des personnes au sein de la CEDEAO, consulté le 16 février 2026, <https://archive.uneca.org/pages/ecowas-free-movement-persons>

153 Sillah.K, Tandian.A, Kesso Sow.M, FayelInitiative.C, « Politiques de migration et d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas de la Sierra Leone », 2022, consulté le 23 février 2026, [Migration-and-regional-integration-policy-in-west-Africa-Sierra-Leone-case-Publie-le-18-fevrier-2022-.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/documents/44767-doc-ECOWAS_Draft_Labour_Migration_Strategy.pdf)

nues. Après la mise en œuvre officielle de l'ENBIC par le Nigéria en 2025, qui en fait le sixième État membre de la CEDEAO à le faire, d'autres pays d'Afrique de l'Ouest devraient poursuivre le déploiement de l'ENBIC en 2026.

Malgré ces efforts, les engagements politiques limités, des financements insuffisants et des contraintes d'infrastructures dans certains États membres entraînent une mise en œuvre inégale. Alors que six pays ont déployé l'ENBIC et que d'autres en sont à des stades avancés de préparation, une approche plus coordonnée et durable est nécessaire pour garantir un déploiement régional complet.

La stratégie et le plan d'action de la CEDEAO en matière de migration de la main-d'œuvre (2025-2035) ont été validés et adoptés en mai 2025. Ils définissent l'approche de la région pour gérer les tendances et les flux migratoires. La stratégie souligne le rôle des facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux dans la migration, en mettant l'accent sur la migration intrarégionale et le développement économique. Elle vise à relever des défis tels que la mise en œuvre inégale des politiques et les risques liés à la migration, tout en tirant parti des avantages de la migration de la main-d'œuvre pour la croissance économique et les échanges culturels. La stratégie est également conçue pour s'aligner sur les efforts continentaux, notamment le PLC-UA et la ZLECAF.¹⁵⁴

En 2025, la Stratégie régionale de la CEDEAO pour la prévention de la traite des personnes et des infractions pénales associées a été adoptée. Elle vise à garantir l'accès aux services judiciaires et sociaux essentiels dans ses États membres en vue de protéger les victimes potentielles de la traite des personnes et les victimes déclarées de la traite, mais aussi les infractions pénales telles que la violence à l'encontre des personnes, notamment les migrants vulnérables, les déplacés internes et les migrants en transit.

154 Commission de la CEDEAO, Stratégie et plan d'action de la CEDEAO en matière de migration de main-d'œuvre (2025-2035), projet de rapport, mai 2025, consulté le 23 janvier 2026, https://au.int/sites/default/files/documents/44767-doc-ECOWAS_Draft_Labour_Migration_Strategy.pdf

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

Cette stratégie souligne la nécessité de consolider les mesures de protection élémentaires, en particulier pour les groupes vulnérables, dont les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants, dans les États membres de la CEDEAO. En 2025, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et le Nigéria ont débuté l'élaboration de leur document de stratégie nationale relative à la traite des personnes et aux infractions pénales associées. Cette démarche devrait s'achever en 2026, la Guinée, la Gambie et le Cabo Verde prévoyant également de développer une politique similaire dans leurs pays.

Le traité fondateur de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) de 1983 prévoit des engagements pour faciliter la libre circulation des personnes originaires des États membres de la CEEAC. Un protocole sur la libre circulation et le droit de résidence des ressortissants des États membres a également été inclus à l'annexe 7 du traité, dans lequel sont énumérés les droits à la libre circulation, à la résidence et à l'établissement, qui devaient être appliqués dans un délai de 4 à 12 ans à compter de l'entrée en vigueur du protocole. Cependant, les décisions et les politiques adoptées par la CEEAC pour promouvoir la mise en œuvre effective du protocole n'ont pas été pleinement appliquées.

Coopération bilatérale avec des partenaires clés et dialogue régional en faveur d'une migration régulière

Face aux défis posés par la migration irrégulière, souvent motivée par des facteurs socio-économiques, le gouvernement sénégalais s'est engagé à renforcer ses relations avec ses partenaires internationaux afin de réglementer et de faciliter la migration de la main-d'œuvre, tout en promouvant des alternatives régulières et sûres. Des pays européens, tels que l'Espagne et la France, figurent parmi les principaux partenaires.¹⁵⁵ Depuis 2021, la coopération bilatérale entre l'Espagne et le Sénégal s'est intensifiée, et une attention particulière est portée à la résolution de défis communs,

¹⁵⁵ RTS, Migration circulaire : un premier groupe d'ouvriers agricoles sénégalais s'envole pour l'Espagne, 17 March 2026, consulté le 25 mars 2026, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/migration-circulaire-un-premier-groupe-douvriers-agricoles-senegalais-senvole-pour-lespagne>

notamment la migration irrégulière. Deux accords et une déclaration commune sur la lutte contre la migration irrégulière ont été signés en 2021, lors de la dernière visite du chef du gouvernement espagnol à Dakar.¹⁵⁶ En 2024, la coopération bilatérale s'est renforcée en matière de migration circulaire, visant à prévenir la migration irrégulière. En effet, la Déclaration conjointe entre le royaume d'Espagne et la République du Sénégal, signée le 29 août 2024, précise les conditions d'une mobilité régulière et structurée des ressortissants sénégalais vers l'Espagne.

La France reste toutefois l'un des principaux partenaires européens à avoir mis en place une législation solide qui formalise et structure la mobilité de la main-d'œuvre avec six pays d'Afrique de l'Ouest. Une série d'accords bilatéraux sur la migration de la main-d'œuvre régit les relations bilatérales entre la France et le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la République du Congo, le Gabon et le Sénégal. Ces accords bilatéraux facilitent la mobilité depuis ces pays d'origine vers la France, et s'adaptent aux différents besoins des pays d'origine et à ceux du marché français, tout en prévoyant des modalités d'arrangements spéciaux telles que des programmes d'échange pour les jeunes professionnels, des titres de séjour pluriannuels et des titres de séjour pour les travailleurs.¹⁵⁷

La structuration et le développement de la migration de la main-d'œuvre via des accords bilatéraux entre les pays d'Afrique subsaharienne et les pays européens devrait se poursuivre en 2026, portée par la demande du marché du travail et l'intérêt croissant des décideurs politiques pour des dispositifs de mobilité structurés et mutuellement bénéfiques.

¹⁵⁶ Déclaration conjointe entre le royaume d'Espagne et la République du Sénégal, Dakar, 29 août 2024, consultée le 26 février 2026, <https://www.lamoncloa.gob.es/presidente/actividades/Documentos/2024/290824-Declaracion-conjunta-Espana-Senegal.pdf>

¹⁵⁷ Ministère de l'Intérieur, Direction générale des étrangers en France, Les accords bilatéraux relatifs à la mobilité professionnelle, 30 July 2025, consulté le 26 février 2026, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Les-accords-bilatéraux/Les-accords-bilatéraux-relatifs-a-la-mobilite-professionnelle>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

La migration de la main-d'œuvre occupe également une place importante dans le dialogue régional du Processus de Rabat. Ce dialogue s'appuie sur la Déclaration politique et le Plan d'action de Cadix (2023–2027),¹⁵⁸ qui mettent fortement l'accent sur des domaines thématiques clés tels que (i) les avantages de la migration pour le développement et les causes profondes de la migration irrégulière ; (ii) la migration régulière et la mobilité ; (iii) la protection et l'asile ; (iv) la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains ; et (v) le retour, la réadmission et la réintégration. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Cadix, la mobilité de la main-d'œuvre s'est imposée comme l'un des domaines les plus porteurs du Dialogue, les pays partenaires considérant le domaine 2 du Plan d'action de Cadix (migration régulière et mobilité) comme une priorité pour la coopération future. Si les présidences nigériane et suisse (2025–2026) ont orienté leurs programmes sur d'autres priorités, la mobilité de la main-d'œuvre reste au cœur des préoccupations des pays partenaires et devrait continuer à façonner l'agenda du Dialogue dans les années à venir.

Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

Coopération pour lutter contre la migration irrégulière

La migration irrégulière reste un défi majeur en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. Elle reste motivée par une insuffisance des voies de migration régulières et sûres et surtout par des facteurs structurels dont l'insécurité, les conflits et la recherche de meilleures opportunités économiques. Des milliers de personnes continuent chaque année d'emprunter des routes irrégulières, malgré les risques auxquels les migrants sont confrontés.¹⁵⁹

158 Processus de Rabat, Déclaration politique et plan d'action de Cadix, consulté le 19 février 2026, <https://www.rabat-process.org/en/about/cadiz-action-plan>

159 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Migrations le long de la route orientale, janvier-septembre 2025, 19 décembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/Q3_2025_RDH_Nairobi_Eastern_Route_Report.pdf?iframe=true&utm

Les données de la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM, qui documentent entre autres l'ampleur et les dangers auxquels font face les migrants irréguliers, indiquent qu'en 2024, environ 446 200 ont été recensés le long de la route orientale, la voie la plus empruntée de la région.¹⁶⁰ Au cours des trois premiers trimestres de 2025, 351 000 déplacements ont été enregistrés, contre 283 100 au cours de la même période en 2024, soit une augmentation d'environ 24 %, avec 890 décès ou disparitions signalés rien qu'au cours des neuf premiers mois de 2025.¹⁶¹

En 2025, les mesures prises pour lutter contre la migration irrégulière ont caractérisées par un durcissement des réglementations nationales en matière d'entrée et d'asile dans la région, plutôt que par l'élaboration de nouveaux cadres réglementaires. L'augmentation des déplacements¹⁶² a également conduit à un renforcement des contrôles aux frontières et à un durcissement des procédures d'asile. Toutefois, l'instabilité persistante et le durcissement des politiques dans toute la région, pourrait entraîner un usage plus important des routes irrégulières et des réseaux de passeurs. Face à ce défi, la coopération entre les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique s'attache tout particulièrement à répondre aux causes profondes de la migration irrégulière, à lutter contre les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains, et à développer les voies régulières de migration.

160 OIM, Une région en mouvement 2023–2024 : Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Afrique australe, 2025, consulté le 10 janvier 2026, dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/iom_nairobi_aregiononthemove2024_ch3excluded_print_draft1.pdf?iframe=true

161 OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Migrations le long de la route orientale, janvier-septembre 2025, 19 décembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/Q3_2025_RDH_Nairobi_Eastern_Route_Report.pdf?iframe=true&utm

162 Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Les conflits en Afrique aggravent les déplacements forcés, 22 septembre 2025, consulté le 22 février 2026, <https://africacenter.org/spotlight/africa-conflicts-compound-forced-displacement/ps://africacenter.org/spotlight/africa-conflicts-compound-forced-displacement/>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

En 2025, les efforts régionaux visant à lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ont continué de progresser. Par exemple, l'AIGD a soutenu la coopération bilatérale entre l'Éthiopie et l'Ouganda afin de renforcer l'action conjointe contre la traite, le trafic et la criminalité transnationale associée.¹⁶³ Le programme « *Better Migration Management (BMM)* » a facilité l'organisation d'un forum régional multi-agences à Nairobi, réunissant des représentants de l'Ouganda, de l'Éthiopie, du Kenya et de Djibouti afin de renforcer la coopération sur la mise en œuvre des procédures opérationnelles standard (SOP) pour les enquêtes et les poursuites relatives à la traite des personnes et au trafic de migrants. Ce forum a permis de réitérer l'engagement des pays participants à harmoniser leurs systèmes d'enquêtes et à coordonner davantage leurs actions transfrontalières contre la traite des êtres humains et le trafic illégitime de migrants.¹⁶⁴ En outre, le Réseau de lutte contre la traite en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, qui regroupe plus de 100 organisations de la société civile, a poursuivi ses efforts pour protéger les migrants et les survivants de la traite des êtres humains dans toute la région.¹⁶⁵ Ces initiatives témoignent d'une coordination institutionnelle continue et de l'engagement de multiples acteurs dans la lutte contre la migration irrégulière.

Ces initiatives s'inscrivent aussi dans les objectifs du Processus de Khartoum, qui continue de servir de plateforme de dialogue interrégionale entre les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, tout en mettant l'accent sur la lutte contre la migration irrégulière ; le renforcement des cadres de protection, et l'amélioration de la coopération le long de ces routes. En novembre

163 AIGD, « Atelier bilatéral Éthiopie-Ouganda : faire progresser l'action commune contre la traite et le trafic d'êtres humains », consulté le 22 février 2026, <https://igad.int/ethiopia-uganda-bilateral-workshop-advances-joint-action-against-human-trafficking-and-smuggling/>

164 CIVIPOL, Renforcer la coopération régionale grâce aux procédures opérationnelles standard (SOP) : un forum régional à Nairobi donne un nouvel élan à la collaboration transfrontalière, 4 juin 2025, consulté le 22 février 2026, <https://www.civipol.fr/fr/news/strengthening-regional-cooperation-through-sops-regional-forum-nairobi-builds-momentum-cross>

165 Freedom Collaborative, Ligne d'assistance téléphonique éthiopienne contre la traite des êtres humains, consulté le 22 février 2026, <https://www.freedomcollaborative.org/ehaat>

2025, la réunion thématique conjointe des Processus de Rabat, de Khartoum en collaboration avec le Processus de Niamey a réaffirmé la responsabilité partagée des partenaires africains et européens dans le renforcement de leurs efforts en matière de prévention, de protection et de poursuites judiciaires.¹⁶⁶ Cette conclusion confirme l'importance de la coopération interrégionale dans la lutte contre la migration irrégulière, une dynamique qui devrait se poursuivre en 2026.

Renforcer la gouvernance migratoire : le rôle central des Communautés économiques régionales (CER)

Une part considérable des mouvements de population en Afrique est intra-continente. Selon les estimations, plus de 31 millions d'Africains vivent hors de leur pays de naissance à l'échelle mondiale, dont 21 millions dans un autre pays africain. La migration est principalement intracontinentale : environ 25 % des migrants africains seulement s'installent en Europe, tandis que la plupart continue de résider sur le continent africain.¹⁶⁷ Les facteurs à l'origine de cette mobilité sont variés et incluent des préoccupations sécuritaires, des pressions environnementales et des disparités économiques. Parmi ces causes, la mobilité de la main-d'œuvre reste particulièrement importante ; surtout dans des pays comme la Somalie et Djibouti qui enregistrent un des taux d'emploi de la population active âgée de plus de 15 ans des plus bas dans la région : 27,5 % en Somalie et 23,7 % pour Djibouti.¹⁶⁸

166 Processus de Rabat, Réunion thématique conjointe des processus de Rabat, Khartoum et Niamey, 17 décembre 2025, consulté le 22 février 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/joint-thematic-meeting-of-the-rabat-khartoum-and-niamey-processes>

167 Organisation des Nations unies, Dynamiques migratoires, réfugiés et personnes déplacées en Afrique, consulté le 16 février 2026, <https://www.un.org/en/academic-impact/migration-dynamics-refugees-and-internally-displaced-persons-africa>

168 Joint Research Centre, Atlas des migrations 2025, consulté le 26 février, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/350468d3-df7e-11f0-8439-01aa75ed71a1/language-en>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

La CAE, l' AIGD, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) couvrent une grande majorité de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique australe (EHSA), et contribuent de manière croissante à la facilitation et à la réglementation de la mobilité de la main-d'œuvre le long de ces routes migratoires.¹⁶⁹ Ces mouvements transfrontaliers sont régis par les dispositifs juridiques et réglementaires de ces CER, ainsi que par la mise en œuvre partielle des accords de libre circulation et les nouvelles initiatives en matière de mobilité de la main-d'œuvre. Les données du DAES sur les stocks de migrants de 2024 montrent que la migration dans la région EHSA est fortement corrélée à l'appartenance aux CER et aux accords régionaux de mobilité. Dans la région EHSA, la CAE et la SADC comptabilisent les mouvements intra-CER les plus importants, avec respectivement environ 4,6 millions et 3,6 millions de migrants. Les flux inter-CER sont encore plus importants entre la CAE et le COMESA (5,1 millions) et entre l'AIGD et la CAE (3,9 millions), tandis que l'AIGD recense les mouvements à destination de pays tiers les plus élevés (4,7 millions). Bien que le COMESA enregistre moins de mouvements intra-CER au sein de l'EHSA (2,7 millions), il joue un rôle clé de relais entre les principales routes migratoires, notamment COMESA-SADC (3,1 millions) et COMESA-EAC (3 millions). Dans l'ensemble, ces tendances observées en 2024 soulignent la nécessité d'une gouvernance coordonnée au niveau des CER.¹⁷⁰

Dans ce contexte, des initiatives régionales telles que le Protocole sur la libre circulation des personnes de l'AIGD et les cadres de la SADC pour la migration de la main-d'œuvre favorisent aussi bien une mobilité de la main-d'œuvre circulaire que de long terme. La troisième Conférence ministérielle de l' AIGD sur le travail, l'emploi et la migration de main-d'œuvre, qui s'est

169 OIM, Une région en mouvement 2023–2024 : Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Afrique australe, 2025, consulté le 10 janvier 2026, dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/iom_nairobi_aregiononthemove2024_ch3excluded_print_draft1.pdf?iframe=true

170 OIM, Une région en mouvement 2023–2024 : Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Afrique australe, 2025, consulté le 10 janvier 2026, dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/iom_nairobi_aregiononthemove2024_ch3excluded_print_draft1.pdf?iframe=true

tenue en octobre 2025, a souligné l'importance d'une coopération et d'une coordination régionales renforcées en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre.¹⁷¹ De même, la CAE, avec le soutien de l'Organisation internationale du travail par le biais du programme « *Better Regional Migration Management* », s'efforce de renforcer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences.¹⁷²

Les efforts déployés au niveau continental visent à s'aligner aux dynamiques régionales, notamment par des initiatives telles que le PLC-UA et le Programme conjoint sur la migration de main-d'œuvre. Les défis liés à la ratification du PLC-UA continuent de figurer à l'ordre du jour de l'UA, notamment lors de la 5e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les migrations en novembre 2025.¹⁷³ Ces développements sont en outre soutenus par la ZLECAF, qui devrait faciliter la mobilité, améliorer la reconnaissance des compétences et renforcer la coopération transfrontalière.

171 AIGD, Communiqué ministériel de la 3e Conférence ministérielle de l'AIGD sur le travail, l'emploi et la migration de main-d'œuvre, 2025, consulté le 22 février 2026, <https://igad.int/ministerial-communication-for-the-3rd-igad-ministerial-conference-on-labour-employment-and-labour-migration/>

172 OIT, La Communauté de l'Afrique de l'Est progresse vers des cadres régionaux en matière de protection sociale et de mobilité des compétences, 23 juin 2025, consulté le 20 janvier 2026, <https://www.ilo.org/about/newsroom/east-african-community-advances-towards-regional-frameworks-social>

173 Union africaine, 5e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, consulté le 22 février 2026, <https://au.int/pt/node/45599>

Migration régulière : une coopération renforcée par des accords bilatéraux stratégiques et un dialogue régional

Les défis liés à la mobilité de la main-d'œuvre ne se limitent pas aux efforts déployés au sein de la région. En effet, depuis 2024, le projet de recherche financé par l'UE *Linked4Skills*¹⁷⁴ a soutenu le développement de plusieurs « corridors de compétences en matière de migration » reliant des pays d'origine spécifiques aux marchés du travail européens. Bien que cette initiative ne cible aucun pays spécifique de la région, en 2025, la promotion des voies régulières de migration est devenue un axe central de la coopération entre les partenaires d'Afrique de l'Est et d'Europe, débouchant sur des partenariats bilatéraux stratégiques.

Si l'Éthiopie¹⁷⁵ a amorcé une coopération sur ce sujet avec l'Italie, le Kenya reste le pays de la région le plus actif dans la mise en place de partenariats structurés avec plusieurs pays européens. Au Kenya, le taux de chômage stagne à 5,4 % de la population active en 2025¹⁷⁶, soit à un niveau relativement bas par rapport aux autres pays de la région. Néanmoins, les jeunes – âgés de 15 à 24 ans – continuent d'être confrontés à un taux de chômage le plus

174 Linked4Skills, Inventaire des ressources humaines dans les secteurs de la santé, des STEAM et de la construction dans sept pays d'origine, document de travail 4/2025, 14 janvier 2025, consulté le 15 mars 2026, https://link4skills.eu/wp-content/uploads/2025/11/NEW_HR-Inventory-at-origins_NOV25.pdf

175 Le 27 octobre 2025, un protocole d'entente a été signé entre le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le ministère de l'Intérieur et le ministère du Travail et des Politiques sociales de la République italienne, d'une part, et le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Compétences et du Travail de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, d'autre part. Ce protocole d'entente vise à proposer des alternatives régulières et sûres aux voies de migration irrégulières pour se rendre en Italie à des fins professionnelles. Ministère du Travail et des Politiques sociales, "Italie-Éthiopie, signature du protocole d'accord sur la migration et la mobilité", 11 novembre 2025, consulté le 26 février 2026, <https://integrazioneimmigranti.gov.it/it-it/Ricerca-news/Dettaglio-news/id/4492/Italia-Etiopia-firmato-il-Memorandum-d'Intesa-su-Mi-grazione-e-Mobilita->

176 Groupe de la Banque mondiale, Chômage total, 2025, consulté le 26 février 2026, <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=KE>

élevé dans le pays¹⁷⁷, qui oscille autour de 15 % en 2025 selon la Banque mondiale¹⁷⁸ - bien que des sources locales déclarent un pourcentage plus élevé. Il convient également de noter que l'économie locale reste largement soutenue par l'emploi informel, comme l'indique la récente enquête économique du Bureau national des statistiques du Kenya (83,6 % en 2024)¹⁷⁹. Face à ces défis, le gouvernement kenyan a récemment conclu un certain nombre d'accords sur la migration de la main-d'œuvre avec des partenaires clés, en veillant à ce que le développement des compétences soit intégré dans ces accords.

Allemagne-Kenya : le partenariat sur la migration et la mobilité pour une coopération structurée en matière de mobilité de la main-d'œuvre s'est davantage développé en 2025. En effet, un comité de mise en œuvre conjointe entre les deux pays a été créé pour superviser les options concrètes de coopération, notamment par la structuration des parcours d'emploi et de formation pour les travailleurs kenyans en Allemagne, le développement des compétences et l'alignement entre l'offre et la demande d'emploi, ainsi que le soutien à la mise en relation directe entre les demandeurs d'emploi et les entreprises allemandes.¹⁸⁰

177 Ministère du Travail et de la Protection sociale de la République du Kenya, Politique nationale de développement des compétences, 2023, consulté le 26 février 2026, https://labour.go.ke/sites/default/files/2024-09/Kenya%20-%20National%20Skills%20Development%20Policy%202023_0.pdf

178 Groupe de la Banque mondiale, Chômage total des jeunes (% de la population active totale âgée de 15 à 24 ans), 2025, consulté le 26 février 2026, <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?locations=KE>

179 Bureau national des statistiques du Kenya, version grand public, Enquête économique 2025, consulté le 26 février 2026, <https://www.knbs.or.ke/wp-content/uploads/2025/05/2025-Economic-Survey-Popular-Version.pdf>

180 Ministère kenyan du Travail et de la Protection sociale, Le Kenya et l'Allemagne tiennent la première réunion du comité mixte sur le partenariat en matière de migration et de mobilité, 27 août 2025, consulté le 25 février 2026, <https://www.labour.go.ke/kenya-and-germany-hold-inaugural-joint-committee-meeting-migration-and-mobility-partnership>

Autriche – Kenya : En septembre 2024, un protocole d’entente entre le gouvernement de la République du Kenya et le gouvernement de la République d’Autriche sur la coopération dans le domaine de la mobilité et de la migration a été signé sur le thème « Harmonisation des compétences : concevoir et adapter les programmes d’éducation et de formation au Kenya pour répondre aux besoins du marché du travail autrichien ». ¹⁸¹

Danemark - Kenya : définie par le cadre stratégique 2021–2025, la coopération entre le Kenya et le Danemark repose sur trois piliers, dont le premier est le plus pertinent : « Une croissance verte, durable et inclusive », car il met l’accent sur la promotion d’une « une croissance économique durable et inclusive et des emplois décents, en mettant l’accent sur les jeunes, ainsi que des débouchés commerciaux pour les entreprises et les investisseurs danois proposant des solutions adaptées ». ¹⁸² Leur coopération s’est également articulée autour d’une coopération sectorielle stratégique, qui favorise le transfert de compétences, d’expertise et de connaissances entre les partenaires danois et kényans. ^{183,184} En janvier 2025, ce partenariat stratégique s’est concentré sur l’éducation et la formation maritimes avec le lancement de la phase 1 de la coopération maritime 2025–2027. ¹⁸⁵

181 Ministère du Travail et de la Protection sociale de la République du Kenya, Politique nationale de développement des compétences, 2023, consulté le 26 février 2026, https://labour.go.ke/sites/default/files/2024-09/Kenya%20-%20National%20Skills%20Development%20Policy%202023_0.pdf

182 Le deuxième pilier est axé sur « la gouvernance démocratique, les droits de l’homme et l’accès équitable aux services », tandis que le troisième pilier s’articule autour de « la résilience, la paix et la stabilité ».

183 Ministère des Affaires étrangères du Danemark, Coopération sectorielle stratégique, consulté le 25 février 2026, <https://kenya.um.dk/en/about-denmark-in-kenya/sector-cooperation>

184 Ministère des Affaires étrangères du Danemark, Cadre stratégique du partenariat Danemark-Kenya 2021-2025, consulté le 25 février 2026, <https://um.dk/media/ut3n5st0/strategic-framework-kenya.pdf>

185 Autorité maritime danoise, La coopération dans le secteur maritime avec le Kenya, consulté le 25 février 2026, <https://www.dma.dk/growth-and-framework-conditions/strategic-sector-cooperation/sector-cooperation-with-kenya>

Le renforcement de la coopération Afrique-UE en matière de mobilité des compétences et des voies régulières de migration s’est concrétisé par un engagement de haut niveau en 2024 et en 2025. En effet, en 2024, le Processus de Rabat et le Processus de Khartoum ont organisé à Lisbonne ¹⁸⁶ une réunion thématique conjointe sur les voies innovantes pour la mobilité des compétences, visant à renforcer la coopération Afrique- UE. Les conclusions mettent notamment en avant « la promotion de partenariats visant à créer des opportunités pour les jeunes et les migrants, à lutter contre le chômage des jeunes en Afrique et les pénuries de la main-d’œuvre en Europe, tout en favorisant l’échange de compétences, d’idées et de cultures dans l’intérêt mutuel », en tant que domaine stratégique pour une coopération renforcée.

En décembre 2025, le Processus de Khartoum a organisé une réunion thématique sur la migration régulière intitulée : « De la politique à la pratique : faire progresser les voies régulières pour les migrants, en mettant l’accent sur les femmes et les jeunes », qui s’est tenue à Assouan (Égypte). ¹⁸⁷ Articulée autour du domaine 2 de son Plan d’action du Caire, ¹⁸⁸ cette réunion avait pour objectif principal de promouvoir la mobilité et la migration régulière, en particulier pour les femmes et les jeunes, grâce à des systèmes renforcés de développement, d’harmonisation et de reconnaissance des compétences. Les principales recommandations issues de ces échanges de haut niveau sont les suivantes : i) promouvoir des systèmes interopérables de reconnaissance, fondés sur les compétences et les acquis d’apprentissage, y compris la reconnaissance des compétences ; ii) intégrer des garanties tenant compte des questions de genre et des besoins des jeunes dans toutes les voies régulières

186 ICMPD, « Des voies innovantes pour renforcer la coopération UE-Afrique en matière de mobilité des compétences », 21 octobre 2024, consulté le 23 février 2026, <https://www.icmpd.org/news/innovative-path-ways-to-strengthen-eu-africa-cooperation-for-skills-mobility>

187 Processus de Khartoum, Réunion thématique – De la politique à la pratique : promouvoir des voies légales pour les migrants, en mettant l’accent sur les femmes et les jeunes, 19 décembre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.khartoumprocess.net/activities/technical-meetings/thematic-meeting-from-policy-to-practice-advancing-legal-pathways>

188 Domaine 2 : « Favoriser la migration et la mobilité régulières, en particulier celles des jeunes et des femmes », Processus de Khartoum, Plan d’action du Caire, avril 2025, consulté le 17 février 2026, <https://www.khartoumprocess.net/resources>

de mobilité; iii) adapter les stratégies de communication spécialement aux femmes et aux jeunes, en s'appuyant sur des intermédiaires de confiance, en particulier pour la communication numérique.

Dans ce contexte, les efforts conjoints pour lutter contre la migration irrégulière devraient s'intensifier et prendre un nouvel élan en 2026, car les facteurs structurels à l'origine des déplacements et de la mobilité restent importants. Si le renforcement des contrôles aux frontières et le durcissement des procédures d'asile mis en place ces dernières années ont pu perturber certaines routes migratoires, ces mesures sont plus susceptibles de réorienter les mouvements migratoires que de les réduire de manière significative. La coopération régionale autour de la lutte contre le trafic des êtres humains et la politique de retour devrait s'intensifier ; toutefois, sans développement des voies régulières de migration et une amélioration des opportunités locales, les facteurs sous-jacents de la migration irrégulière devraient persister.

En 2026, les CER continueront probablement à servir de socle à la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique, offrant des routes migratoires clés qui structurent les mouvements intrarégionaux, lesquels sont façonnés par la demande de la main-d'œuvre, la distance géographique et des circuits établis de mobilité. Les stratégies régionales et continentales continueront à réguler et à faciliter la mobilité transfrontalière à l'intérieur et entre ces CERs. Compte tenu des efforts en cours en 2025 et du renforcement de la coordination avec les CER au sein de la Commission de l'Union africaine, la facilitation de la libre circulation entre les CER devrait rester un élément central des discussions en 2026. De plus, les intérêts et les efforts des parties prenantes africaines et européennes pour améliorer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre en 2025 suggèrent que cette mobilité et les options régulières de migration resteront un domaine prioritaire pour l'élaboration des politiques migratoires en 2026.

Conclusion

Conclusion

En 2026, les mouvements migratoires en Afrique subsaharienne devraient rester structurellement importants, principalement intrarégionaux et fortement tributaires de l'évolution générale des contextes politiques, démographiques et environnementaux. Les conflits prolongés, notamment au Soudan, dans la Corne de l'Afrique, en RDC et dans certaines régions du Sahel, devraient poursuivre leur effet catalyseur sur les déplacements internes à grande échelle et les mouvements transfrontaliers. Le changement climatique et les pressions environnementales sont susceptibles d'aggraver les vulnérabilités préexistantes, amplifiant les mouvements migratoires et définissant les trajectoires de migration interne dans les régions fragiles.

En outre, les coupes budgétaires de l'aide humanitaire pourraient mettre à l'épreuve la résilience des pays d'accueil des réfugiés et des systèmes nationaux de protection. Si plusieurs pays conservent un cadre juridique et une politique progressiste, les capacités de mise en œuvre pourraient s'avérer inégales en l'absence d'un appui financier prévisible. Dans ces conditions, les pressions socio-économiques au sein des communautés d'accueil pourraient s'intensifier, ce qui pourrait mener à une hausse des mouvements migratoires successifs, dans une même région ou au-delà de celle-ci.

Sur le plan extérieur, et compte tenu de la coopération renforcée entre les pays d'Afrique subsaharienne et l'UE ces dernières années, la gouvernance migratoire dans la région devrait également être influencée par la mise en œuvre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, qui s'appliquera à partir de juin 2026, et par d'autres domaines de coopération connexes, notamment la gestion des frontières, le retour et la réintégration, ainsi que la lutte contre le trafic de migrantes et de migrants. Toutefois, les divergences en matière de priorités politiques subsisteront et continueront de peser sur le climat et la direction du dialogue interrégional et intercontinental, en particulier en ce qui concerne l'importance respective accordée à la maîtrise des flux migra-

toires, aux migrations régulières et à la mobilité favorable au développement.

Ce rapport souligne toutefois que les mouvements migratoires en Afrique subsaharienne ne sont pas uniquement déterminés par les crises. La majorité des mouvements reste intracontinentale et étroitement liée à la situation des marchés du travail, aux corridors commerciaux et aux processus d'intégration régionale. Les CER, à l'instar des accords continentaux tels que la ZLECAf et le PLC-UA, constituent les bases institutionnelles d'une gouvernance de la mobilité de la main-d'œuvre plus structurée et, par conséquent, du processus d'intégration socio-économique sur le continent. Le degré de mise en œuvre de ces accords déterminera si, en 2026, la mobilité sera principalement une stratégie d'adaptation ou davantage un moteur d'intégration et de résilience.

L'efficacité de la gouvernance migratoire en 2026 dépendra non seulement de la capacité à gérer les risques, mais aussi de la capacité des acteurs nationaux, régionaux et interrégionaux à mettre en place des partenariats structurés axés sur l'avenir, qui prennent en compte la mobilité comme une réalité structurelle du continent. Le renforcement de la cohérence des politiques dans le domaine humanitaire, du développement et économique – parallèlement aux questions de sécurité – sera essentiel pour s'affranchir des mesures réactives ou centrées sur la dissuasion. Au cours de l'année à venir, veiller à ce que les mesures adoptées le long des routes migratoires soient harmonisées, en phase avec le développement et fondées sur des dispositifs de coopération régionale sera déterminant pour parvenir à des résultats plus durables et mutuellement bénéfiques en matière de mobilité.

Sources

ACSRM (African Centre for the Study and Research on Migration), Jeunesse et migration, consulté le 12 février 2026, <https://www.acsrn-au.org/work/youth-and-migration/>

Addis Standard, L'ONU prévoit 2 milliards de dollars pour les interventions humanitaires en Éthiopie en 2025, mais fait face à un déficit de financement de 496 millions de dollars, 7 mars 2025, consulté le 16 février 2026, <https://addisstandard.com/un-projects-2-billion-for-ethiopias-2025-humanitarian-response-faces-496-million-funding-gap/>

African Lii, Décision relative au thème de l'année 2026 de l'Union africaine « Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 », 16 février 2025, consulté le 3 février 2026, <https://africanlii.org/en/akn/aa-au/doc/decision/2025-02-16/912/eng@2025-02-16>

Agence de l'Union européenne pour l'asile, Sécurité, Somalie : situation sécuritaire (rapport), mai 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.euaa.europa.eu/publications/coi-report-somalia-security-situation-3>

Agence de l'Union européenne pour l'asile, Situation sécuritaire en Somalie : événements récents, octobre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.euaa.europa.eu/country-guidance-somalia/security-situation-somalia-recent-events>

AIGD, Communiqué ministériel de la 3e Conférence ministérielle de l'AIGD sur le travail, l'emploi et la migration de main-d'œuvre, 2025, consulté le 22 février 2026, <https://igad.int/ministerial-communique-for-the-3rd-igad-ministerial-conference-on-labour-employment-and-labour-migration/>

AIGD, « Atelier bilatéral Éthiopie-Ouganda : faire progresser l'action commune contre la traite et le trafic d'êtres humains », consulté le 22 février 2026, <https://igad.int/ethiopia-uganda-bilateral-workshop-advances-joint-action-against-human-trafficking-and-smuggling/>

Alarme Phone Sahara, Assamaka, Niger : Plus de 34 000 personnes expulsées d'Algérie vers le Niger en 2025, 31 décembre 2025, consulté le 24 avril 2026, <https://alarmephone-sahara.info/en/news/assamaka-niger-more-than-34-000-people-deported-from-algeria-to-niger-in-2025>

Amare, T., L'Afrique en 2026 : l'incertitude mondiale exige un leadership régional, 14 janvier 2026, consulté le 3 février 2026, <https://www.chathamhouse.org/2026/01/africa-2026-global-uncertainty-demands-regional-leadership>

AMCOW, communiqué de presse : L'Afrique adopte la Vision 2063 pour l'eau et la politique correspondante : une boussole continentale pour la prospérité, la paix et la résilience, 6 octobre 2025, consulté le 27 janvier 2026, <https://amcow-online.org/africa-adopts-the-water-vision-2063-and-policy-a-continental-compass-for-prosperity-peace-and-resilience/>

Autorité maritime danoise, La coopération dans le secteur maritime avec le Kenya, consulté le 25 février 2026, <https://www.dma.dk/growth-and-framework-conditions/strategic-sector-cooperation/sector-cooperation-with-kenya>

Banque africaine de développement, Le Fonds africain de développement mobilise la somme historique de 11 milliards de dollars, marquant une nouvelle ère d'appropriation africaine et de développement tiré par l'investissement, 16 décembre 2025, consulté le 19 mars 2026, <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-fund-mobilises-historic-11-billion-marking-new-era-african-ownership-and-investment-led-development-89755>

Banque mondiale, La crise au Soudan : gérer les disparités, la résilience et la reprise pour les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil, 25 janvier 2026, consulté le 19 février 2026 <https://data.unhcr.org/en/documents/details/120676>

Barana, L., La dimension interne – Trouver un équilibre entre responsabilité et solidarité, L'imprévisibilité en perspective : les défis du nouveau pacte pour l'UE et l'Italie, mars 2024, consulté le 28 janvier 2026, https://sturzo.it/wp-content/uploads/2024/04/HSS-ILS_Publication-Migration-Pact-FINAL.pdf

Bisong, A., ECDPM, La mobilité de la main-d'œuvre comme élément clé de la ZLECA : quel rôle pour le protocole sur la libre circulation de l'UA ? Décembre 2022, consulté le 29 janvier 2026, <https://ecdpm.org/application/files/5216/7119/6114/Labour-Mobility-Key-Element-AfCF-TA-Role-AU-Free-Movement-Protocol-ECDPM-Briefing-Note-153-2022.pdf>

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Projections relatives aux déplacements liés à des risques multiples : décembre 2025 – mars 2026, consultées le 9 février 2026), Aperçu des besoins humanitaires en Éthiopie, février 2024, consulté le 9 février 2026, digitallibrary.un.org/record/4043313/files/1402188-EN.pdf

BCAH, Afrique de l'Est : Aperçu de la situation humanitaire, mars 2025, 10 avril 2025, <https://www.unocha.org/publications/report/sudan/eastern-africa-humanitarian-snapshot-march-2025#:~:text=Attachments,in%20more%20than%2010%20locations.>

BCAH, Soudan du Sud : Aperçu des inondations, 23 octobre 2025, consulté le 9 février 2026, <https://www.unocha.org/publications/>

[report/south-sudan/south-sudan-floods-snapshot-23-october-2025](https://www.unocha.org/publications/report/south-sudan/south-sudan-floods-snapshot-23-october-2025)

BCAH, Plan d'évaluation des besoins humanitaires et d'intervention 2026, janvier 2026, consulté le 9 février 2026, <https://www.unocha.org/publications/report/somalia/somaliahumanitarian-needs-and-response-plan-2026>

BCAH, Afrique occidentale et centrale : Suivi de la situation des inondations en 2025 – Situation au 21 août 2025, consulté le 26 février 2026, [West and Central Africa: 2025 Monitoring of the flooding situation - As of 21 August 2025 | OCHA](https://www.unocha.org/publications/report/west-and-central-africa-2025-monitoring-of-the-flooding-situation-as-of-21-august-2025)

Bureau national des statistiques du Kenya, version grand public, Enquête économique 2025, consulté le 26 février 2026, <https://www.knbs.or.ke/wp-content/uploads/2025/05/2025-Economic-Survey-Popular-Version.pdf>

CEA, Libre circulation des personnes au sein de la CEDEAO, consulté le 16 février 2026, <https://archive.uneca.org/pages/ecowas-free-movement-persons>

CEA, Alors que la population africaine dépasse les 1,5 milliard d'habitants, la fenêtre démographique s'ouvre ; pour en tirer les dividendes, il faudra plus de temps et des efforts plus soutenus, 12 juillet 2024, consulté le 12 février 2026, <https://www.uneca.org/stories/%28blog%29-as-africa%E2%80%99s-population-crosses-1.5-billion%2C-the-demographic-window-is-opening-getting>

Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Tendances migratoires africaines à surveiller en 2025, consulté le 3 février 2025, <https://africacenter.org/spotlight/migration-trends-2025/>

Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Les conflits en Afrique aggravent les déplacements forcés, 22 septembre 2025, consulté le 22 février 2026, <https://africacenter.org/spotlight/africa-conflicts-compound-forced-displacement/ps://africacenter.org/spotlight/africa-conflicts-compound-forced-displacement/>

Centre d'études stratégiques de l'Afrique, La Somalie risque de devenir un État djihadiste, 17 novembre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://africacenter.org/publication/as-b45en-somalia-risk-jihadist-state/euro>

CIVIPOL, Renforcer la coopération régionale grâce aux procédures opérationnelles standard (SOP) : un forum régional à Nairobi donne un nouvel élan à la collaboration transfrontalière, 4 juin 2025, consulté le 22 février 2026, <https://www.civipol.fr/fr/news/strengthening-regional-cooperation-through-sops-regional-forum-nairobi-builds-momentum-cross>

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Communiqué de presse sur l'octroi du statut de réfugiés à des demandeurs d'asile burkinabés et maliens par la République de Côte d'Ivoire, novembre 2025, consulté le 23 février, <https://achpr.au.int/fr/news/communiqu%C3%A9-de-presse-sur-loctroi-du-statut-de-refugies-pour>

Commission de la CEDEAO, Stratégie et plan d'action de la CEDEAO en matière de migration de main-d'œuvre (2025-2035), projet de rapport, mai 2025, consulté le 23 janvier 2026, https://au.int/sites/default/files/documents/44767-doc-ECOWAS_Draft_Labour_Migration_Strategy.pdf

Commission européenne, Migration : la Commission propose une nouvelle approche européenne en matière de retours, 11 mars 2025, consulté

le 28 janvier 2026, https://commission.europa.eu/news-and-media/news/migration-commission-proposes-new-european-approach-returns-2025-03-11_en

Commission européenne, Pacte sur les migrations et l'asile, 21 mai 2024, consulté le 28 janvier 2026, https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_en

Commission européenne, La Commission présente une stratégie quinquennale en matière de migration, 29 janvier 2026, consulté le 16 février 2026, https://home-affairs.ec.europa.eu/news/commission-presents-five-year-strategy-migration-2026-01-29_en

Conseil européen, Déclaration commune du sommet UA-UE, Luan-da 2025, 2025, consulté le 27 janvier 2026, <https://www.consilium.europa.eu/media/5tdhb1f4/joint-declaration-ua-eu-summit.pdf>

Déclaration conjointe entre le royaume d'Espagne et la République du Sénégal, Dakar, 29 août 2024, consultée le 26 février 2026, <https://www.lamoncloa.gob.es/presidente/actividades/>

<Documents/2024/290824-Declaracion-conjunta-Espana-Senegal.pdf>

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Perspectives démographiques mondiales 2024, consulté le 12 février 2026, https://population.un.org/wpp/assets/Files/WPP2024_Summary-of-Results.pdf

DAES, Stock de migrants internationaux 2024, consulté le 25 février 2026, [Stock de migrants internationaux | Division de la population](https://population.un.org/wpp/assets/Files/WPP2024_Summary-of-Results.pdf)

Devereux C. et Suarez, B., Reuters, « Les migrants empruntent des points de départ plus éloignés et plus risqués vers les Canaries après la répression en Mauritanie, selon la Croix-Rouge », 14 janvier 2026, consulté le 4 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/migrants-using-more-distant-riskier-departure-points-canaries-after-mauritania-2026-01-14/>

ETT (European Think Tanks Group), L'agenda UE-Afrique en matière de migration : vers un nouveau partenariat, septembre 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://ettg.eu/wp-content/uploads/2024/09/Migrations-ETT-Brief-September-2024.pdf>

Freedom Collaborative, Ligne d'assistance téléphonique éthiopienne contre la traite des êtres humains, consulté le 22 février 2026, <https://www.freedomcollaborative.org/ehaat>

Frontex, Frontex : les franchissements irréguliers des frontières ont baissé de 26 % en 2025, l'Europe doit rester vigilante, consulté le 3 mars 2026, <https://www.frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-irregular-border-crossings-down-26-in-2025-europe-must-stay-prepared-lyKpVb>

Groupe de la Banque mondiale, Chômage total, 2025, consulté le 26 février 2026, <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=KE>

Groupe de la Banque mondiale, Solde migratoire du Nigeria, 2026, consulté le 18 Mars 2026, <https://data.worldbank.org/indicator/SM.POP.NETM?locations=NG>

Groupe de la Banque mondiale, Chômage total des jeunes (% de la population active totale âgée de 15 à 24 ans), 2025, consulté le 26 février 2026, <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?locations=KE>

Groupe de la Banque mondiale, « Africa's Pulse : une analyse des enjeux qui façonnent l'avenir économique de l'Afrique », octobre 2025, consulté le 12 février 2026, <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/8322b452-2d9c-4708-9fa7-425245c58a7d/content>

Groupe de la Banque mondiale, Afrique occidentale et centrale, consulté le 17 janvier 2026, <https://data.worldbank.org/region/afri-ca-western-and-central>

HCR, Portail de données opérationnelles, Soudan, consulté le 19 février 2026, <https://data.unhcr.org/en/situations/sudansituation>

HCR, Portail de données opérationnelles, Éthiopie, 2025, consulté le 16 février 2026, <https://data.unhcr.org/en/country/eth>

HCR, Plan national d'intervention en faveur des réfugiés en Éthiopie, 12 juin 2025, consulté le 16 février 2026, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/118683>

HCR, Le HCR met en lumière les tendances en matière de déplacements forcés, les risques en matière de protection et les solutions en Afrique

de l'Ouest et en Afrique centrale, 12 juin 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://www.unhcr.org/africa/news/press-releases/unhcr-highlights-forced-displacement-trends-protection-risks-and-solutions-west>

HCR, Profil de l'Ouganda 2026, consulté le 26 janvier 2026 <https://www.unhcr.org/where-we-work/countries/uganda>

HCR RBWCA, Portail de données opérationnelles, Principaux réfugiés, personnes déplacées et apatrides – août 2025, 17 septembre 2025, consulté le 30 janvier 2026, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/118662>

HCR, Refugee Data Finder, consulté le 24 avril 2026, <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/data-summaries>

HESPI (The Horn Economic and Social Policy Institute), Rapport de synthèse sur l'analyse du contexte du changement climatique dans la région de l'AIGD, septembre 2025, consulté le 9 février 2026, [Climate Change Context Analysis Report IGAD Region.pdf](https://www.hespi.org/Context_Analysis_Report_IGAD_Region.pdf)

Joint Research Centre, Atlas des migrations 2025, consulté le 26 février, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/350468d3-df7e-11f0-8439-01aa75ed71a1/language-en>

ICMPD, Voies innovantes pour renforcer la coopération UE-Afrique en matière de mobilité des compétences, 21 octobre 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://www.icmpd.org/news/innovative-pathways-to-strengthen-eu-africa-cooperation-for-skills-mobility>

ICMPD, Processus de Khartoum, Déclaration ministérielle du Caire, 9 avril 2025, consulté le 9 février 2026, <https://www.khartoumprocess.net/resources/political-documents/cairo-ministerial-declaration/download>

ICMPD, Étude sur les défis et les opportunités liés à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de l'UA sur la libre circulation, juin 2025, consulté le 13 février 2026, <https://www.icmpd.org/file/download/66414/file/AU-FMP-Opportunities-and-Challenges-EN-2025.pdf>

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

ICMPD, « Lancement de nouveaux outils et d'une étude visant à renforcer la gouvernance des migrations et à promouvoir la libre circulation en Afrique », 21 novembre 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.icmpd.org/news/new-tools-and-study-launched-to-strengthen-migration-governance-and-advance-free-movement-in-africa>

ICMPD, À la une : la Suisse assume la présidence du Processus de Rabat pour 2026, 5 février 2026, consulté le 16 février 2026, <https://www.icmpd.org/news/switzerland-assumes-2026-chairmanship-of-rabat-process-to-prioritise-protection-and-asylum-tackle-human-trafficking-and-return-and-reintegration>

ICMPD, Perspectives migratoires 2026, <https://www.icmpd.org/publications/icmpd-migration-outlook>

ICMPD et OIM, Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, deuxième édition 2016, consultée le 16 février 2026, [A%20Survey%20on%20Migration%20Policies%20in%20West%20Africa.pdf](https://www.icmpd.org/publications/survey-on-migration-policies-in-west-africa.pdf)

IDMC (Centre de suivi des déplacements internes), Rapport mondial sur les déplacements internes, mai 2025,

consulté le 4 février 2026, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2025/>

IMPACT Initiatives, le Kenya et l'Ouganda, Impact des risques climatiques sur les moyens de subsistance et l'accès aux services chez les réfugiés et les communautés d'accueil, novembre 2025, consulté le 26 janvier 2026, https://repository.impact-initiatives.org/document/impact/077a3de6/REACH_UGA-KEN_Dec-2025_Impact-of-Climate-Hazards_Final-Report.pdf

Institut des politiques économiques et sociales de la Corne de l'Afrique (HESPI), Rapport de synthèse sur l'analyse du contexte du changement climatique dans la région de l'IGAD, septembre 2025, consulté le 9 février 2026, https://hespi.org/wp-content/uploads/2025/09/Climate_Change_Context_Analysis_Report_IGAD_Region.pdf

KNHCR, Déclaration commune sur la protection des migrants le long de la route migratoire du Sud, 18 décembre 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.knchr.org/Articles/Art-MID/2432/ArticleID/1241/Joint->

Koaci, Côte d'Ivoire : Gouvernance migratoire, le gouvernement accélère ses réformes et présente des résultats probants des IGM 2025, 26 janvier 2026, consulté le 23 février 2026, https://www.koaci.com/article/2026/01/26/cote-divoire/societe/cote-divoire-gouvernance-migratoire-le-gouvernement-accelere-ses-reformes-et-presente-des-resultats-probants-des-igm-2025_193869.html

Linked4Skills, Inventaire des ressources humaines dans les secteurs de la santé, des STEAM et de la construction dans sept pays d'origine, document de travail 4/2025, 14 janvier 2025, consulté le 15 mars 2026, https://link4skills.eu/wp-content/uploads/2025/11/NEW_HR-Inventary-at-origins_NOV25.pdf

Martens Centre, Les migrants africains vers l'Europe, 2025, consulté le 18 mars 2026, <https://www.martenscentre.eu/wp-content/uploads/2025/09/African-Migrants-in-Europe.pdf>

Maunganidze, O., et Mbiyozo, A., ISS Today, Le déplacement comme arme de guerre : cibler les plus vulnérables d'Afrique, 21 août 2025, consulté le 4 février 2026, <https://issafrica.org/>

[iss-today/displacement-as-a-weapon-of-war-targeting-africa-s-most-vulnerable](https://www.iss-today.com/displacement-as-a-weapon-of-war-targeting-africa-s-most-vulnerable)

MIGNEX, Politiques relatives à la migration en Éthiopie, novembre 2022, consulté le 16 février 2026, <https://www.mignex.org/sites/default/files/2022-11/d053c-mbp-migration-relevant-policies-in-ethiopia-v1.pdf>

Migration Policy Institute, L'innovation peut-elle aider à atténuer l'impact des coupes dans l'aide étrangère sur les programmes de gestion des migrations ? avril 2025, consulté le 17 février 2026, <https://www.migrationpolicy.org/news/foreign-aid-cuts-migration-management>

Migration Policy Institute, Sur des sables mouvants dans la région du Sahel en Afrique : tensions entre sécurité et libre circulation, 20 août 2025, consulté le 23 janvier 2026, <https://www.migrationpolicy.org/article/sahel-migration-trends>

Ministère kenyan du Travail et de la Protection sociale, Le Kenya et l'Allemagne tiennent la première réunion du comité mixte sur le partenariat en matière de migration et de mobilité, 27 août 2025, consulté le 25 février 2026, <https://www.labour.go.ke/kenya-and-germany-hold-inaugural-joint-committee-meeting-migration-and-mobility-partnership>

Ministère de la cohésion nationale, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté, La Côte d'Ivoire célèbre la contribution des migrants ivoiriens au développement socio-économique, 18 décembre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://solidarite.gouv.ci/actualite/actudetail/la-cte-d-ivoire-clbre-la-contribution-des-migrants>

Ministère de l'Intérieur, Direction générale des étrangers en France, Les accords bilatéraux relatifs à la mobilité professionnelle, 30 juillet 2025, consulté le 26 février 2026, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Les-accords-bilateraux/Les-accords-bilateraux-relatifs-a-la-mobilit-professionnelle>

Ministère de l'Intérieur de l'Ouganda, La politique nationale en matière de migration, 2025, consulté le 26 janvier 2026, <https://www.immigration.go.ug/>

[sites/default/files/NATIONAL%20MIGRATION%20POLICY%202025.15th%20August%202025_CL%20-%20Final_signed%20copy.pdf?](https://www.labour.go.ke/sites/default/files/NATIONAL%20MIGRATION%20POLICY%202025.15th%20August%202025_CL%20-%20Final_signed%20copy.pdf?)

Ministre du Travail et des Politiques sociales, Italie-Éthiopie, signature du protocole d'accord sur la migration et la mobilité, 11 novembre 2025, consulté le 26 février 2026, <https://integrazionemigranti.gov.it/it-it/Ricerca-news/Dettaglio-news/id/4492/Italia-Etiopia-firmato-il-Memorandum-dIntesa-su-Migrazione-e-Mobilita->

Ministère du Travail et de la Protection sociale de la République du Kenya, Politique nationale de développement des compétences, 2023, consulté le 26 février 2026, https://labour.go.ke/sites/default/files/2024-09/Kenya%20-%20National%20Skills%20Development%20Policy%202023_0.pdf

Ministère du Travail et de la Protection sociale de la République du Kenya, Rapport sur le déficit de compétences, Évaluation rapide des priorités en matière de développement des compétences sur le marché du travail mondial, consulté le 26 février 2026, [Rapport sur le déficit de compétences - Évaluation rapide des priorités en matière de développement des compétences sur le marché du travail mondial \(1\).pdf](https://www.immigration.go.ug/)

Ministère des Affaires étrangères du Danemark, Cadre stratégique du partenariat Danemark-Kenya 2021-2025, consulté le 25 février 2026, <https://um.dk/media/ut3n5st0/strategic-framework-kenya.pdf>

Ministère des Affaires étrangères du Danemark, Coopération sectorielle stratégique, consulté le 25 février 2026, <https://kenya.um.dk/en/about-denmark-in-kenya/sector-cooperation>

Mixed Migration Centre (MMC), Mise à jour trimestrielle sur les migrations mixtes : Afrique de l'Ouest, 2025, consulté le 17 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/01/QMMU-2025-Q3-West-Africa.pdf>

MMC, QMMU 2025 T4, Afrique orientale et australe, T4 2025, consulté le 16 février 2026, <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2026/02/QMMU-2025-Q4-Eastern-and-Southern-Africa.pdf>

MMC, La guerre sans fin en République démocratique du Congo et son impact sur la migration mixte en 2025, 20 novembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/mmr-article/drc-congo-war-impact-migration-2025/>

MMC, « À la croisée des chemins : mobilité, environnement, changement climatique et conflits en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique », août 2025, consulté le 9 février 2026, https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2025/08/The-Intersection-of-Mobility-Environmental-and-Climate-Change-and-Conflict-in-the-East-and-Horn-of-Africa_FINAL.pdf

MMC, Suivi de la situation en Afrique, 20 novembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://mixedmigration.org/publications/mmr/2025/keeping-track-migration-africa-2025/>

MMC, Bilan des migrations mixtes 2025, consulté le 4 février 2026, https://mmr2025.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2025/11/MMR_2025_Online.pdf

Musenze, J., « Nous avons besoin de changement, pas seulement en tant que jeunes, mais en tant que pays » : la jeunesse ougandaise face aux 40 ans de Museveni, 23 janvier 2026, consulté le 29 janvier 2026, <https://www.theguardian.com/global-development/2026/jan/23/uganda-museveni-young-people-election-president>

Mwaniki, B., Le septième mandat de Museveni et la grande question pour la démocratie ougandaise, 17 janvier 2026, consulté le 29 janvier 2026, <https://democracyinafrica.org/museveni-seventh-term-and-the-big-question-for-ugandas-democracy/>

Nigerian Economic Summit Group, Rapport sur les perspectives macroéconomiques 2026. 2026, consulté le 15 janvier 2026, <https://www.nesgroup.org/research/publication/nesg-macroeconomic-outlook-report-2026>

Objectifs du Pacte mondial pour les migrations, Les migrations en Afrique de l'Ouest : aspects liés au développement. Section 3 Migration et développement, 2021, consulté le 16 février 2026, <https://publications.iom.int/system/files/pdf/ch21-migration-across-west-africa.pdf>

OCDE, La dynamique de l'urbanisation en Afrique 2025, 2025, consulté le 13 février 2026, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/03/africa-s-urbanisation-dynamics-2025_005a8aa0/2a47845c-en.pdf

OCDE, Perspectives des migrations internationales, 2025, consulté le 19 février 2026, <https://www.oecd.org/>

[content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/11/international-migration-outlook-2025_355ae9fd/ae26c893-en.pdf](https://publications.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/11/international-migration-outlook-2025_355ae9fd/ae26c893-en.pdf)

ODI Global, L'agenda de l'UE sur les migrations en Afrique – faire avancer un nouveau partenariat en matière de migration, 24 mai 2024, consulté le 28 janvier 2026, <https://odi.org/en/insights/the-eu-africa-migration-agenda-driving-a-new-migration-partnership-forward/>

OIM, Validation de la politique de migration de main-d'œuvre du Ghana, 9 janvier 2019, consulté le 25 mars 2026, <https://www.iom.int/news/ghana-labour-migration-policy-validated>

OIM, Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée, 2020, consulté le 13 février 2026, <https://publications.iom.int/books/migration-west-and-north-africa-and-across-mediterranean>

OIM, Rapport sur les migrations africaines : Remettre en question le discours dominant, 2020, consulté le 16 février 2026, <https://publications.iom.int/books/africa-migration-report-challenging-narrative>

OIM, Manuel de réintégration, 2022, consulté le 18 mars 2026, <https://reintegrationhb.iom.int/>

OIM, Rapport sur les migrations dans le monde 2024, consulté le 25 mars 2026, <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2024>

OIM, Le gouvernement du Nigéria valide la politique nationale de migration 2025, 30 avril 2025, consulté le 25 mars 2026, <https://nigeria.iom.int/news/government-nigeria-validates-2025-national-migration-policy>

OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan, Aperçu des déplacements liés aux risques naturels 2025, 10 décembre 2025, consulté le 9 février 2026, <https://dtm.iom.int/reports/natural-hazard-displacement-overview-2025>

OIM, Évaluation des données : Changement climatique et migration en République fédérale démocratique d'Éthiopie, 2025, consulté le 16 février 2026, <https://ethiopia.iom.int/sites/g/files/tmzbd1996/files/documents/2024-11/climate-change-and-migration-in-ethiopia.pdf>

OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) : aperçu des déplacements

et des retours au Soudan (mise à jour 2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-displacement-and-return-snapshot-2>

OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan : Rapport de suivi transfrontalier (2). 2026, consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-cross-border-monitoring-report-2>

OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Soudan : Rapport de suivi transfrontalier (2). 2026. Consulté le 19 février 2026. <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-cross-border-monitoring-report-2>

OIM, Stratégie pour l'Afrique 2025-2029, 2025, consulté le 3 février 2026, <https://publications.iom.int/books/iom-continental-strategy-africa-2025-2029>

OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) Migrations le long de la route orientale, janvier-septembre 2025, 19 décembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/Q3_2025_RDH_Nairobi_Eastern_Route_Report.pdf?iframe=true&utm

ICMPD Perspectives migratoires panafricaines 2026

OIM, Portail de données du projet « Migrants disparus », consulté le 16 février 2026, <https://missingmigrants.iom.int/region/africa>

OIM, Rapport sur les migrations en Afrique (deuxième édition). Relier les points : faire le lien entre les politiques, les pratiques et le bien-être des migrants africains. OIM, Addis-Abeba, 2024, consulté le 27 janvier 2026, https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2023-132-r-iom-au-afrika-migration-report-second-edition_0.pdf

OIM, Migration le long de la route orientale, Rapport, 1er septembre 2025, consulté le 10 janvier 2026, <https://reliefweb.int/report/ethiopia/migration-along-eastern-route-report-60-january-june-2025-publication-1-september-2025>

OIM, Une région en mouvement 2023–2024 : Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Afrique australe, 2025, consulté le 10 janvier 2026, dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/iom_nairobi_aregiononthemove2024_ch3excluded_print_draft1.pdf?iframe=true

OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM), Projections de déplacements liés à des risques multiples,

décembre 2025 – mars 2026, consulté le 9 février 2026, <https://dtm.iom.int/reports/somalia-multi-hazard-displacement-projections-q1-2026-december-2025-march-2026?close=true>

OIM, Matrice de suivi des déplacements de l’Institut mondial de données, Gambie — Outil de suivi des zones de départ — Déplacements vers les îles Canaries (mai-juin 2025), consulté le 23 janvier 2026, <https://dtm.iom.int/reports/gambia-departure-areas-monitoring-tool-movements-canary-islands-may-june-2025>

OIM, Le chef de l’OIM se rend en Algérie pour renforcer le partenariat en matière de gestion des migrations, 8 janvier 2026, consulté le 24 avril 2026, <https://mena.iom.int/news/iom-chief-visits-algeria-strengthen-partnership-migration-management>

OIT, Panorama de la migration de main-d’œuvre en Éthiopie : tendances, défis et approches pour améliorer la gouvernance de la migration de main-d’œuvre dans le pays, 25 septembre 2023, consulté le 16 février 2026, <https://www.ilo.org/resource/news/ethiopian-labour-migration-landscape-trends-challenges-and-approaches>

OIT, Tendances mondiales de l’emploi des jeunes, août 2024, consulté le 12 février 2026, https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-08/Sub-Saharan%20Africa%20GET%20Youth%202024_0.pdf

OIT, La Communauté de l’Afrique de l’Est progresse vers des cadres régionaux en matière de protection sociale et de mobilité des compétences, 23 juin 2025, consulté le 20 janvier 2026, <https://www.ilo.org/about/newsroom/east-african-community-advances-towards-regional-frameworks-social>

Okiror, S. L’Ouganda cesse d’accorder le statut de réfugié aux Érythréens, aux Somaliens et aux Éthiopiens, 4 décembre 2025, consulté le 26 janvier 2026, <https://www.theguardian.com/global-development/2025/dec/04/aid-cuts-africa-uganda-stops-refugee-status-eritreans-somalis-ethiopians>

Ondacero, Sánchez signera des accords de « migration circulaire » pour freiner les arrivées irrégulières en provenance de Mauritanie, de Gambie et du Sénégal, consulté le 26 février 2026, [Sánchez signera des accords de « migration circulaire » pour freiner les arrivées irrégulières en provenance de Mauritanie, de Gambie et du Sénégal | Onda Cero Radio](https://www.onda.cero.com/sanchez-signera-des-accords-de-migration-circulaire-pour-freiner-les-arrivees-irregulieres-en-provenance-de-mauritanie-de-gambie-et-du-senegal)

Organisation des Nations unies, Dynamiques migratoires, réfugiés et personnes déplacées en Afrique, consulté le 16 février 2026, <https://www.un.org/en/academic-impact/migration-dynamics-refugees-and-internally-displaced-persons-africa>.

Processus de Khartoum, Réunion thématique sur le retour sûr et digne et la réintégration durable : une approche partenariale pour des solutions durables en faveur des rapatriés et de leurs communautés, 24 février 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.khartoumprocess.net/activities/technical-meetings/khartoum-process-thematic-meeting-safe-and-dignified-return-sustainable-reintegration-a-partnership-approach-to-lasting-solutions-for-returnees-and-their-communities>

Processus de Khartoum, Plan d’action du Caire, avril 2025, consulté le 17 février 2026, <https://www.khartoum-process.net/resources>

Processus de Khartoum, Réunion thématique – De la politique à la pratique : promouvoir des voies légales pour les migrants, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, 19 décembre 2025, consulté le 23 février 2026, <https://www.khartoumprocess.net/activities/technical-meetings/thematic-meeting-from-policy-to-practice-advancing-legal-pathways>

Processus de Rabat, Déclaration politique et plan d'action de Cadix, consulté le 19 février 2026, <https://www.rabat-process.org/en/about/cadix-action-plan>

Processus de Rabat, Nigeria : présidence du Processus de Rabat en 2025, consulté le 20 mars 2026, <https://www.rabat-process.org/en/about/current-chairmanship#:~:text=Nigeria%20currently%20serves%20as%20Chair%20of%20the%20Rabat,time%20assuming%20the%20Chairmanship%20of%20the%20Rabat%20Process>

Processus de Rabat, Réunion de lancement du Réseau des points focaux nationaux pour les migrants disparus, 24 juillet 2025, consulté le 10 mars 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/kick-off-meeting-of-the-network-of-national-focal-points-for-missing-migrants>

Processus de Rabat, Résultats : Renforcer la coopération concernant les migrants disparus dans la région du Processus de Rabat, 4 octobre 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/thematic-meeting-on-missing-migrants>

Processus de Rabat, Réunion thématique conjointe des processus de Rabat, Khartoum et Niamey, 17 décembre 2025, consulté le 22 février 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/joint-thematic-meeting-of-the-rabat-khartoum-and-niamey-processes>

Processus de Rabat, Document de réflexion d'Abuja sur la réintégration durable, janvier 2026, consulté le 26 mars 2026, <https://www.rabat-process.org/en/activities/publications/the-abuja-knowledge-paper-on-sustainable-reintegration>

Portail des données sur les migrations, Rapport sur les statistiques des migrations internationales, Communauté de l'Afrique de l'Est, 2023, consulté le 26 janvier 2026, <https://www.migrationdataportal.org/sites/g/files/tmzbdl251/files/2023-04/EAC%20International%20Migration%20Statistics%20Report%20Edition%20One.pdf>

Punch, Les Nigériens à l'étranger sont 2,1 millions et envoient 21 milliards de dollars – OIM, 15 août 2025, consulté le 25 mars 2026 <https://punchng.com/nigerians-abroad-hit-2-1-million-remit-21bn-iom/>

Reuters, L'administration Trump envisage d'ajouter 36 pays à l'interdiction de voyager, selon une note de service, 16 juin 2025, consulté le 16 février 2026, <https://www.reuters.com/world/us/trump-administration-weighs-adding-36-countries-travel-ban-memo-says-2025-06-15/>

RTS, Migration circulaire : un premier groupe d'ouvriers agricoles sénégalais s'envole pour l'Espagne, 17 mars 2026, consulté le 25 mars 2026, <https://www.rts.sn/actualite/detail/ala-une/migration-circulaire-un-premier-groupe-douvriers-agricoles-senegalais-senvole-pour-lespagne>

Série de l'Université des Nations Unies sur le régionalisme, l'intégration régionale et la gouvernance des migrations dans les pays du Sud, chapitre sur « La migration de main-d'œuvre contemporaine en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale : principaux schémas, facteurs et itinéraires », 30 août 2020, consulté le 5 février 2026, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-43942-2_2

Siegle, J. et Wahila, H., Les élections africaines de 2026 : surmonter la complexité pour répondre aux attentes des citoyens, 13 janvier 2026, consulté le 3 février 2026, <https://africacenter.org/spotlight/en/elections-2026/>

SIHMA, Tendances migratoires en Afrique, 2e trimestre 2025 : dynamiques régionales et implications mondiales, 26 août 2025, consulté le 3 février 2026, <https://sihma.org.za/Blog-on-the-move/african-migration-trends-q2-2025-regional-dynamics-and-global-implications?lang=en&utm>

Sillah.K, Tandian.A, Kesso Sow.M, FayelInitiative.C, « Politiques de migration et d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas de la Sierra Leone », 2022, consulté le 23 février 2026, Migration-and-regional-integration-policy-in-west-Africa-Sierra-Leone-case-Publie-le-18-fevrier-2022-.pdf

Sirrealoaded, Le gouvernement de la Sierra Leone lance une politique nationale en matière de migration, 27 janvier 2022, consulté le 25 mars 2026, <https://sierraloaded.sl/news/sierra-leone-launches-national-migration-policy/>

Statista, Population de l'Afrique en 2023, par tranche d'âge, consulté le 12 février 2026, <https://www.statista.com/statistics/1226211/population-of-africa-by-age-group/#:~:text=The%20youngest%20continent%20in%20the,to%20lowering%20the%20median%20age>

T. Abeku, La NiDCOM confirme la présence de 20 millions de Nigériens à l'étranger alors que le dialogue sur la migration met l'accent sur la protection, 14 mai 2025, consulté le 25 mars 2026 <https://guardian.ng/news/nidcom-confirms-20m-nigerians-abroad-as-migration-dialogue-emphasises-protection/>

The Conversation, L'attention du Golfe se tourne vers l'intérieur : pourquoi la guerre en Iran pourrait déstabiliser la Corne de l'Afrique, 9 mars 2026, consulté le 19 mars 2026, <https://theconversation.com/gulf-attention-is-turning-inward-why-the-iran-war-could-destabilise-the-horn-of-africa-277855>

The Guardian, Vers quel pays les Nigériens émigrent-ils le plus ?, 20 décembre 2025, consulté le 25 mars 2026, <https://guardian.ng/nigerian/which-country-do-nigerians-immigrate-to-the-most/>

The Nation, Le gouvernement fédéral valide la politique nationale de migration pour freiner la fuite des cerveaux et l'insécurité, 29 avril 2025, consulté le 25 mars 2026 <https://thenationonlineng.net/fg-validates-national-migration-policy-to-curb-brain-drain-insecurity/>

UCT News, Les déplacements entre les pays africains restent difficiles : de nouvelles idées pour faciliter la circulation, 21 octobre 2025, consulté le 12 février 2026, <https://www.news.uct.ac.za/article/-2025-10-21-travel-between-african-countries-is-still-hard-fresh-ideas-to-get-movement-flowing>

UG Diplomat, L'Ouganda appelle à une réponse humaine en matière de migration lors des pourparlers du Processus de Khartoum, 7 mars 2026, consulté le 18 mars 2026 <https://ugdiplomat.com/uganda-calls-for-humane-migration-response-at-khartoum-process-talks/>

Union africaine, 5e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, consulté le 22 février 2026, <https://au.int/pt/node/45599>

Union africaine, communiqué de presse : Le programme de bourses de l'UA pour les médias attire plus de 100 000 candidatures, favorisant ainsi la narration panafricaine, 29 janvier 2026, consulté le 16 février 2026, <https://au.int/en/pressreleases/20260129/au-media-fellowship-attracts-over-100000-applications-advancing-pan-african>

Union africaine, La 39^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine s'achève à Addis-Abeba, 15 février 2026, consulté le 17 février 2026, <https://au.int/en/pressreleases/20260215/39th-ordinary-session-assembly-african-union-concludes>

UN News, Les coupes dans l'aide plongent des millions de personnes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale dans une famine encore plus grave, 16 janvier 2026, consulté le 16 février 2026, <https://news.un.org/en/story/2026/01/1166776>

Viviane, C., Rigaud, K., de Sherbinin, A., Jones, B., Adamo, S., Schewe, J., Sadiq, N., et Shabahat, E., *Groundswell Partie 2 : Agir face aux migrations climatiques internes*, Banque mondiale, 13 septembre 2021, consulté le 9 février 2026, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36248>

Willians, W., Centre africain d'études stratégiques, African Migration Trends to Watch in 2025, 3 février 2025, consulté le 29 janvier 2026, <https://africacenter.org/spotlight/migration-trends-2025/>

Worldometer, Population de l'Afrique de l'Est (en direct), consulté le 27 février, <https://www.worldometers.info/fr/population-mondiale/afrique-de-l-est-population/>



International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)
Rothschildplatz 4
1020 Vienna
Austria
www.icmpd.org

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, copied, or transmitted in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying, recording or the use of any information storage and retrieval system, without permission of the copyright owners.

The findings, projections, and analyses presented in this report are based on the most recent data and trends available at the time of publication. However, migration dynamics are inherently complex and subject to a range of uncertainties and contingencies, including unforeseen political, economic, environmental, and social developments. As such, the views expressed in this report may not fully reflect future conditions or outcomes. Readers are encouraged to interpret the findings with an understanding of these inherent limitations.

The boundaries and names shown and the designations used on the maps do not imply official endorsement or acceptance by ICMPD.



ICMPD

International Centre for
Migration Policy Development

www.icmpd.org